

La Haute-Marne comporte un patrimoine bâti religieux remarquable, personne ne l'ignore. Des ruines des monastères cisterciens aux églises paroissiales, les sujets d'étude ne manquent pas, et l'historiographie déjà abondante pour les édifices les plus emblématiques est là pour l'illustrer. Les trois nouvelles contributions présentées dans ce numéro doublé viendront encore l'enrichir. La principale, celle de la jeune docteure en histoire Julie Piront, consacrée à l'architecture des couvents haut-marnais des annonciades célestes, prend des allures de monographie plutôt que d'article, tant elle est ambitieuse et dense. Mais c'est aussi l'une des particularités de votre revue que de pouvoir offrir des textes de nature et de format bien différents, contribuant à la variété qui lui est chère. Par ailleurs, qu'un chercheur reconnu internationalement comme Benoît Chauvin, de l'université de Besançon, spécialiste des cisterciens, nous confie ses travaux, cela montre que la revue a une véritable audience dans les milieux scientifiques ; qu'un passionné, Alain Laurent, nous communique sa toute première étude, cela conforte la vocation de la revue de promouvoir la recherche départementale réalisée par ceux qu'on qualifie de « érudits locaux ». Souhaitons d'ailleurs que M. Laurent fasse des émules...

Enfin, puisque Les Cahiers haut-marnais évoluent en symbiose avec les Archives départementales de la Haute-Marne depuis près de soixante-dix ans, il était de bon ton de vous proposer un état des lieux de l'activité de l'institution pour l'année 2013, en attendant celui de 2014, ainsi que de faire un point sur une opération de reclassement de la presse ancienne, préparatoire à une entreprise ambitieuse : sa numérisation. Bonne lecture !

■ Charles GUENÉ
Président des Cahiers Haut-Marnais

S O M M A I R E

Entre idéal de vie cloîtrée et contraintes urbaines. Étude architecturale des couvents des annonciades célestes fondés au XVII^e siècle dans l'espace haut-marnais,

par Julie Piront p. 3

Joinville, première fondation dans le royaume de France (1621) p. 6

Langres, le couvent le mieux conservé (1623) p. 43

Bourmont, la dernière fondation en Lorraine (1667) p. 116

Glanes d'archives (1153-1762) autour des bâtiments médiévaux disparus d'Auberive et de Longuay,

par Benoît Chauvin p. 171

L'église d'Annonville : un riche décor de modillons du XVI^e siècle,

par Alain Laurent p. 229

Chronique de l'année 2013 aux Archives départementales de la Haute-Marne,

par Sandrine Fritz p. 257

En attendant la numérisation de la presse ancienne... Le reclassement des collections de journaux des Archives départementales de la Haute-Marne,

par Samuel Mourin p. 271

Prix : 15 €

en couverture :
Langres, ancien couvent des annonciades célestes, 2010.
Cliché J. Piront.



Architecture et décor religieux

274-275
2014/3-4



**Entre idéal de vie cloîtrée et contraintes urbaines.
Étude architecturale des couvents
des annonciades célestes fondés au XVII^e siècle
dans l'espace haut-marnais**

Julie Piront

Docteure en histoire, art et archéologie
(Université catholique de Louvain, Belgique)¹



Au bord de la Méditerranée, dans la ville italienne de Gênes, en 1587, Vittoria Fornari (1562-1617), dame de la noblesse, venait de perdre son mari. Trouvant le réconfort dans ses prières adressées à la Vierge Marie, elle décida au début du XVII^e siècle de fonder un nouvel ordre religieux, conseillée par son confesseur jésuite Bernardo Zanon (1537-1620). Vittoria Fornari confia à son confesseur l'écriture des constitutions², c'est-à-dire de la règle de son ordre. Tout en se basant sur

1. Ces différentes monographies sur l'architecture des couvents des annonciades célestes en Haute-Marne reposent sur les recherches menées dans le cadre de ma thèse de doctorat, soutenue sous la direction du professeur Philippe Bragard. J. Piront, *Empreintes des femmes sur les routes de l'Europe. L'architecture des couvents des annonciades célestes fondés avant 1800*, thèse de doctorat, Université catholique de Louvain, décembre 2013. Je souhaite remercier Marie-Élisabeth Henneau, professeur d'histoire moderne à l'Université de Liège et spécialiste des annonciades célestes, pour la relecture de cet article.

2. La règle de l'ordre a été éditée à plusieurs reprises et en plusieurs langues. La première version française est intitulée : *Constitutions des religieuses de l'ordre de l'annonciade sous la règle de saint Augustin*, Lyon, 1620.



4 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

la règle de saint Augustin, celui-ci en modifia quelques points pour la rendre plus austère.

Outre les trois vœux religieux – pauvreté, chasteté, obéissance – les annonciades célestes font le vœu d'une clôture stricte : les visites ne sont autorisées que six fois par an, trois fois à grille ouverte, trois fois à grille fermée. Ces religieuses vivent donc en retrait du monde pour mener leur existence de contemplatives et louer la Vierge, plus spécialement au moment de son Annonciation. Les moniales tirent d'ailleurs leur nom de cet épisode. Le costume de ces religieuses rappelle le vêtement traditionnel de la Vierge et qui leur vaudra le qualificatif de « célestes » : une tunique blanche, un scapulaire et un manteau bleu ciel et un voile noir³. Chaque communauté ne dépasse pas le nombre de quarante âmes, c'est-à-dire trente-trois sœurs choristes et sept converses⁴.

Outre la maison de Gênes, deux nouvelles communautés furent créées spontanément en Franche-Comté, à Pontarlier en 1612 et à Vesoul en 1613, à l'initiative de demoiselles locales qui adoptèrent la règle sans que les religieuses italiennes ne fassent le déplacement. De là, l'ordre se répandit alors pour atteindre cinquante-quatre maisons à la fin du XVIII^e siècle. Très vite, les annonciades célestes établies à Nancy en 1616 gagnèrent le territoire qui correspond au département actuel de la Haute-Marne : une poignée de religieuses s'installèrent à Joinville en 1621.

3. La règle de saint Augustin et le costume des annonciades célestes les distinguent des annonciades dites royales ou rouges, fondées en 1502 par Jeanne de France et relevant de la règle franciscaine. Sur les annonciades rouges, voir D. Dinot, P. Moracchini et M.-E. Portebos (dir.), *Jeanne de France et l'Annonciade, actes du colloque international de l'Institut catholique de Paris (13-14 mars 2002)*, Paris, 2004, p. 19-64.

4. Les ouvrages et les notices sur Vittoria Fornari et l'ordre des annonciades célestes sont relativement nombreux. Voici les principaux : F. Melzio, *La vie admirable de la bienheureuse mère Marie Victoire, fondatrice des religieuses de l'annonciade de Genes*, trad. française du père Guyon, Lyon, 1631. F. A. Spinola, *Vie de la Mère Marie-Victoire Fornari, fondatrice de l'ordre de l'Annonciade Céleste*, trad. française par le Père Charles le Breton de la compagnie de Jésus, Paris, 1662. P. Collet, *Vie de la vénérable mère Victoire Fornari, fondatrice de l'ordre des annonciades célestes, etc.*, Paris, 1771. P. Fournier, « Annonciades célestes », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 3, 1924, col. 410. R. Aubert, « Fornari (Maria Vittoria) », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 17, Paris, 1971, col. 1095. U. Bonzi Da Genova, « Mémoire autobiographique de la Bienheureuse Marie Victoire de Fornari Strata », *Revue d'ascétique et de mystique*, Toulouse, n°72, octobre-décembre 1937, p. 394-403. À ce jour, un unique ouvrage de synthèse sur les annonciades célestes est paru en italien par Paolo Fontana, sous le titre *Memoria e santità. Agiografia e storia nell'ordine delle annunziate celesti tra Genova e l'Europe in antica regime*, Rome, 2008. En Belgique, Marie-Élisabeth Henneau publiera prochainement une nouvelle étude sur cet ordre religieux, à paraître aux éditions Brepols.

Suivirent ensuite les fondations de Langres en 1623 puis de Bourmont en 1663, officiellement reconnue en 1680.

Jusqu'à présent, les complexes conventuels bâtis par et pour ces communautés féminines n'ont pas fait l'objet d'études architecturales approfondies et ce constat peut être généralisé à l'ensemble des constructions de l'ordre des annonciades célestes en Europe⁵. Pourtant, les vestiges haut-marnais sont notables et relativement bien conservés. Il ne pourra toutefois être question ici d'une analyse archéologique du bâti, qui nécessiterait d'importants moyens techniques à mettre en œuvre. Néanmoins, l'apport des sources écrites et iconographiques permet d'identifier les principales phases de construction ainsi que les caractéristiques typologiques de ces constructions méconnues.

Le présent article présente, sous la forme de trois parties, les monographies des établissements sur le sol haut-marnais, dans l'ordre chronologique des implantations : Joinville (1621), Langres (1623) et enfin Bourmont (1667). Ces études sont structurées d'une manière relativement similaire. Puisque ces travaux reposent sur des documents d'archives largement inédits, une présentation des principales sources et des principales références bibliographiques est d'abord nécessaire. Un historique livre ensuite les jalons de la fondation et de la construction des bâtiments, suivi de la description détaillée des vestiges s'ils existent. Dans un troisième temps, les caractéristiques typologiques du couvent sont proposées sous la forme d'une visite virtuelle des lieux, illustrée d'une reconstitution du plan et ses composantes lorsque les données sont suffisantes. Enfin, chaque complexe conventuel est replacé dans son contexte architectural urbain, au travers d'une analyse de son environnement, des matériaux de construction et de leur mise en œuvre.

5. Au cours des dernières années, j'ai publié les monographies des couvents « belges » ainsi que celle du couvent alsacien à Haguenau. J. Piront, « L'architecture du couvent des Célestines de Huy », *Annales du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-arts*, t. 58, 2006-2007, p. 131-159 ; « L'architecture du couvent des Célestines de Liège-en-Ile », *Leodium*, t. 92-2, 2007, p. 44-81 ; « L'architecture du couvent des Célestines de Namur », *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. 82, Namur, 2008, p. 161-192 ; « L'architecture du couvent des Célestines de Tongres », *Leodium*, t. 93-1, 2008, p. 5-21 ; « L'architecture du couvent des Célestines de Liège-Avrois », *Leodium*, t. 93-2, 2008, p. 61-89 ; « L'architecture du couvent des Célestines de Tournai (1621/1624-v. 1890) », *Mémoires de la Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai*, t. 13, 2010, p. 307-349 ; « L'architecture du couvent des annonciades célestes de Mons (1628-xix^e siècle) », *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. 81, 2011, p. 575-611 ; « L'architecture du couvent des annonciades célestes de Haguenau (1621-2013) », *Études Haguenoviennes*, nouvelle série, t. 35, 2013, p. 5-35.



6 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Partie I**Joinville, première fondation dans le royaume de France (1621)**

Ce n'est sans doute pas un hasard si la cité joinvilloise est élue par les annonciades célestes pour introduire l'ordre dans le royaume de France. Située non loin des frontières du duché de Lorraine, Joinville était au XVI^e siècle la résidence principale des ducs de Guise, fervents catholiques. Durant les premières décennies du XVII^e siècle, elle demeurait encore l'un des bastions de l'orthodoxie religieuse dans le diocèse de Châlons. L'évêque Cosme Clausse (1573-1624) s'engageait activement dans un mouvement de réforme et encourageait l'établissement d'ordres religieux, notamment les jésuites et la congrégation Notre-Dame⁶.

À partir de 1620, des filles pieuses de Joinville manifestèrent le désir fonder un couvent sous le nom de « Notre-Dame de l'Annonciation céleste ». Aidées dans leur entreprise par l'arrivée d'annonciades de la maison de Nancy, les fondatrices reçurent en 1621 les autorisations de l'évêque Cosme Clausse et de Charles de Lorraine (1571-1640), prince de Joinville. La communauté naissante s'établit à l'entrée du faubourg d'Écurey (actuellement rue Aristide Briand), en la paroisse Notre-Dame. Elles y demeurèrent jusqu'à la suppression de leur maison en 1790.

Aujourd'hui, seul le parcellaire rappelle l'emplacement du couvent, incendié en 1822. Toutefois, le souvenir des annonciades célestes demeure encore bien présent dans la mémoire des Joinvillois, car en 1845, une communauté de l'ordre venue de Saint-Denis s'établit à Joinville, dans l'ancien couvent des bénédictines (actuelle avenue Irma Masson). Leur présence perdura jusque dans les années 1970 environ, lorsqu'elles furent transférées dans le couvent de Langres qui fut fermé à son tour en 1984. Ces deux maisons haut-marnaises furent les seules à subsister après la Révolution et furent les derniers foyers de l'ordre en France.

Puisque la présente étude se limite aux fondations antérieures à la Révolution, il ne sera question du second couvent joinvillois, fondé au XIX^e siècle par une communauté venue de Saint-Denis. Propriété privée, cet édifice toujours conservé mériterait d'ailleurs une étude approfondie.

6. G. Clause (dir.), *Le diocèse de Châlons*, Paris, 1989, p. 65, 67, 84 et 97.





I - Présentation critique des sources et des principaux travaux

L'histoire du couvent des annonciades célestes de Joinville est particulièrement bien connue au travers de sources manuscrites exceptionnelles, à commencer par les chroniques de la communauté qui sont conservées dans le fonds d'archives des annonciades célestes de Langres, actuellement dépôt d'art sacré. Ce manuscrit long de plus de 540 pages livre année après année les faits marquants de la vie de la communauté. Véritable mine d'informations pour l'historien et l'historien d'art, ces annales de Joinville ont été « mises en ordre » en 1698⁷ durant le priorat de la religieuse Marie Louise Christine du Châtelet⁸, puis poursuivies par plusieurs mains jusqu'en 1787.

Deux autres documents sont également conservés dans les archives du couvent de Gênes, actuellement à San Cipriano, petit village de la banlieue de Gênes. Dans sa lettre datée du 13 octobre 1625, la prieure de Joinville relate aux annonciades de Gênes les premières années d'existence de sa communauté⁹. Elle commence par les prémices de la fondation et achève son récit par la visite de l'archevêque en novembre 1624, n'hésitant pas à énumérer toutes les filles entrées au couvent et le montant de leur dot. En comparant ce texte original et les annales produites à la fin du XVII^e siècle, quelques divergences apparaissent, notamment dans les dates des faits évoqués. L'autre texte est rédigé en italien¹⁰ et semble s'inspirer de la lettre de 1625, relatant la fondation du couvent jusqu'en 1634 environ : d'autres sources inconnues sont donc parvenues à Gênes après 1625 pour documenter la suite des événements.

Si l'iconographie du couvent de Joinville est assez rare, elle est de qualité. Deux vues à vol d'oiseau de la ville de Joinville présentent les bâtiments conventuels en 1639 et en 1750 (Joinville, collections de la mairie).

7. Langres, dépôt d'art sacré (ci-après LDAS) : *Annales du Monastere de Notre Dame de l'Annonciade Celeste de Joinville*, 544 p.

8. Cette prieure, née Anne Madeleine du Châtelet, était la fille de Louis-Jules du Châtelet (1594-1671), baron de Cirey. A. Calmet, *Histoire généalogique de la famille du Châtelet*, Nancy, 1741, p. 148.

9. San Cipriano (ci-après SC), Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville à la prieure du couvent de l'Annonciation à Gênes (13 octobre 1625).

10. SC, *Varie fondazioni di Francia*, chap. 7, 17 p.



8 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Conservée dans une collection privée, une copie manuscrite du plan du couvent a été manifestement calquée dans les années 1950 sur un original (aujourd'hui perdu¹¹), daté du 29 messidor an III.

La bibliographie sur le couvent de Joinville se résume à seulement trois travaux et qui l'évoquent de manière assez brève. Puisant sans doute dans les chroniques manuscrites de la communauté, le chanoine Moissonnier (1930)¹² a publié un historique du couvent, de la fondation à l'achèvement des principaux bâtiments vers 1634, mais son intérêt s'est surtout porté pour l'identité des prieures et des confesseurs de la communauté. François Lesprit (1983)¹³ a retranscrit la description des bâtiments en l'an IV, dont l'original est conservé aux Archives départementales de la Haute-Marne (série Q). Enfin, François Griot (1999-2000)¹⁴ a consacré quelques pages sur le couvent de Joinville et a reproduit un résumé de l'estimation des bâtiments à la fin du XVIII^e siècle, d'après le travail de François Lesprit.

II - Histoire du couvent et de ses bâtiments

2.1. La fondation et l'installation provisoire des religieuses

L'expansion des annonciades célestes, comme d'autres ordres religieux¹⁵, procède en général selon deux cas de figure : un essaimage entrepris par une communauté existante ou une impulsion locale, émise par un ou plusieurs individus. C'est cette deuxième possibilité qui a

11. J'ai mené des recherches dans les fonds des Archives départementales de la Haute-Marne, notamment dans la série Q, mais n'ai pu retrouver le plan original.

12. Chanoine Moissonnier, « L'histoire du monastère [de Joinville] », dans *Un centenaire aux Annonciades*, Langres, 1930, p. 28-42. L'auteur poursuit par un bref historique de la communauté de Saint-Denis, établie à Joinville au milieu du XIX^e siècle.

13. Joinville, médiathèque municipale : Fr. Lesprit, *Contribution à l'Histoire de Joinville. Chronique de la Révolution (1789-1800)*, t. 1, ms, 1983, p. 86-92.

14. Fr. Griot, *Topographie historique d'une ville champenoise : Joinville (XII^e-XVIII^e siècles)*, mémoire inédit en Histoire, Université de Nancy II, 1999-2000.

15. Je pense notamment aux clarisses. Voir à leur sujet, l'article de Fr. Lacour, « L'architecture des monastères de clarisses en France aux XVII^e-XVIII^e siècles », dans *VIII^e Centenaire de Sainte Claire, actes du colloque de l'UNESCO (29 septembre-1^{er} octobre 1994)*, Paris, 1995, p. 318.

prévalu à Joinville où à partir de 1618¹⁶, quatre ou six¹⁷ femmes expriment le désir de fonder une communauté religieuse. Originaires de la ville ou de ses environs, elles portaient les noms de Marie Leschassier, Anne Caritat, Marie Jobart, Louise Leseur, Catherine le Jeune et Lucie de Menonville. Conseillées par un capucin¹⁸ resté anonyme ou par un jésuite de Pont-à-Mousson dénommé Paul¹⁹, elles choisirent d'établir un couvent d'annonciades célestes en collaboration avec la communauté de Nancy établie depuis 1616²⁰.

Pour fonder un couvent, plusieurs autorisations doivent être obtenues auprès des autorités laïque et religieuse. Les femmes envoyèrent d'abord une requête à Paris, adressée à Charles de Lorraine, duc de Guise et prince de Joinville, en date du 21 mai 1620. Son accord fut signé le 28 juin. Poursuivant sur leur lancée, elles écrivirent à l'évêque de Châlons, Cosme Clausse, joignant une supplique des annonciades célestes de Nancy demandant à établir un couvent de l'ordre à Joinville. L'autorisation de l'évêque leur parvint le 14 mai 1621 et fut suivie le lendemain²¹ de l'approbation des autorités municipales²².

Les demoiselles Leschassier et de Menonville partirent pour prendre le voile à Nancy le 24 juin 1621. Quelques semaines après leur entrée, le 13 juillet, la prieure de Nancy, Marie Catherine de Fresnel, élisait trois religieuses que seraient envoyées à Joinville : Marie

16. Le 22 mai 1618, les Joinvilloises se seraient déjà rendues à Nancy et auraient promis de réunir la somme de 4 300 écus, insuffisante cependant pour fonder une nouvelle communauté. Prudentes, les sœurs de Nancy réclamèrent d'abord les autorisations. SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625).

17. Quatre selon SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625) et six filles selon LDAS, *Annales du Monastere de Notre Dame de l'Annonciade Celeste de Joinville*, p. 2.

18. D'après SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625).

19. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 1-2.

20. SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625). LDAS, *Annales du Monastere*, p. 1-2. « Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne, avant 1789. Couvents et communautés d'hommes et de femmes », *La Haute-Marne - revue champenoise*, 1856, p. 275. Fr. Griot, *op. cit.*, p. 49.

21. Selon la lettre envoyée à Gênes, l'autorisation de la ville fut accordée le 18 mai 1621 et non le 15. SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625).

22. SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625). LDAS, *Annales du Monastere*, p. 3-10.

10 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

SérAPHINE Flondre²³ serait prieure, Marie Anne Mauhain²⁴ sous-prieure et maîtresse des novices, Marie Ignace Maire discrète et tourière. Munies de l'accord indispensable de l'évêque de Toul, Jean des Porcelets de Maillane (1607-1624), supérieur des religieuses de Nancy, les trois professes choristes et les deux novices Leschassier et de Menonville partirent pour Joinville le 19 (ou le 29²⁵) juillet 1621, accompagnées d'une fille destinée à devenir converse²⁶. Faisant étape au couvent de Saint-Mihiel en Lorraine, fondé depuis 1619, les fondatrices gagnèrent Joinville trois jours plus tard²⁷.

L'installation immédiate à Joinville est connue au travers de deux récits narratifs, qui divergent à son sujet. Les sœurs auraient été accueillies chez une habitante dont le nom ne nous est pas parvenu ; puis le groupe aurait loué une maison où il demeura trois ou quatre semaines²⁸. L'autre texte assure que la communauté aurait été accueillie durant les deux premières semaines dans la maison²⁹ de Monsieur de Donjeux, située à deux pas de l'hôpital Sainte-Croix, fondé dans le faubourg Saint-Jacques en 1573, grâce au mécénat de la duchesse de Guise, Antoinette de Bourbon (1494-1583)³⁰. Cet hôpital était doté d'une chapelle où les annonciades célestes se seraient rendues pour entendre la messe³¹.

23. Le patronyme de ces religieuses a pu être identifié grâce au registre des professions du couvent de Nancy, conservé aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle sous la cote H 2364.

24. La mère Marie Anne Mauhain eut un parcours peu commun : d'abord jacobine à Nancy, elle eut l'autorisation papale de changer d'ordre et d'entrer chez les annonciades célestes de Vesoul, avant de participer à la fondation de Nancy en 1616 et de partir pour Joinville en 1621. En avril 1623, elle retourna au couvent de Nancy. De retour à Nancy, elle partit comme fondatrice de la communauté de Liège puis se rendit à Namur en 1630. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 23 et 70-71. Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle, sans cote : *Suite de l'abrégé*, p. 6.

25. D'après SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625).

26. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 11-13.

27. SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625).

28. *Idem*.

29. Selon la chronique, cette maison fut ensuite occupée par les pères capucins qui érigèrent leur couvent juste à côté de l'hôpital. Cette information a pu être vérifiée, notamment par l'iconographie de la ville de Joinville, en 1630 et en 1750 (collection de la mairie).

30. O. Balandraud, M. Lapasset, E. Liébaut, *Une ville sous l'ancien-régime : Joinville. Étude d'une structure urbaine (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, Langres, 1981, p. 21.

31. SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625). LDAS, *Annales du Monastere*, p. 13.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 11

Quoi qu'il en soit, dans un cas comme dans l'autre, cet hébergement était provisoire. Le 5 août 1621, la petite communauté déménagea dans une maison louée auprès de la veuve [de Pierre] Vallot, située dans le faubourg d'Écurey³², « du côté du grand pont » qui enjambe la Marne et contiguë à celle de Monsieur Bouquin. Le groupe de religieuses fit accommoder la maison du mieux possible, afin d'y célébrer la messe, communier et vivre en clôture étroite, ainsi que le prescrit la règle de l'ordre. Monsieur Richard († 1637)³³, chapelain de Notre-Dame de Joinville, fut désigné par l'évêque de Châlons pour être le confesseur des religieuses. L'évêque permit aussi que soit placé le Saint Sacrement dans la maison des religieuses et que puissent entrer dans la clôture les maçons et les charpentiers « dont elles auroient besoin pour y travailler »³⁴.

En effet, l'aménagement de la maison louée était indispensable pour pouvoir répondre aux besoins de la communauté naissante. Dans sa lettre envoyée aux annonciades de Gênes³⁵, la prieure de Joinville décrit la maison, contre laquelle la communauté fit construire un lavoir sous un porche : « pour tous logement il n'y avoit que trois chambre [dans] l'une desquelles nous fimme le c[h]œur [des] religieuses, [dans la deuxième] nous en fime le refectoire et la cuisine et [dans la troisième] nous y fimme notre dortoy[r] et nous servoit pour tout les autres lieux qui convient avoir en une maisons de religions ». La prieure précise sur ce dernier point que le dortoir était aussi utilisé en journée comme salle de travail, noviciat et salle capitulaire lors de la réunion du chapitre qui avait lieu tous les vendredis. Manifestement, l'habitation était de petite taille et n'offrait pas l'espace suffisant pour un usage différencié des pièces. Aussi les annonciades célestes devaient-elles composer avec ces contraintes et tâcher de s'organiser au mieux dans une construction particulière, conçue pour une famille laïque et non pour une communauté religieuse cloîtrée. La prieure n'hésite pas à désigner le logement comme une « pauvre estable », insistant ainsi sur la modestie du cadre de vie.

32. Prenant son nom de l'abbaye située loin à Écurey, le faubourg « d'Escurey » ou « de Scurey » est également nommé faubourg « de Lorraine » ou « du Grand Pont » selon les époques.

33. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 54.

34. *Ibid.*, p. 13-14.

35. SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625).

12 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Et l'autorisation royale ? Si elle n'était pas nécessaire en 1621, elle le devint rétroactivement par un édit royal publié en décembre 1666 visant à limiter les nouveaux établissements religieux³⁶. Moyennant le paiement de presque 10 000 livres pour obtenir l'exemption du droit d'amortissement sur leurs biens immobiliers, les religieuses de Joinville obtinrent les lettres patentes de Louis XIV en février 1696, « tendantes à ce que elles & celles qui leur succéderont usent et jouissent, paisiblement et perpétuellement, de leur monastere, maisons et heritages à elles appartenants »³⁷. Ce document royal vint définitivement officialiser la fondation du couvent.

2.2. Les premières acquisitions foncières et leur aménagement

Revenons-en aux premiers mois de l'établissement. Le 20 octobre 1621, les annonciades célestes, « qui n'étaient dans la maison de la veuve Vallot qu'en attendant un lieu propre à faire bâtir une maison religieuse », demandèrent à l'évêque de « leur permettre d'acheter des places, pour y bâtir un monastere, de sortir de la clôture où elles étaient pour les choisir [...] ». L'autorisation leur fut accordée et dans la foulée, l'évêque fixa à 1 500 livres le montant minimal de la dot nécessaire à la prise de voile de toute candidate³⁸. Un an plus tard, lorsqu'en novembre 1622, les sœurs firent fondre une cloche baptisée Marie et millésimée³⁹, aucun achat foncier n'avait encore été fait.

En effet, ce n'est qu'en mai⁴⁰ ou en juin 1623⁴¹ que la communauté devint propriétaire d'une maison située dans le faubourg d'Écurey. Après y avoir peut-être accompli quelques travaux, les annonciades célestes y emménagèrent le 6 juin ou le 22 juillet⁴² suivant.

36. Édit de Louis XIV concernant les formalités nécessaires pour l'établissement des Maisons Religieuses, ou autres communautés (décembre 1666), édité dans Du Rousseaud de La Combe (1748), p. 135-136.

37. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 300 et 304-307.

38. *Ibid.*, p. 15-16.

39. Cette cloche était encore en place dans le clocher du couvent en 1698 et se cassa en juillet 1736. La communauté en fit fondre une nouvelle par le maître Jean Barbetes à Chaumont, baptisée Marie Élisabeth Charlotte, le 14 novembre 1736. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 21 et 411.

40. SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625).

41. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 23-24.

42. SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625). Dans les annales de la communauté, le 22 juillet correspond à la date de prise de voile d'une candidate.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 13

Cette acquisition fut le point de départ d'une colonisation du parcellaire destinée à former un terrain suffisamment vaste pour la construction d'un complexe conventuel digne de ce nom⁴³. À partir de l'automne 1623 et jusqu'en juin 1632, les annonciades célestes parvinrent à acquérir quatorze maisons et jardins, grâce aux revenus obtenus principalement par les dots de nouvelles recrues. En 1625, les annonciades comptabilisaient des rentrées d'argent de 2 600 écus en dots, employés à l'achat de deux maisons, à la formation de l'enclos conventuel et au paiement du loyer de la maison de la veuve Vallot durant deux ans⁴⁴. Deux ans plus tard, une dot permit de « payer les dettes du bâtiment »⁴⁵.

Les chroniques⁴⁶ du couvent sont très précises sur la nature du bien, le nom du propriétaire et le prix de la vente. Regroupées dans le tableau ci-dessous, les données démontrent la rapidité des acquisitions, mais également la diversité des terrains et des constructions. À en juger par leurs prix, les maisons Larcher et Adeny semblent avoir été des propriétés relativement importantes au milieu d'une série de constructions plus modestes.

Acquisitions foncières opérées par les annonciades célestes de Joinville (1623-1632)

Date de l'achat	Nature du bien	Identité du vendeur	Montant (en livres)
1 ^{er} mai ou 1 ^{er} juin 1623	Maison	Monsieur Larcher	6 000
13 juin 1623	Jardin	Henri Meyer	200
4 juillet 1626	Maison et dépendances	Veuve Dürer	300
20 janvier 1627	« Vinée, grange, mets ⁴⁷ et jardin »	Nicolas Neveu	350
30 avril 1627	« mets et petit jardin »	[Jean ?] Thomassin, bailli de Joinville	300
8 juin 1627	Maison et dépendances	veuve de Pierre Lalaure	1 000
15 mai 1628	Maison	Henri Adeny	3 000
7 novembre 1628	Petite maison	François Colson	342
février 1629	Maison dite « de la Savoyarde »	?	> à 500
27 novembre 1629	Maison, mets et jardin	Claude Colson	1 500
31 janvier 1630	Jardin	Sanson Mathieu	600
31 janvier 1630	« Petit mets »	Claudine Guillemain, veuve de Jean le Bon	270
Janvier 1632	Maison	Monsieur Merger	?
Juin 1633 ?	Jardin dit de la Dardelle	?	1 500

43. Chaque nouvelle entrée permettait d'acheter une maison ou une « place au lieu où elles avaient dessein de la bâtir ». LDAS, *Annales du Monastere*, p. 56.

44. SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625).

45. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 34-35.

46. *Ibid.*, p. 23-48.

14 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Outre la construction d'un puits en 1623⁴⁸, seuls de petits travaux d'aménagement semblent avoir eu lieu, ne serait-ce que pour adapter les chambres d'une maison particulière aux besoins de la vie monastique. L'une des pièces a notamment dû être adaptée pour faire office de « chapelle », où l'évêque célébra la messe lors de sa visite survenue le 16 novembre 1624⁴⁹. Jusqu'en 1633, aucun véritable chantier de construction ne fut donc entrepris : toutes les ressources financières de la communauté sont visiblement mobilisées pour acquérir des parcelles.

L'achat de la maison Adeny en 1627, située autrefois à l'angle de la ruelle des Annonciades⁵⁰, permit de revoir la configuration des pièces, notamment celles de la « chapelle » et du chœur des religieuses adjacent. Dans la maison, les religieuses « ordonnerent une Chapelle dans une chambre au premier étage sur la ruë, que l'on separa en deux avec des planches, pour être d'un côté le cœur des Religieuses, & de l'autre la Chapelle, où l'on disoit la Messe ». En outre, la communauté fit « faire un petit escalier derriere la porte de la grange, qui étoit au dessous de la Chapelle, pour y monter les seculiers. Au milieu de la separation des planches, l'ont fit une petite grille, environ de deux pieds [\pm 0,65 m]⁵¹ de large, par où les religieuses entendoient la sainte Messe, les sermons, & faisoient faire les prises d'habit, & les professions. Le confessionnal étoit au coin du manteau de la cheminée de la chambre. » Le reste de la maison Adeny fut aménagé comme suit : « du haut et du bas, sur le derrière, servoient de refectoire, de cuisine, de travail, de dortoir, & de sacristie. Le tour étoit en bas de la grange, au dessous de la Chapelle et du c[h]œur des Religieuses. »⁵²

Cette courte description des travaux entrepris pointe les principaux espaces de vie des religieuses, mais surtout les infrastructures liées à la clôture de la communauté, incarnées ici par les allusions aux grilles qui séparent systématiquement les religieuses cloîtrées du prêtre (grille du chœur des religieuses, fenêtre du confessionnal) et des visiteurs (tour

47. Dans le vocabulaire de l'Ancien Régime, la « vinée » renvoie à la récolte du raisin, tandis que « le mets » ou « meix » signifie terrain, immeuble. P. Delsalle, *Lire et comprendre les archives des XVI^e et XVII^e siècles*, Besançon, 2003, p. 57 et 63.

48. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 26.

49. SC, Fondations n°33, lettre de la prieure de Joinville (13 octobre 1625).

50. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 39.

51. En France, un pied équivaut à 32,48 cm. H. Doursther, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes, contenant les tables des monnaies de tous les pays*, Bruxelles, 1840, p. 414.

52. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 39-40.

permettant de transmettre des objets, escalier indépendant pour accéder à la chapelle placée à l'étage). En outre, les lieux réservés aux religieuses (réfectoire et cuisine, salle de travail, dortoir, sacristie) étaient disposés à l'arrière de la maison et par conséquent, hors de vue depuis la rue.

2.3. La construction du cloître

Les infrastructures aménagées ici avec peu de moyens étaient une fois encore provisoires, puisque l'objectif de la communauté était de pouvoir édifier un bâtiment conforme à leurs désirs et adapté à leurs besoins. À partir de janvier 1627, les matériaux commencèrent à être acquis et rassemblés en vue de la construction : à cette date, la dot d'une religieuse fut « employée à payer une partie de la pierre qui a servi à bâtir le monastère »⁵³. Sans doute par mesure d'économie, les annonciades célestes veillèrent aussi à se servir « des matériaux des maisons qui étoient sur les places qu'elles avoient achetées pour commencer la leur »⁵⁴.

Toutefois, le chantier de construction ne débuta qu'en 1631, avec la réalisation des fondations de grands murs de clôture, financée par la dot de la fille d'un médecin de Paris évaluée à 3 000 livres⁵⁵. Un chanoine de la collégiale Saint-Laurent⁵⁶, édifia dans l'enceinte du château au sommet de la colline⁵⁷, vint bénir le chantier lors de la cérémonie de la pose de la première pierre. Ces murailles furent « bâties sur pilotis » le long du bras canalisé de la Marne et le millésime 1631 fut gravé « sur une pierre en dehors et en dedans [de l'enclos] du monastère »⁵⁸.

53. *Ibid.*, p. 32.

54. *Ibid.*, p. 56-57.

55. La prieure et la sous-prieure de Joinville, Marie Françoise Geoffroy et Marie Séraphine Flondre, se rendirent à Paris en 1629 (Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle, sans cote : *Suite de l'abrégé des vies*, p. 28-29) pour y rencontrer d'autres prieures de son ordre et « rendre leurs maisons uniformes en toutes choses » (LDAS, *Annales du Monastère*, p. 42-44). De là, elles ramenèrent cinq filles, novices ou postulantes, pour renforcer les rangs de la communauté de Joinville.

56. Siège de la plus ancienne paroisse de la ville, l'église collégiale Saint-Laurent était desservie par une dizaine de chanoines et abritait les tombeaux des princes de Joinville. O. Balandraud, M. Lapasset, E. Liébaut, *op. cit.*, p. 9.

57. Ce château est communément appelé « château d'en haut » et ses origines remontent au Haut Moyen Âge, par opposition au château « d'en bas » ou « château du Grand Jardin », construit dans le bas de la vallée à la Renaissance (1533-1546).

58. LDAS, *Annales du Monastère*, p. 43 et 45.

16 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

À l'automne 1631, eut lieu la pose de la première pierre des bâtiments conventuels, en présence du doyen de l'église Saint-Laurent, des religieuses et de deux ou trois maçons. La première pierre fut placée « au bout de la grande muraille, qui joint la maison achetée du Sr Adeny, qui est sur la ruelle, laquelle muraille est celle qui regne le long du cloître du caveau des mortes et aboutit à ladite maison, [...] ». Les religieuses voulurent apparemment commencer à bâtir leur maison conventuelle à cet endroit, « où devoit être l'Église, suivant le plan qu'elles ont laissé »⁵⁹. Cette dernière phrase institue les fondatrices du couvent comme les maîtres d'ouvrage de leur couvent. Si elles ne sont peut-être pas les auteurs du plan, du moins ont-elles participé pleinement à sa conception. Cette participation active des religieuses dans l'élaboration du plan et le chantier de construction a pu être identifiée dans d'autres villes, notamment à Saint-Mihiel, mais aussi à Liège ou encore à Namur⁶⁰.

Le chantier perdura quatre ans, jusqu'à la fin de l'été 1635. En mai 1635, la communauté connut des problèmes de trésorerie, leur économie étant mise sans doute en difficulté par le coût de la construction. L'évêque leur permit de vendre à Monsieur de Marne un gagnage et des vignes pour s'acquitter du prix des pierres de taille qu'il leur avait fournies. Elles purent aussi faire des emprunts pour « parachever la clôture de leur maison », mais l'évêque leur interdit d'ériger de nouveaux bâtiments ou même de terminer ceux qu'elles avaient entamés⁶¹.

Quelques prêtres⁶² et probablement aussi l'arrivée de nouvelles filles permirent de financer la fin des travaux, car le 8 septembre 1635, les religieuses purent célébrer le premier office « dans le c[h]œur du nouveau bâtiment, qui est une chambre au dessous du clocher en l'estage des dortoirs de la maison ». Ce jour-là eut lieu aussi la première messe « en l'Église d'à present [en 1698], qui est au dessus du caveau, laquelle Église est destinée pour être le chœur des religieuses quand la grande sera bâtie en la place qui est entre l'Église d'a présent et la maison du coin de la petite ruelle, sur la grande ruë du fauxbourg d'Escurey »⁶³.

En effet, l'église définitive de la communauté n'était pas encore construite en 1635, pas même en 1639, comme le montre un détail de la

59. *Ibid.*, p. 46.

60. Sur ce point, je renvoie à ma thèse de doctorat (p. 300-301).

61. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 52.

62. Monsieur le Lioncourt, avocat du baillage, prêta de l'argent aux religieuses pour payer les ouvriers. *Ibid.*, p. 57.

63. *Ibid.*, p. 53-54.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 17

vue peinte de Joinville à cette date [ill. 1]⁶⁴. Le cloître de quatre ailes était achevé, formant un quadrilatère complet prolongé au nord par un verger couvrant les deux tiers de la parcelle. Le long du faubourg, la façade sur rue était haute de deux étages, marquée par un haut clocher octogonal à lanternon. Une porte cochère donnait accès dans la cour du cloître, bordée d'une galerie d'arcades. Du côté du canal, une seconde cour était délimitée par des habitations. Joutant le couvent sur le quai, le moulin à grains banal⁶⁵ était utilisé par les citoyens de la ville contre paiement de taxes.

Grâce à un bilan comptable du premier semestre 1646, il est possible de déterminer globalement le coût de la construction de leur couvent, soit 18 000 livres pour « des places, maison, et jardins achetez pour y bâtir le monastere », 20 000 livres « pour les bâtimens du corps du monastere » et 3 000 livres « pour les murailles de clôture du jardin »⁶⁶. En se rappelant que la dot minimale d'une annonciade céleste se montait à 1 500 livres, on peut déterminer que le montant total des travaux (41 000 livres) équivaut environ à plus de 27 dots !



1 – ANONYME, *Tableau de la ville de Joinville 1639*, peinture sur toile, XVII^e siècle. Joinville, collection de la mairie, sans cote. Cliché François Griot.

64. Le tableau est conservé actuellement dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Joinville, tandis que la lithographie est conservée à Chaumont, Archives départementales de la Haute-Marne (ci-après ADHM), E dépôt 287.

65. O. Balandraud, M. Lapasset, E. Liébaut, *op. cit.*, p. 8.

66. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 138.

2.4. L'édification des bâtiments de la basse-cour et de nouveaux murs de clôture

Après les dommages d'un incendie survenu en 1647⁶⁷, les sources ne font plus mention des bâtiments avant 1683. À cette date, la communauté fit bâtir un mur de clôture longeant le bras canalisé de la Marne. Ce mur avait environ deux pieds [$\pm 0,65$ m] de largeur pour six pieds [$\pm 1,95$ m] de profondeur et deux pieds et demi [$\pm 0,81$ m] de largeur en fondation. Il reposait sur des pilotis en chêne, avec deux gros sommiers sur les chéneaux qui servaient de semelles et maintenus par des clés. L'entreprise coûta près de 1 500 livres⁶⁸.

C'est le long de ce même mur que furent édifiés, quatre ans plus tard, en 1687, les bâtiments de la basse-cour, servant d'annexes au couvent proprement dit. En 1671 et 1683, les religieuses avaient acquis les « places » ou terrains pour 3 600 livres auprès de quatre particuliers⁶⁹. Ces dépendances dont la construction coûta 3 000 livres comprenaient « la vinée, l'étable, le lavoir, la muraille, & la porte qui separe les deux cours, les deux fours, & les chambres hautes & basses, qui sont bâtis sur pilotis ; les autres lieux n'y sont pas bâtis, les garderobes, le degré & la galerie qui va à la roberie »⁷⁰.

2.5. Le mécénat de Simon Fromel et la décoration du couvent

Durant la dernière décennie du XVII^e siècle, les annonciades célestes bénéficièrent du mécénat de Simon Fromel, seigneur de Trois-Fontaines demeurant à Paris, « Aide des camps & Armées du Roy [...] », frère de trois annonciades célestes, dont l'une fut prieure entre 1685 et 1688⁷¹. Ce n'est pas donc un hasard si le couvent de Joinville vint à profiter de ses largesses. La première apparition de Simon Fromel intervient en 1690 : il paie 60 livres pour l'érection d'une grande croix de pierre au centre du cloître⁷².

67. LDAS, *Des bienfaiteurs du monastère* (volume des annales), p. 2.

68. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 250.

69. Claude François, Louis Mouget, Pierre Henry et François Mathieu.

70. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 268-269.

71. L'une de ses sœurs, nommée Marie Séraphine Fromel, fut prieure du couvent entre 1685 et 1688 : c'est donc durant son priorat que fut lancé le chantier de construction des bâtiments de la basse-cour. *Ibid.*, p. 255.

72. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 279 et *Des bienfaiteurs du monastere* (volume des annales), p. 7-8.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 19

Deux ans plus tard, la construction de l'église n'était pas encore débutée, car « la misere des temps qui a suivy n'a pas encor permis de [la] commencer, quelque effort et projet [...] fait pour y parvenir »⁷³. En 1692, le seigneur de Trois-Fontaines fit don de plusieurs « voitures » de grandes pierres de taille, à « sçavoir 243 blocs de pierres de Chevillon, & 19 blocs de pierre de Curel, qui ont été amenées au couvent pour servir au bâtiment de l'Église, qui est à faire ». Le prix de ces matériaux se montait à 333 livres et 15 sols. En outre, le mécène payait aussi la livraison de 150 tombereaux de sable « pour servir à l'Église quand on la bâtera »⁷⁴.

La communauté perçut encore d'autres dons de Simon Fromel. En 1693, il prend à sa charge les frais de construction d'un oratoire ou grotte abritant une image de sainte Madeleine, sous laquelle furent construits deux caveaux en récupérant une partie des pierres destinées à l'édification de l'église⁷⁵. Dans la chapelle dévotionnelle, les murs furent peints et le sol revêtu d'un plancher. À l'occasion de ces travaux, le cloître du couvent fut « cresspi, blanchi, & les cadrans peints », tandis qu'une statue de la Vierge en pierre était installée au « lavoir des mains ». Tous ces travaux coûtèrent 648 livres. Plus tard, la communauté fit poser un perron à balustres de pierre pour mener du cloître au jardin, couvert d'un toit d'ardoises, ce qui revient à 187 livres⁷⁶. En outre, le mécène fit « faire & peindre les quadrans au soleil, qui sont sur les murailles » et revêtir de boiseries la pièce de l'infirmerie située « au dortoir ». Il fit encore de nombreux dons : des livres pour la « librairie », un « pavillon rouge » pour le tabernacle, un « grand tapis de Turquie » pour le marchepied de l'autel, ainsi que plusieurs « grands et petits tableaux, posez en plusieurs endroits de la maison, etc. »⁷⁷.

Peut-être encouragées à se préoccuper de la décoration de leur cadre de vie, les annonciades célestes firent réaliser en octobre 1698 « le retable du grand autel, le cadre du grand tableau, le chassis de la table d'autel et le marche pied de l'autel », ce qui leur coûta 152 livres. Le tabernacle en chêne fut sculpté à Vitry[-le-François], puis doré à Joinville même. Un peintre fut chargé de marbrer et bronzer le retable. Les religieuses déboursèrent 608 livres pour le tabernacle⁷⁸.

73. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 56.

74. LDAS, *Des bienfaiteurs du monastère* (volume des annales), p. 8.

75. *Ibid.*, p. 9.

76. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 284.

77. LDAS, *Des bienfaiteurs du monastère* (volume des annales), p. 8-10.

78. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 314.

20 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

En 1698, les annonciades célestes désespèrent de ne pouvoir jamais construire leur église, prévue sur le plan des premières fondatrices, à l'angle de la ruelle des Annonciades et du faubourg d'Écurey. Après le versement d'importantes sommes d'argent, effectué en février 1696 pour obtenir de Louis XIV les lettres patentes d'amortissement des biens fonciers acquis pour construire le couvent, la communauté n'avait plus les moyens d'entamer ce grand chantier, ainsi que les chroniques en attestent⁷⁹.

Toutefois, les annonciades célestes disposaient de quelques ressources pour s'autoriser dix ans plus tard, de s'atteler à des travaux de rénovation dans le chœur des religieuses. En 1709, elles y firent ôter les boiseries et peindre les lambris. Les professes reçurent de nouvelles chaises, tandis que les deux sacristies furent garnies de lambris. Le tout fut financé par le don d'un particulier, demeuré inconnu⁸⁰.

En 1717 débuta la construction d'une chapelle dédiée à Notre-Dame des Ermites. Les fondations furent lancées « à l'angle du côté du petit jardin » et une pierre carrée fut placée, portant l'inscription suivante : « Marguerite de la Marche de la Fortelle a fondé cette chapelle », selon la promesse qu'elle avait faite à la communauté. En vérité, la donatrice manqua à sa parole et les religieuses durent emprunter à Monsieur Baron 2 000 livres « de sorte qu'il doit être regardé comme le seul fondateur de cette chapelle » qui fut bénite et consacrée le 29 février 1728⁸¹.

Après cette date, les aménagements du couvent se firent de plus en plus rares et ne sont plus guère mentionnés dans les chroniques. Seuls les travaux sont encore évoqués en juin 1774 : les annonciades célestes rétablirent une chapelle dite « du dehors », rénovèrent le plancher « haut et bas » et firent repeindre le retable, pour le prix de 600 livres. Les fenêtres du chœur des religieuses furent remplacées pour 100 livres⁸².

79. LDAS, *Des bienfaiteurs du monastère* (volume des annales), p. 8.

80. LDAS, *Annales du Monastère*, p. 333.

81. LDAS, *Des bienfaiteurs du monastère* (volume des annales), p. 10-11.

82. LDAS, *Annales du Monastère*, p. 509.

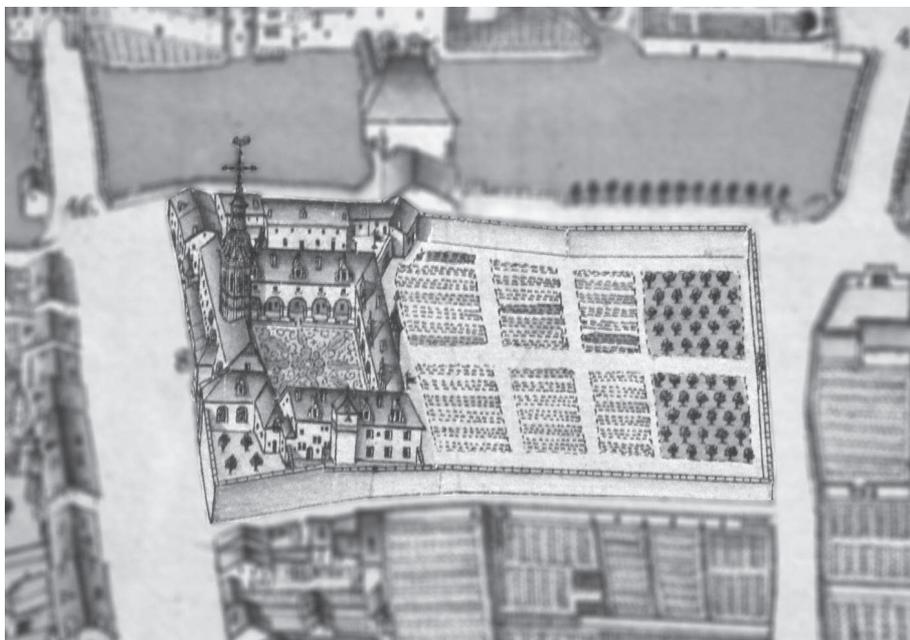
2.6. L'iconographie du couvent au milieu du XVIII^e siècle

Lorsqu'en 1750, l'ingénieur Contenot acheva son plan de Joinville [ill. 2], le couvent des annonciades célestes n'avait guère subi de transformation majeure depuis le milieu du XVII^e siècle : pour rappel, seule l'aile des dépendances avait été édifée en 1687 le long du canal. Plus détaillée et plus précise que le tableau de 1639, cette vue à vol d'oiseau de Joinville est l'une des principales sources iconographiques du couvent. Loin d'être aussi stéréotypées qu'en 1639, les façades du couvent sont clairement différenciées.

À l'angle sud-ouest, une première cour trapézoïdale distribuait l'accès à une série de bâtiments bordant la rue et le quai du canal, abritant les dépendances (étable, fours, lavoir, etc.). Hauts d'un étage et d'un comble, ils sont caractérisés par de petites fenêtres et une apparence modeste. Côté cour, derrière le clocher, l'un de ces bâtiments est précédé d'un appentis. Les toitures sont toutes percées d'une à deux cheminées. Une porte dans le mur permettait d'accéder depuis la cour au vaste jardin divisé par des allées et des carrés plantés d'arbres ou cultivés.

Les quatre ailes du cloître sont elles aussi représentées avec beaucoup de détails. La première longeait la rue, au sud, détachée des constructions voisines par un passage à ciel ouvert précédé d'un porche d'entrée. Sur toute sa longueur, d'étroites constructions en appentis s'y adossaient jusqu'à une haute porte conduisant dans la cour intérieure du cloître. Aux premier et second étages, l'aile s'ouvrait par de nombreuses baies. Le comble était dominé par un grand clocher à pans coupés, surmonté d'un dôme à lanternon et d'une croix. Seule une baie ajourait le grenier sur le pignon oriental. Sous cette fenêtre, un petit bâtiment de plain-pied jouxtait l'aile, couvert d'une toiture à croupe percée d'une lucarne. Une petite aile en retour descendait vers l'est et donnait accès à une cour. La façade intérieure de l'aile occidentale comportait au rez-de-chaussée une galerie longue d'au moins cinq arcades, soutenue par des colonnes. À l'étage, les baies respectaient le rythme des travées. Le toit était percé de plusieurs cheminées et de trois grandes lucarnes. L'aile nord ne se distinguait pas de la première, sauf par une petite tour hors-œuvre côté jardin. La dernière aile, à l'est, se démarquait par sa tourelle carrée, saillante sur la cour. Sa bâtière était indépendante, même si le percement était identique aux deux ailes précédentes. Hautes de deux niveaux outre le comble, cette aile présentait deux ordonnances différentes. À gauche de la tour, la façade s'ouvrait par deux portes et des percements irréguliers et à droite, par trois travées de baies identiques. Enfin, le coin sud-est du terrain était occupé par des cours.

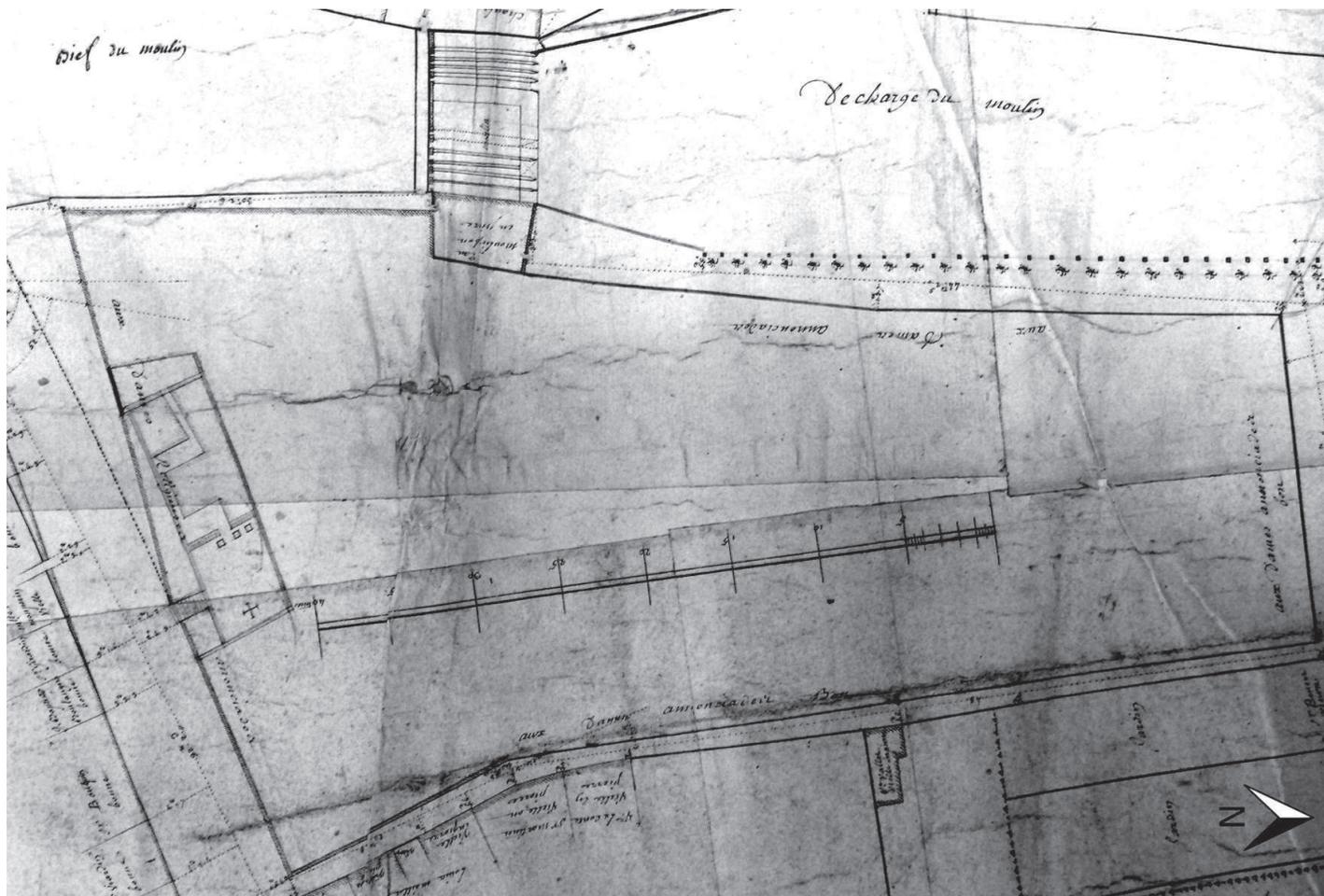
22 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES



2 – CONTENOT, Vue à vol d'oiseau de Joinville, détail du faubourg d'Écurey et du couvent des annonciades célestes (n°8), plan manuscrit aquarellé, 1750. Joinville, archives communales.
Cliché de l'auteur.

Cette vue de Joinville n'est pas la seule source qui documente le couvent au milieu du XVIII^e siècle. Vers 1750, un plan géométrique de Joinville fut relevé pour projeter le tracé d'une route royale au cœur même de la ville [ill. 3]⁸³. Outre les indications sur l'état de conservation, les matériaux de construction et l'identification des propriétaires des habitations, ce plan présente également un intérêt particulier pour les annonciades célestes. En effet, il représente la distribution intérieure d'une partie du couvent, sans doute le rez-de-chaussée de l'aile sud du cloître, longeant la rue. D'emblée, on remarque que la façade n'épouse pas l'alignement de la rue, car de petites constructions s'y adossent, identifiées sur la vue de Contenot. Contre la façade, l'escalier représenté permet d'accéder depuis la rue à la chapelle conventuelle, ici désignée par une croix et qui surplombe un passage couvert. De ce passage, une porte donne accès à un couloir sinueux distribuant l'accès des espaces intérieurs jusqu'à atteindre l'autre extrémité de l'aile et le porche d'entrée qui permet d'accéder à la cour de service.

83. Je dois cette découverte à l'historien François Griot que je remercie vivement.



3 – Plan de Joinville avec un projet de tracé de la route royale, vers 1750, détail de la parcelle des annonciades célestes. Archives départementales de Haute-Marne, C 530. Cliché Fr. Griot.

2.7. *La suppression de la communauté et la vente des biens*

Les annonciades célestes de Joinville n'échappèrent pas aux décrets de suppression des communautés religieuses en France. Le 16 août 1790, les administrateurs du directoire du district de Joinville passèrent en revue les revenus du couvent, ses biens fonciers, listèrent les vingt-six sœurs qui composaient la communauté avant de procéder à l'inventaire des objets et du mobilier. Ils se rendirent d'abord dans la sacristie, puis dans les trente cellules, le noviciat, la « chambre de la communauté », la cuisine et le réfectoire, l'infirmerie et sa lingerie, le dortoir, la bibliothèque, la boulangerie, les fouleries et les « écuries » (étables), la cave et la réserve de bois et enfin, le grenier⁸⁴. À cette date, la communauté percevait des rentes annuelles s'élevant à 7 500 livres⁸⁵.

Les religieuses demeurèrent dans leur maison jusqu'au 22 septembre 1792, date à laquelle il leur fut intimé l'ordre de quitter leur vie commune. Il leur fut interdit d'emporter avec elles le mobilier de la sacristie, de la cuisine et du réfectoire, de l'infirmerie, de la pharmacie, les livres de la bibliothèque, les effets de la boulangerie et de la foulerie ainsi que les animaux de leur basse-cour⁸⁶. Ce jour-là, les vaches de la communauté furent déjà vendues puis quelques semaines plus tard, eut lieu la vente des objets et du mobilier subsistant dans le couvent⁸⁷.

L'intérêt pour les biens immobiliers des annonciades de Joinville ne survint qu'à partir de l'an III de la République. Le 29 messidor (17 juillet 1795), comme les trois autres couvents de la ville (bénédictines, ursulines, capucins), la maison des annonciades fut décrite, mesurée et estimée par Joseph Passerat, arpenteur demeurant à Joinville⁸⁸. Jugeant la nature du sol, le jardin, l'emplacement de l'édifice à l'extrémité du faubourg aux pieds de la ville, le bon état des bâtiments, l'expert estima la valeur du couvent à 25 000 livres. Par comparaison avec les trois autres communautés religieuses de la ville, le couvent des annonciades célestes était, semble-t-il, le plus modeste : en effet, la maison des bénédictines fut estimée à 81 200 livres, celle des ursulines à 51 600 livres et celle des capucins à 42 600 livres environ⁸⁹.

84. ADHM, 1 Q 663.

85. Soit 2 500 livres de moins que les deux autres couvents de l'ordre dans le département, à Bourmont et à Langres. « Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne, avant 1789... loc. cit. », p. 275.

86. ADHM, 1 Q 663.

87. *Idem.*

88. ADHM, 1 Q 30.

89. *Idem.*

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 25

Le 3 fructidor an III (20 août 1795), le même arpenteur dressa la description, prit les mesures et procéda à l'estimation à la location de quatre petits locaux adossés à la façade de l'aile sud, entre l'entrée du couvent et l'escalier de l'église⁹⁰.

Quelques mois s'écoulèrent avant que le département de la Haute-Marne ne décidât de la vente des maisons religieuses de Joinville. Le 3 prairial an IV (22 mai 1796), le citoyen Hubert Joseph Petit Jean Roger, « maître de l'Hotel des Postes aux chevaux », souhaita acquérir les couvents des bénédictines, des annonciades et des ursulines. Le premier était occupé par des magasins militaires et civils, contenant du grain et du fourrage, il ne pouvait être cédé à un particulier. Celui des capucins servait de dépôt des effets du district de Joinville, tandis que le couvent des annonciades n'était pourvu « d'aucune utilité publique »⁹¹.

Muni de l'autorisation du département, le citoyen Petit Jean Roger dépêcha l'architecte Pierre Maugot sur le site des annonciades en vue d'un nouvel examen. Celui-ci fit son rapport le 14 prairial an IV (2 juin 1796). Plus explicite que l'arpenteur Passerat, l'architecte présenta davantage les affectations des locaux. Il nota aussi que les dépendances du couvent étaient fort dégradées par « des prisonniers de guerre »⁹².

Le 18 fructidor an IV (4 septembre 1796), Hubert Joseph Petit Jean Roger put se porter acquéreur pour 25 000 livres de l'ancien couvent des annonciades, consistant en « cour d'entrée, corps de logis, chapelle, cloître, jardin, basse cour, grange, écurie, logement des tourières, aisance et dépendance »⁹³.

2.8. Description et estimation du couvent en vue de sa vente (1795-1796)

Datés de juin 1795 à juin 1796, trois documents permettent de reconstituer les bâtiments, leur disposition, leurs mesures et leurs distributions intérieures⁹⁴. On peut également y ajouter une copie du plan

90. *Idem.*

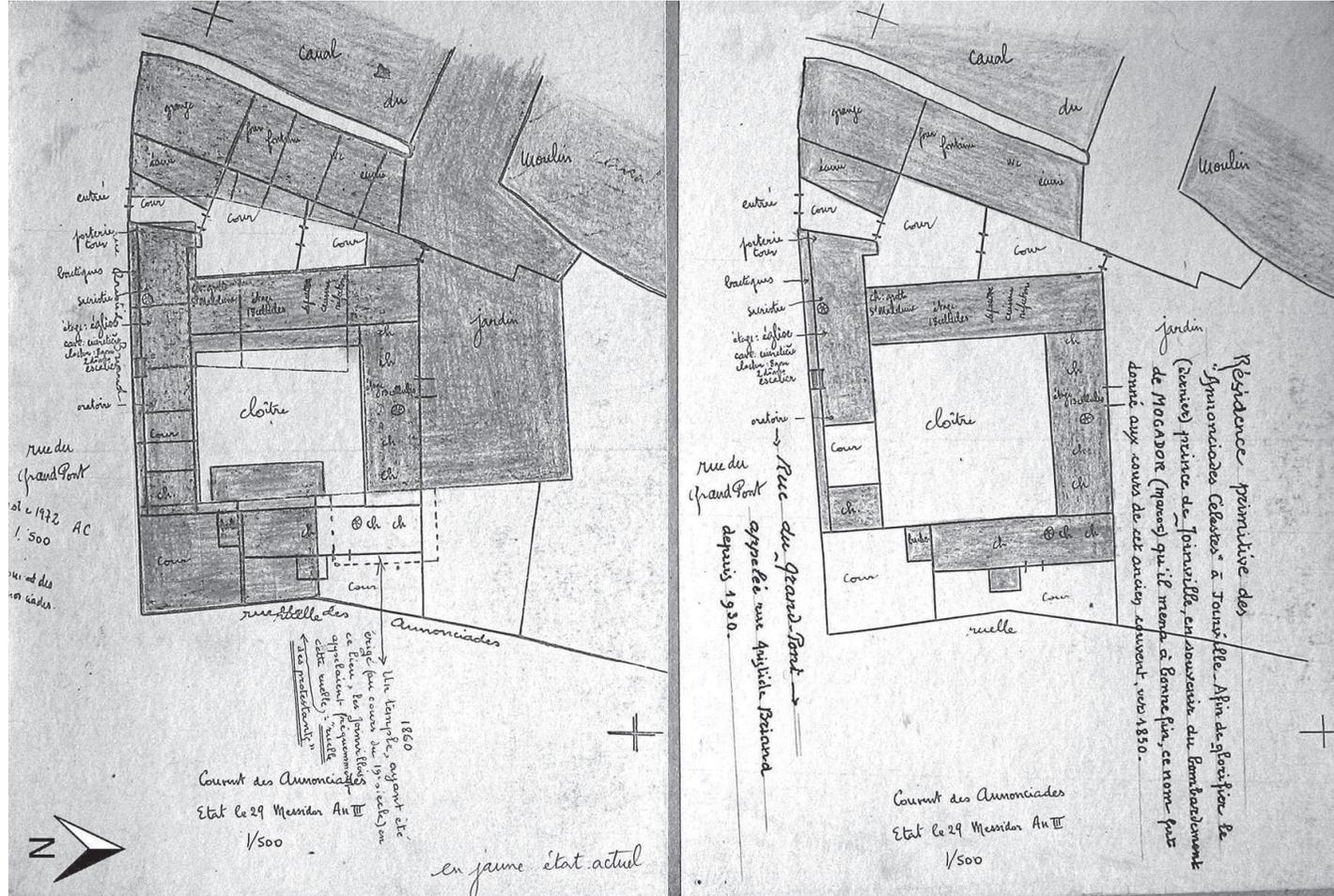
91. *Idem.*

92. *Idem.*

93. *Idem.*

94. Tous sont conservés aux ADHM, 1 Q 30. La plupart de ces documents, ainsi que les inventaires de la liasse 1 Q 663 sont retranscrits dans Joinville, médiathèque municipale : Fr. Lesprit, *op. cit.*, p. 86-92. L'estimation de Passerat est aussi reprise dans Fr. Griot, *op. cit.*, p. 50.

26 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES



4 – Restitution du plan des annonciades célestes et de l'affectation de ses bâtiments en date du 29 messidor an III, exécutée vers 1950. Collection privée.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 27

du couvent [ill. 4], peut-être calquée d'un document original daté du 29 messidor an III qui aurait accompagné le rapport⁹⁵.

Prise entre la rue de la Harpe (ou « rue du Ponceau » [Poncelot]) au nord, une ruelle (dite « des annonciades ») à l'est, la rue du Grand Pont (ancienne rue du Faubourg, actuelle rue Aristide Briand) au sud et le canal à l'ouest, la parcelle des annonciades – comprenant cours, bâtiments et jardins – mesurait un journal et cinquante huit cordes carrées, soit 3 530 m² environ⁹⁶.

Les différentes ailes s'organisaient autour de deux espaces : le cloître carré donnant accès aux principaux locaux de vie religieuse et de petites cours trapézoïdales desservant les dépendances et les réserves alimentaires de la communauté.

Depuis la rue principale qui reliait le faubourg à la ville, on entrait par une porte cochère et une cour menant soit aux dépendances à l'ouest de la parcelle, soit aux parloirs et tour dans l'aile sud du cloître. Le jardin intérieur du cloître carré mesurait 83 pieds de côté [$\pm 27,7$ m]. En son centre, se trouvait une croix de pierre brisée. Une galerie s'ouvrait au rez-de-chaussée sur tout le pourtour du cloître, large de 4,3 mètres (15 pieds) au sud et de 2,6 mètres (9 pieds) sur les autres côtés. Toutes les ailes du cloître étaient larges de 6 mètres environ (24 pieds), excepté l'aile orientale un peu plus étroite (20 pieds), leurs longueurs variant légèrement entre 23 et 24 mètres (80 à 83 pieds).

L'aile sud contenait tous les locaux accessibles aux visiteurs extérieurs. Au rez-de-chaussée [ill. 3], l'on accédait depuis la cour à un vestibule. Un escalier en bois conduisait à l'étage. Se succédaient ensuite le logement des sœurs tourières et le tour, de petits cabinets. Au-dessus de ces espaces, se trouvaient deux parloirs intérieurs et deux parloirs extérieurs. Au-delà de la clôture, toujours au rez-de-chaussée, une sacristie était reliée au chœur des religieuses par un escalier. À côté, l'église proprement dite dominait un caveau funéraire, à quelque 3,2 mètres du sol. Un escalier conduisait les fidèles à cet étage depuis la rue du Grand Pont. Unique signal, un clocher octogonal dominait la toiture de toute l'aile, couverte de tuiles plates. Le bâtiment se

95. Réalisé par un historien local dans les années 1950, ce dessin est actuellement conservé dans une collection privée. Malgré les recherches entreprises dans la série Q des Archives départementales de la Haute-Marne, aucun plan manuscrit n'a été retrouvé.

96. Calcul personnel sur base d'un journal lorrain (valant 2 044 m²) qui vaut également 80 cordes carrées. H. Doursther, *op. cit.*, p. 180.

prolongeait encore par un vestibule (ou « chapelle intérieure ») surplombant une cour, et une chambre au rez-de-chaussée (sacristie) dominée de cinq cabinets (ou deux cellules)⁹⁷.

L'aile occidentale séparait la cour des dépendances et le cloître, reliés par un vestibule adossé au tour. Du sud au nord, se succédaient ensuite une cage d'escalier, un cabinet, la grotte dite de « sainte Madeleine », le dépôt de la vaisselle (ou « dépense »), la cuisine et le réfectoire. Toutes ces pièces étaient éclairées à l'ouest. À l'étage, deux rangs de neuf cellules se répartissaient de part et d'autre d'un couloir. Celui-ci conduisait aussi à une galerie traversant la cour des dépendances et permettait aux sœurs d'atteindre les latrines, à l'extrémité ouest de la parcelle.

L'aile nord s'ouvrait sur le jardin par une série de baies. De part et d'autre du passage qui conduisait au jardin, se suivaient à l'ouest une chambre et une plus grande⁹⁸, à l'est un escalier puis deux grandes chambres. L'étage alignait trois cabinets, un vestibule et la cage d'escalier avant de s'achever à l'angle oriental du cloître par sept « cabinets ou cellules ». Son comble s'étirait sur presque 30 mètres. L'accès au jardin se faisait par un perron en pierre à balustres.

Enfin, l'aile orientale était entourée de deux cours, du jardin du cloître et du jardin potager de la communauté qui s'étendait sur les deux tiers nord de la parcelle. Elle se composait au rez-de-chaussée de trois chambres et d'un escalier, outre un passage qui menait du cloître à la cour à l'arrière. À chaque niveau, un cabinet faisait saillie sur la cour, comme le confirme le plan de Contenot [ill. 2]. Il semblerait qu'un bûcher côtoyait le pignon sud du bâtiment.

Toutes les ailes du cloître étaient posées sur de grandes caves, connectées les unes aux autres. Les baies côté cour (cloître et cour des dépendances) et côté jardin étaient relativement nombreuses.

Entre la porte cochère et l'escalier de l'église, sur 8,6 m, s'adossaient quatre petites « boutiques », locaux uniques hauts de 2 m, profonds de 3 m environ et couverts d'un toit en appentis de tuiles creuses. Le premier était pourvu d'une cheminée, mais chacun disposait d'une porte et d'une fenêtre donnant sur la rue du Grand Pont⁹⁹.

97. Dans ce paragraphe, les mentions entre parenthèses sont extraites de la description de l'architecte Pierre Maugot (juin 1796) et divergent de celles de l'arpenteur Passerat (juin 1795).

98. Serait-ce l'ouvroir ?

99. Leur location fut estimée à un montant total de 280 livres. ADHM, 1 Q 30.

Les dépendances assuraient le ravitaillement de la communauté. À gauche de la cour d'entrée, une écurie et une grange ou « vinée » formaient l'angle sud-ouest de la parcelle. Du sud au nord courait ensuite un corps de bâtiment, long de 32 m pour 9 m de large environ, comprenant la grange elle-même, un four joint d'un cabinet à l'arrière, une fontaine et un lavoir, une fosse d'aisance, un escalier conduisant au niveau supérieur et une autre écurie ou « étable des porcs ». À l'étage, on trouvait des greniers et des chambres, la réserve de farine au-dessus du four et un foyer au-dessus du lavoir. Sous le second escalier, extérieur, se situait l'unique puits alimentant la communauté.

Le vaste jardin d'environ 2 050 m² s'étendait à l'arrière des bâtiments, au nord du terrain. Des murs de clôture hauts de presque 6 mètres (20 pieds) garantissaient une vie cachée aux religieuses. À l'intérieur de l'étendue, se trouvaient un jardin potager et un verger planté d'arbres fruitiers.

2.9. La disparition des vestiges au XIX siècle

Occupés par un relais de poste aux chevaux sans doute depuis la fin du XVIII^e siècle, les bâtiments furent incendiés en 1822 et pourraient avoir disparu à partir de cette date¹⁰⁰. En 1841 [ill. 5], la forme du parcellaire et l'emplacement des bâtiments correspondaient toujours aux vues du couvent durant l'Ancien Régime. Cependant, il est impossible de déterminer si le bâti représenté ici est celui des annonciades célestes ou s'il s'agit déjà de nouvelles constructions érigées à l'emplacement des bâtiments conventuels.

En 1930, le chanoine Moissonnier assurait qu'il ne subsistait rien des bâtiments du couvent¹⁰¹. Aujourd'hui, le cadastre et l'emplacement des bâtiments actuels sont manifestement les héritiers de la propriété des annonciades célestes et de l'agencement des leurs bâtiments, le cloître comme la cour de service. Toujours cernée par le même réseau viaire, intact depuis le XVII^e siècle, l'ancienne parcelle des annonciades célestes s'étendait entre les rues actuelles du Poncelot au nord [ill. 6], Aristide Briand au sud, la ruelle des annonciades à l'est et le canal à l'ouest. La cour qui desservait autrefois les dépendances subsiste elle aussi, mais y a été réduite et fermée au nord par un bâtiment, mais y on accède encore par un passage. Au bord du canal, différentes habitations ont remplacé

100. O. Balandraud, M. Lapasset, E. Liébaut, *op. cit.*, p. 4.

101. Chanoine Moissonnier, *loc. cit.*, p. 35.

30 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

la grange et les écuries des sœurs [ill. 7]. Le long de l'ancien faubourg, l'aile sud a disparu ainsi que l'église. Seule subsiste l'emplacement du passage couvert [ill. 8] qui donne accès à la « Cour du Cloître » qui a conservé son emplacement. En revanche, la « Cour des Annonciades » est une création récente.



5 – Plan cadastral de la ville de Joinville, 1841, détail du secteur des annonciades célestes. Joinville, archives communales. Cliché Fr. Griot.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 31



6 – Joinville, emplacement du couvent des annonciades célestes, pris depuis le clocher de Notre-Dame, 2009. Cliché Fr. Griot.
[1. Rue Aristide Briand – 2. Canal – 3. Ruelle des Annonciades – 4. Rue du Pontcelot – 5. Emplacement de la cour des dépendances – 6. Cour de l'ancien cloître – 7. Cour des Annonciades et emplacement de l'ancien jardin des religieuses]



7 – Joinville, quai des Peceaux, emplacement des dépendances du couvent des annonciades, 2010. Cliché Fr. Griot.

III - Analyse du plan du couvent

L'un des principaux marqueurs architecturaux des annonciades célestes se manifeste au travers de l'étroite clôture qui régule et réglemente chacun des contacts entre les religieuses et les personnes extérieures à la communauté. Toutefois, il faut bien garder à l'esprit que la clôture stricte n'est pas une spécificité de cet ordre religieux. En effet, réunis lors de la 25^e session du concile de Trente (1545-1563), les évêques et cardinaux ont promulgué plusieurs décrets visant à rétablir ou imposer la clôture des moniales et religieuses, comme un point essentiel de la discipline monastique, à la suite de la décrétale *Periculoso* promulguée en 1298. La clôture interdit à toute personne d'entrer dans le couvent (quel que soit son âge ou sa condition) et à toute professe d'en sortir, sans la permission expresse de l'évêque et sous peine d'excommunication. De plus, l'installation du couvent dans l'enceinte urbaine est vivement recommandée, les établissements situés hors des murs des villes étant trop exposés aux pillages ou lors des conflits armés¹⁰². Cet enfermement des femmes conjugué paradoxalement à une implantation en milieu urbain ne pouvait qu'avoir des incidences sur l'architecture conventuelle féminine des XVII^e et XVIII^e siècles.

L'application de la clôture féminine oblige à une organisation particulière des espaces intérieurs du couvent, distinguant les pièces accessibles aux visiteurs et celles réservées aux religieuses. Cette séparation se matérialise notamment au travers de dispositifs jalonnant la frontière de la clôture, essentiellement des grilles qui autorisent un contact visuel minimal, sinon du moins auditif.

Afin de soutenir la visite du couvent, un plan schématique du couvent restitue les principaux lieux mentionnés ci-après [ill. 9].

102. Sur les décrets du concile de Trente concernant la clôture et leur réception, voir G. Albergio (dir.), *Le magistère de l'Eglise. Les Conciles œcuméniques, t. II-2. Les décrets : De Trente à Vatican II*, éd. fr. sous la dir. d'A. Duval et alii, Paris, 1994, p. 1581. E. Lopez, « La clôture à l'époque moderne et contemporaine », dans *Les religieuses dans le cloître et dans le monde : des origines à nos jours : actes du deuxième colloque international du CERCOR (Poitiers, 29 septembre-2 octobre 1988)*, Saint-Étienne, 1994, p. 559-572. M.-E. Henneau, « Les débats relatifs à la clôture des moniales aux XVII^e et XVIII^e siècles. Discours croisés entre deux mondes », dans *Le cloître et la prison (VI^e-XVIII^e s.)*, sous la dir. d'I. Heullant-Donat, J. Claustre et E. Lusset, Paris, 2011, p. 261-274.



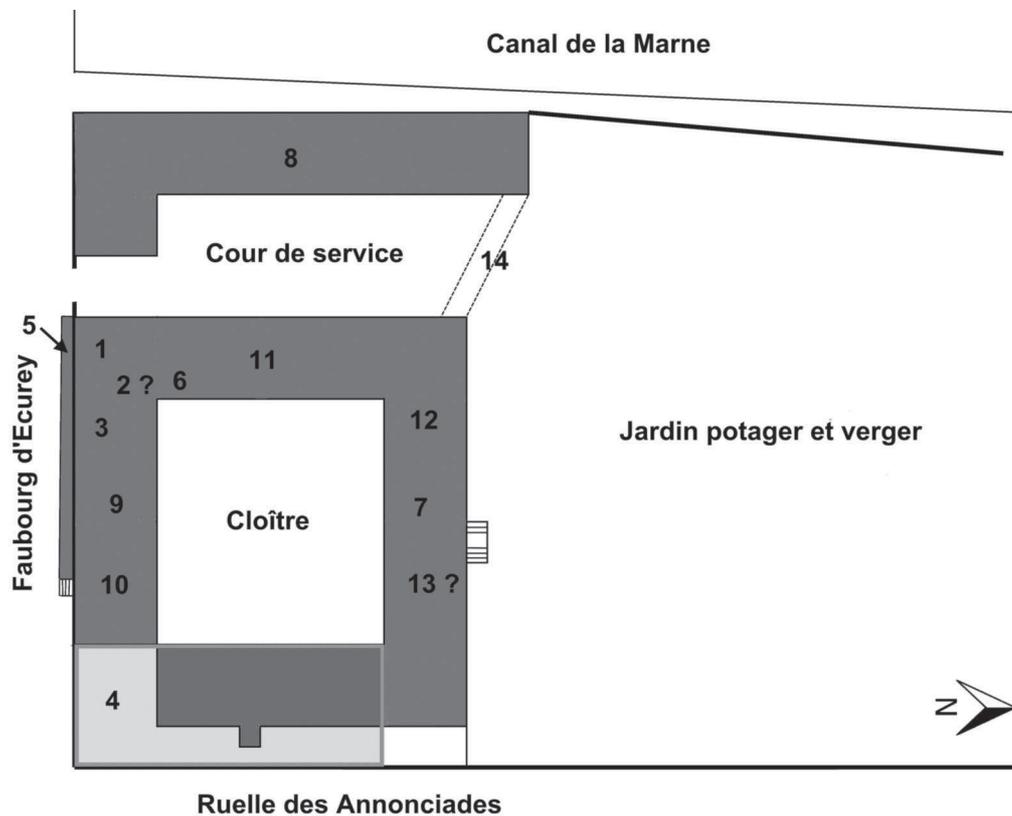
8 – Joinville, rue Aristide Briand,
emplacement du couvent des annonciades, 2010. Cliché Fr. Griot.

3.1. À l'extérieur de la clôture

Pour pouvoir être fonctionnelles, toutes les pièces destinées aux visiteurs se situaient dans l'aile sud du cloître, celle qui longeait le faubourg et qui formait la façade principale du couvent. Pénétrant dans le bâtiment depuis la rue, on entrait dans un vestibule (1) où probablement un guichet permettait de s'entretenir avec la sœur tourière, chargée de réceptionner les messages et les colis au moyen d'un tour, cylindre en bois pivotant dans l'épaisseur du mur. Généralement au nombre de deux, ces femmes au service de la communauté disposaient de leur propre logement, ici au rez-de-chaussée¹⁰³. Depuis le vestibule, un couloir conduisait à un parloir (3) utilisé lors des visites des familles, des bienfaiteurs ou encore des artisans et des ouvriers. Les religieuses étaient séparées de ces personnes par des grilles, munies de volets, percés de petits trous et tendus de toile noire. Ouvert, ce dispositif de volets, transmis par la règle de l'ordre, permettait de voir la religieuse, mais lorsqu'il était fermé, on ne pouvait que l'entendre. Accessibles via l'escalier en bois (2) du vestibule, deux autres parloirs occupaient en partie l'étage¹⁰⁴.

103. ADHM, 1 Q 30.

104. *Idem*.



9 – Reconstitution schématique du plan et de la distribution intérieure du couvent des annonciades célestes de Joinville. Croquis Julie Piront.

Légende : Rez-de-chaussée. 1. Vestibule d'entrée et tour ? –

2. Escalier conduisant aux parloirs de l'étage – 3. Parloir – 4. Emplacement projeté pour l'église (non réalisée) – 5. Boutiques – 6. Oratoire (chapelle de Marie-Madeleine) – 7. Cuisine et réfectoire – 8. Aile des dépendances / 1^{er} étage – 9. Chœur des religieuses – 10. Chapelle – 11-12. Cellules – 13. Infirmerie ? – 14. Galerie de liaison.

Évidemment, un établissement religieux ne peut se concevoir sans un lieu de culte, espace sacré destiné à abriter le Saint Sacrement, c'est-à-dire l'hostie consacrée durant l'eucharistie. Les annonciades célestes de Joinville n'ont jamais eu les moyens de bâtir une véritable église même si son emplacement était prévu au sud-est de la parcelle (4) lors de la construction du cloître¹⁰⁵. Dans le couvent bâti de 1631 à 1635, la

105. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 53-54.

chapelle n'était qu'une simple pièce à l'étage (10). Clôture oblige, les religieuses ne prenaient pas place dans la nef, mais assistaient aux célébrations depuis la pièce mitoyenne appelée communément le chœur des religieuses (9), séparée de la chapelle par une cloison percée d'une grille¹⁰⁶.

En 1628, un confessionnal se trouvait également dans la chapelle provisoire de la maison Adeny¹⁰⁷. Destiné à la confession des religieuses, il ne s'agit pas du grand meuble en bois que l'on peut voir encore aujourd'hui dans les églises paroissiales : le confessionnal consiste ici en deux petites pièces mitoyennes, l'une étant accessible au prêtre depuis la chapelle, l'autre à la religieuse probablement via le chœur des religieuses. La confession s'opère au travers d'une grille de fer et d'une plaque trouée, doublée de toile noire, ainsi que le recommandent les constitutions de l'ordre¹⁰⁸.

Toujours sur la frontière de la clôture, on trouve également deux sacristies dans le couvent, garnies de boiseries au début du XVIII^e siècle¹⁰⁹ : une première sacristie était disposée à l'intérieur de la clôture, accessible par les seules annonciades et jouxtait la seconde sacristie, dite extérieure à la clôture et réservée à l'usage du prêtre officiant. En 1795, la description des pièces situe une sacristie au rez-de-chaussée de l'aile sur rue, sous le chœur des religieuses (9)¹¹⁰.

Cas particulier à Joinville, la façade du couvent sur le faubourg était bordée de quatre petites boutiques (5) au toit en appentis, représentées dès 1750 [ill. 2] et toujours présentes en 1795¹¹¹. Louées à des commerçants, ces boutiques assuraient sans doute quelques revenus à la communauté.

3.2. À l'intérieur de la clôture

Au-delà des portes, des murs et des grilles, on entre dans l'intimité de la clôture et les espaces réservés à l'usage des seules annonciades célestes.

106. *Ibid.*, p. 39.

107. *Ibid.*, p. 39-40.

108. *Constitutions des reverendes meres du Monastere de l'Annonciade de Gennes, fondées l'année de nostre salut 1604*, Paris, 1626, p. 78-79.

109. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 333.

110. ADHM, 1 Q 30.

36 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Équivalent de l'église à l'intérieur de la clôture, le chœur des religieuses (9) de Joinville était dominé d'un clocher octogonal, situé au premier étage, au niveau des dortoirs¹¹². Il surplombait un passage couvert qui menait dans la cour intérieure du cloître, ainsi que la sacristie du rez-de-chaussée¹¹³. Dès leur lever, les religieuses pouvaient donc facilement accéder à cette pièce où elles passaient le plus clair de leur temps à prier. C'est ici aussi qu'elles communient au travers d'une fenêtre de communion (non localisée), mais aussi qu'elles procèdent aux élections des principales charges (prieure, sous-prieure, discrètes qui forment un conseil et maîtresse des novices) sous la surveillance de l'évêque, installé dans l'église. Au travers de la grille du chœur, l'évêque ou son représentant remet également l'habit aux novices et préside à leurs professions un an plus tard. Prolongeant la chapelle (10) vers l'ouest, ce chœur des religieuses est sans doute la pièce la plus importante au sein de la clôture. Les annonciades célestes demeurent toute leur vie en clôture et même au-delà de la mort, puisqu'un caveau funéraire fut bâti sous l'église (10) lors du chantier de 1631-1635, pour y inhumer les premières religieuses¹¹⁴. Sans doute qu'une zone fut ensuite attribuée au cimetière par la suite, car le caveau n'aurait pu contenir les dizaines d'annonciades célestes décédées au couvent jusqu'à la Révolution.

Situées à Joinville au niveau du chœur des religieuses (et de la chapelle), les cellules sont requises par la règle de l'ordre¹¹⁵ et les religieuses purent en disposer à partir de l'achèvement du cloître. En 1790¹¹⁶, trente cellules furent inventoriées à l'étage : dix-huit dans l'aile occidentale du cloître (11), distribuées en deux rangs de neuf cellules, de part et d'autre d'un couloir central et au moins sept cellules dans l'aile nord (12)¹¹⁷. Notons que l'attribution de chambres individuelles aux religieuses est généralisée à tous les ordres religieux à l'époque moderne, liée à l'émergence de la « chambre à soi » comme le lieu de l'intimité et dans le couvent, comme celui de la dévotion personnelle des religieuses.

111. *Idem*.

112. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 53-54.

113. ADHM, 1 Q 30.

114. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 53-54.

115. L'édition française de la règle en 1626 précise que les cellules seront de « neuf pieds en carré ou dix selon la commodité du lieu » [\pm 8,5 à 10,5 m²]. Il faut comprendre l'expression « en carré » par un carré de neuf ou dix pieds de côté. À Paris, le pied de roi équivaut à 0,3248 m. *Constitutions des reverendes meres... op. cit.*, p. 33.

116. ADHM, 1 Q 663.

117. ADHM, 1 Q 30.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 37

À proximité des cellules, une infirmerie (13) est mentionnée en 1693¹¹⁸. Destinée aux soins des religieuses malades, cette infirmerie était jointe d'une « lingerie » qui conservait le nécessaire et une pharmacie (non localisée) était tenue par les religieuses¹¹⁹.

Probablement qu'à l'étage du cloître, prenait également place le noviciat, véritable salle de classe pour les novices aspirant à devenir des religieuses confirmées après la période d'un an environ. Identifié lors de l'inventaire de 1790¹²⁰, le noviciat n'est toutefois pas localisé avec précision. Il en va de même pour la pièce qui conservait la bibliothèque (et les archives) des annonciades célestes : la « librairie » ou bibliothèque fut enrichie d'ouvrages en 1693¹²¹ et sans doute contenait-elle des ouvrages essentiellement spirituels¹²². Les livres qui composaient la bibliothèque du couvent ont été dispersés après la Révolution. Toutefois, quelques-uns ont été retrouvés récemment au presbytère de Joinville, portant sous la forme d'*ex libris* les marques d'appartenance au couvent des annonciades célestes de Joinville¹²³. Enfin, d'autres petits cabinets abritaient sans doute le bureau de la prieure ou celui de la sœur chargée de la comptabilité et de la gestion des biens de la communauté.

Au rez-de-chaussée, les galeries du cloître permettaient aux sœurs de gagner les différentes ailes du couvent, mais aussi d'y déambuler et de méditer. En témoignent les différents oratoires et chapelles de dévotion, l'une dédiée à sainte Marie-Madeleine (6) et l'autre à Notre-Dame-des-Ermites¹²⁴.

Lorsqu'elles ne prient pas, la règle des annonciades célestes leur prescrit de réaliser des travaux de broderie principalement¹²⁵, dans une salle dédiée aux travaux manuels, appelée généralement « ouvroir ». Cette salle de travail était peut-être installée au rez-de-chaussée de l'aile nord

118. LDAS, *Des bienfaiteurs du monastère* (volume des annales), p. 9.

119. ADHM, 1 Q 663.

120. *Idem*.

121. LDAS, *Des bienfaiteurs du monastère* (volume des annales), p. 9.

122. ADHM, 1 Q 663.

123. Que soient vivement remerciés les curés Pascal Leseur et Thierry Lecomte pour m'avoir laissé « fouiner » dans la bibliothèque du presbytère.

124. LDAS, *Annales du Monastère*, p. 284 et *Des bienfaiteurs du monastère* (volume des annales), p. 10-11. ADHM, 1 Q 30.

125. En effet, le lieu de travail (l'ouvroir) sera un « lieu commode pour travailler, auquel toutes les sœurs qui ne seront ny malades, ny occupées ailleurs, se rendront [...] pour y faire quelque ouvrage [de broderie] au profit du Monastère en commun ». *Constitutions des reverendes meres... op. cit.*, p. 36.

38 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

du cloître¹²⁶. En 1790, les archives évoquent également l'existence d'une « salle de communauté »¹²⁷ : ce terme désigne manifestement une pièce suffisamment grande pour réunir la communauté. L'emplacement de cette pièce qui pourrait correspondre avec la salle capitulaire demeure inconnu.

Pour faire vivre la communauté et réduire à l'essentiel les échanges avec le monde extérieur, les annonciades célestes disposent des infrastructures nécessaires à la préparation des repas, mais aussi à l'élevage et aux productions agricoles. Accompagné d'une « dépense » qui contenait les ustensiles nécessaires, la cuisine et le réfectoire (7) se situaient dans l'aile occidentale, entre la cour du cloître et le jardin en 1795¹²⁸. De la cuisine, il était assez aisé de rejoindre l'aile des dépendances (8)¹²⁹. Long de 32 mètres, ce bâtiment abritait une grange, des fours (y compris la boulangerie où l'on cuisait le pain¹³⁰), une « foulerie », une réserve de farine, une étable abritant des vaches et une étable de porcs. Une fontaine et un lavoir étaient placés près du canal, de même que la fosse d'aisance et les latrines reliées par une galerie supérieure (14) à l'aile occidentale. Le puits se trouvait dans la cour¹³¹.

Descendant de la cuisine ou du réfectoire en empruntant le perron de pierre¹³², on gagnait alors le jardin d'une surface de 2 000 m², cerné de murs de clôture hauts de six mètres environ. Ce coin de verdure offrait des surfaces cultivables et un verger pour alimenter la communauté¹³³, productions qui étaient ensuite stockées dans les grandes caves des ailes du cloître¹³⁴ qui, avec les greniers, abritaient aussi les réserves de bois¹³⁵.

Le complexe conventuel offre la réponse aux contraintes d'une vie cloîtrée en milieu urbain, organisé d'abord autour de la scission intérieure de deux mondes, à l'extérieur et à l'intérieur de la clôture. Ce parcours virtuel au sein du couvent montre combien la disposition des

126. ADHM, 1 Q 30.

127. ADHM, 1 Q 663.

128. ADHM, 1 Q 30.

129. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 268-269.

130. ADHM, 1 Q 663.

131. ADHM, 1 Q 663 et 1 Q 30.

132. LDAS, *Annales du Monastere*, p. 284.

133. ADHM, 1 Q 30.

134. *Idem*.

135. ADHM, 1 Q 663.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 39

pièces est fonctionnelle, efficace et fait écho aux besoins des religieuses en terme d'architecture. L'église, les parloirs et le tour sont proches de la rue. L'approvisionnement de la cuisine est aisé, environnée du jardin, des réserves, des étables. Le four est écarté des principaux lieux de vie, évitant ainsi en cas d'incendie, la propagation du feu à l'ensemble des bâtiments. Rapidement accessibles depuis les cellules, les latrines sont elles aussi rejetées en périphérie du bâtiment. À l'étage, les cellules sont directement reliées au chœur des religieuses, épargnant ainsi aux religieuses un long déplacement.

Ce plan est particulièrement bien conçu, concentré autour du cloître, véritable pivot de la circulation des religieuses au gré de leurs tâches quotidiennes. Si le cloître est un idéal architectural hérité de la tradition du monachisme occidental, il n'a pas toujours pu être construit chez les annonciades célestes, ainsi que les couvents de Langres et de Bourmont peuvent en attester. Les contraintes du parcellaire comme les ressources financières ne permettent pas toujours de programmer et d'achever un couvent en forme de cloître.

De ces difficultés liées aux circonstances particulières de chaque implantation, les théoriciens de l'architecture post-tridentine en avaient bien conscience. Depuis le milieu du XVI^e siècle, ils proposèrent des réflexions sur la manière de construire un couvent au regard des prescriptions formulées lors du concile de Trente. Le plus célèbre d'entre eux est sans doute Charles Borromée, archevêque de Milan (1560-1584), qui consacre un ouvrage à la construction des églises et notamment aux églises et bâtiments conventuels, y compris pour les congrégations féminines. Dans ce livre intitulé *Instructiones fabricae et suppellectis ecclesiae* et paru en 1577¹³⁶, l'archevêque décrit avec une extrême minutie les fenêtres, les portes et les grilles, c'est-à-dire les points de la perméabilité de la clôture qui doivent faire l'objet d'une grande attention, mais il fait preuve aussi de bon sens. Il veille à garder une certaine souplesse dans le choix du site d'implantation des bâtiments et l'agencement intérieur des pièces, afin que ses propositions théoriques puissent être appliquées au gré des possibilités offertes par le terrain.

136. Il a été réédité sous la direction de P. Barocchi, *Tratti d'arte del cinquecento fra manierismo e controriforma*, 3. C. Borromeo – Ammannati – Bocchi – R. Alberti – Comanini, Bari, 1962.

IV - Le couvent de Joinville dans son environnement architectural

Malgré la conservation importante du bâti ancien, l'histoire architecturale de Joinville doit encore être écrite. En effet, rares sont les publications qui abordent les caractères architecturaux de la ville. Au mieux trouve-t-on des études ponctuelles de quelques monuments phares du XVI^e siècle, en particulier le château dit du Grand Jardin, bâti entre 1533 et 1546 par Claude de Lorraine¹³⁷. À la même période, un auditoire de justice et un nouvel hôpital sont également érigés, sous le patronage de la duchesse Antoinette de Bourbon, épouse de Claude¹³⁸.

Pour les XVII^e et XVIII^e siècles, les notices sont inexistantes. Aussi l'analyse succincte que je présente ici repose avant tout sur des constats personnels. D'après mon enquête, les vestiges des autres couvents bâtis à la période moderne sont très relatifs. Du couvent des capucins, fondé en 1635¹³⁹, il ne subsisterait que quelques arcades de l'église intégrées dans le bâti contemporain, rue des capucins.

Du couvent des ursulines, établies à Joinville en 1641¹⁴⁰ *extra muros*, l'église subsiste partiellement [ill. 10], réaffectée au XIX^e siècle en établissement scolaire et utilisée actuellement comme une annexe de l'hôpital. Après la suppression de la communauté, cette chapelle a été divisée en trois niveaux intérieurs et la nef a été amputée de sa partie sud. Bien que remaniées, trois fenêtres ogivales complètes sont encore visibles côté rue. Elles alternent avec des contreforts qui attestent de l'existence d'une voûte¹⁴¹. Le pignon sud actuel est moderne, reconstruit en moellons calcaires qui contrastent avec les murs gouttereaux et le pignon nord en pierre de taille soigneusement appareillées. Une corniche en doucine souligne la toiture à coyaux.

Placé sous l'intitulé de Notre-Dame de la Pitié, le couvent des bénédictines fut fondé dans le faubourg Saint-Jacques (actuellement rue

137. Voir à son sujet : H. Billat et J. Philippot, *Joinville, le château du grand Jardin* (Itinéraires du patrimoine, 292), Langres, 2005, p. 3. Fr. Roche, *Claude de Lorraine. Premier duc de Guise*, Chaumont, 2005, p. 174.

138. Fr. Roche, *op. cit.*, p. 67.

139. « Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne, avant 1789... loc. cit. », p. 274. O. Balandraud, M. Lapasset, E. Liébaud, *op. cit.*, p. 23.

140. O. Balandraud, M. Lapasset, E. Liébaud, *op. cit.*, p. 23.

141. N'ayant pas eu accès à l'intérieur de l'édifice, j'ignore si elle a été conservée.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 41

Irma Masson, n°22) à l'initiative d'Antoinette de Bourbon en 1553¹⁴². Incendiés en 1756, les bâtiments conventuels furent reconstruits de 1760 à 1773, date de la consécration de la nouvelle église¹⁴³. Portant le



10 – Joinville, rue des Royaux,
vestiges de l'ancienne chapelle des ursulines, 2012. Cliché Fr. Griot.

142. « Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne, avant 1789... loc. cit. », p. 274. O. Balandraud, M. Lapasset, E. Liébaut, *op. cit.*, p. 23. Fr. Griot, *op. cit.*, p. 48-49.

143. « Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne, avant 1789... loc. cit. », p. 274.

42 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

millésime de 1760, l'aile transversale à la rue est encore conservée [ill. 11], mais a été remaniée, au début du XIX^e siècle après sa vente comme bien national. Elle subit encore d'autres transformations après 1842 lorsque les annonciades célestes venues de Saint-Denis¹⁴⁴ y aménagèrent une chapelle à l'étage (1843-1844)¹⁴⁵ et l'agrandirent d'une aile en retour (1856). Les vestiges du XVIII^e siècle sont tout de même importants, incluant notamment une cage d'escalier, plusieurs pièces lambrissées, une voûte ornée de stucs. L'aile est entièrement construite en pierre de taille calcaire. Reliées par un cordon, les baies du premier étage sont terminées par des linteaux délardés en arcs segmentaires, caractéristiques de l'architecture régionale du XVIII^e siècle.

Bien que le couvent des annonciades célestes ne soit plus conservé et qu'on ne puisse véritablement le comparer à ses homologues, ses matériaux de construction sont néanmoins connus par les sources écrites. La pierre était, semble-t-il, exclusive. Déjà citée en 1627, elle apparaît aussi sous la forme de pierres de taille en 1635. En outre, il ne faut pas négliger la grande part de remploi dans la construction du couvent, les matériaux étant récupérés directement de la démolition des maisons préexistantes¹⁴⁶. Pour l'église, Simon Fromel finança l'achat et la livraison de pierres provenant des carrières de Chevillon, mais aussi de Curel en moindre mesure, toutes deux situées à moins de quinze kilomètres de Joinville. Le sable était sans doute destiné à la fabrication du mortier. Quant à la couverture, la tuile est clairement majoritaire : on la trouve dans le couvent sous sa forme creuse (ailes du cloître, toits en appentis des boutiques) ou plate (clocher). L'ardoise, sans doute plus onéreuse, est connue beaucoup plus ponctuellement, employée pour couvrir le perron à balustres qui conduisait au jardin. Ces indications contribuent à déterminer la provenance locale des matériaux dans l'architecture des annonciades célestes, comme des autres congrégations religieuses très certainement. À Joinville, il faut croire que les bâtiments étaient construits en moellons enduits, simplement blanchis à la chaux à l'intérieur et n'offraient aucun décor sculpté sur les façades. Les

144. Voir la monographie du couvent de Saint-Denis.

145. Châlons-en-Champagne, service régional de l'inventaire général (Champagne-Ardenne), dossier PA00132592.

146. LDAS, *Annales du Monastère de Notre Dame de l'Annonciade Celeste de Joinville*, p. 56.



11 – Joinville, rue Irma Masson (n°22), ancien couvent Notre-Dame de la Pitié (bénédictines puis annonciades célestes), XVIII^e-XIX^e siècles, 2010. Cliché de l'auteur.

annonciades célestes ont sans doute confié leurs chantiers à des artisans locaux, mais ils sont demeurés anonymes. On ne s'étonnera donc pas de voir ces édifices conventuels s'inscrire largement dans les pratiques architecturales de leur temps et de la région.

Partie II – Langres, le couvent le mieux conservé (1623)

Siège d'un vaste diocèse, la ville de Langres fut dotée d'un couvent d'annonciades célestes en 1623, établi à l'initiative de quelques filles locales. Si elles sollicitèrent successivement la venue d'annonciades célestes de Champlitte, de Nancy et de Pontarlier, ce fut finalement des fondatrices de Paris qui arrivèrent à Langres en octobre 1623. L'année suivante, elles s'installèrent dans une maison de la rue Longe-Porte, en la paroisse Saint-Pierre-et-Saint-Paul et y bâtirent un vaste ensemble conventuel. Sébastien Zamet (1615-1655), évêque de Langres et fervent défenseur de la Réforme catholique, accorda son soutien au projet dès les premières heures.

44 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Le couvent de Langres connut une longue destinée et fut la dernière communauté de l'ordre en activité en France. Après leur suppression durant la Révolution, les religieuses parvinrent à racheter progressivement leur couvent et y poursuivre leur existence cloîtrée jusqu'en 1984. À cette date, elles étaient réduites au nombre de dix religieuses vieillissantes. L'évêque les envoya vivre leur retraite dans la maison de la Sagesse à Saint-Loup-sur-Aujon. Au printemps 2012, les deux dernières religieuses, la prieure sœur Marie Agnès et la sœur Marie Éliane, déménagèrent dans une maison de retraite à Dijon. Aujourd'hui, seule Marie Éliane est encore en vie.

Si la communauté est en passe de s'éteindre, les immenses bâtiments construits sont encore les témoins de sa longue existence et sont les représentants les mieux conservés de l'ordre à l'échelle européenne. Partiellement vendus en 1985, ils sont inscrits aux Monuments Historiques.

I - Présentation critique des sources et des principaux travaux

L'ancien couvent de Langres abrite encore aujourd'hui les archives de la communauté, ainsi que plusieurs manuscrits provenant de nombreux couvents français de l'ordre¹⁴⁷. Particulièrement bien conservé, ce fonds privé est le plus important de l'ordre, en dehors des archives de la maison-mère à San Cipriano. Les recherches que j'y ai menées avec la professeure Marie-Élisabeth Henneau (Université de Liège) aux printemps 2009 et 2010 ont révélé de très nombreux manuscrits rédigés par les annonciades célestes entre le XVII^e et le XX^e siècle. Ce sont d'abord les volumes des chroniques qui contiennent toute l'histoire du couvent (1621-2002). « Mis en ordre » en 1840, les deux premiers volumes couvrent la période de 1621 à 1806 et furent rédigés à partir des documents conservés par les religieuses après la Révolution. Ainsi que les auteures l'expriment en ouverture du premier volume, les annonciades n'ont pu récupérer toutes leurs archives de l'Ancien Régime et regrettèrent de n'avoir pas assez de sources pour réécrire son histoire avec exhaustivité. Ces annales contiennent

147. Que soit vivement remercié Georges Viard, professeur émérite de l'université de Nancy et passionné de sa ville de Langres, pour m'avoir donné accès au fond d'archives des annonciades célestes conservé à l'heure actuelle dans le dépôt d'art sacré. Je remercie également Arnaud Vaillant, régisseur des collections des musées de Langres.

néanmoins les principaux événements et des retranscriptions de textes officiels¹⁴⁸. Rédigés entre 1871 et 2002, les trois derniers volumes des annales¹⁴⁹ permettent de connaître les transformations opérées dans les bâtiments durant cette période. Outre les chroniques, ce fonds rassemble également des requêtes approuvées pour la fondation du couvent, un registre des actes capitulaires, des registres des décès et des professions, ainsi que les contrats de rachat et de vente des bâtiments aux XIX^e et XX^e siècles. Parallèlement aux chroniques, les archives du couvent abritent aussi des récits de fondation des couvents de l'ordre, notamment sous la forme de copies et de traductions compilées dans cinq cahiers au XX^e siècle. Pour Langres, le cahier n°4 livre une traduction française d'un récit italien conservé aux archives de San Cipriano¹⁵⁰ augmentée de la copie d'une lettre française envoyée à Gênes en 1627¹⁵¹. Il faut dire que les échanges entre la maison de Gênes et le couvent de Langres ont été soutenus au début du XX^e siècle et ont permis notamment l'envoi par Gênes de plusieurs documents concernant les couvents français, mais aussi italiens. Ces archives ont été alors recopiées et parfois traduites par les annonciades langroises. Ce qui explique l'exceptionnelle richesse et l'importance de ce précieux fonds aujourd'hui.

Dans les archives de la maison-mère, à San Cipriano, sont conservés deux récits de la fondation du couvent de Langres. Le premier narre l'entreprise, depuis le projet de jeunes filles locales jusqu'à l'achat de la première maison en 1624¹⁵². Inspiré de ce récit, un deuxième texte en italien semble avoir été rédigé à Gênes¹⁵³. Bien qu'il couvre la même période, il est bien différent du texte français.

Outre ces archives privées, quelques documents datant du XVIII^e siècle et documentant la suppression de la communauté se trouvent aux Archives départementales de la Haute-Marne.

148. LDAS, *Annales de notre monastère de notre Dame de l'Annonciade céleste de Langres*, vol. 1 et 2.

149. LDAS, *Annales de notre monastère de notre Dame de l'Annonciade céleste de Langres*, vol. 3 à 5.

150. SC, fondations n°34, *Fondazione del monastero della SSma Annunziata di Langhre*, 14 p.

151. LDAS, Livre des fondations n°4, p. 321-338.

152. SC, fondations n°34, *Le commencement de l'establissement de la maison de l'annonsiade de Lengre*, XVII^e siècle, non paginé.

153. SC, fondations n°34, *Fondazione del monastero della SSma Annunziata di Langhre in Francia*, XVII^e siècle (?), 14 p.

46 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

L'iconographie est beaucoup moins abondante. Quelques rares plans généraux de la ville apportent quelques indications sur le couvent avant 1800. En outre, un projet du premier étage du couvent a été préservé¹⁵⁴ et son attribution au couvent de Langres semble probable ; il pourrait dater du début du XVIII^e siècle. La façade de l'église est documentée encore au XX^e siècle par un cliché et des relevés pierre à pierre, réalisés en vue de sa restauration vers 1990¹⁵⁵.

En comparaison du couvent de Joinville, les études sur le couvent langrois sont plus approfondies, notamment en raison du maintien de la communauté jusqu'à une date avancée au XX^e siècle. En 1923, René Roussel¹⁵⁶ publie un historique du couvent sur base des manuscrits et des imprimés provenant des archives de la communauté. Son histoire livre d'abondants détails sur la fondation, les premières années de la communauté, la construction de l'église puis du grand bâtiment conventuel, décrits tous deux par l'auteur. Roussel termine son récit par la suppression et la restauration du couvent jusqu'au dernier tiers du XX^e siècle. Il évoque ensuite quelques religieuses et y insère une reconstitution du plan après la Révolution. L'autre ouvrage important dédié à cet édifice a été dirigé par Émile Vauthier et est paru en 1990¹⁵⁷. Sans recourir aux archives du couvent, les différentes contributions dressent un tableau de l'histoire et de la spiritualité des annonciades à Langres, ainsi que de leurs productions artisanales.

154. LDAS, boîte « Nancy ». Ce plan est critiqué plus en profondeur dans le paragraphe qui le concerne.

155. LDAS, liasse de plans modernes.

156. R. Roussel, *Le monastère de l'Annonciade céleste de Langres. Notes historiques publiées à l'occasion du tricentenaire de sa fondation (1623-1923)*, Saint-Dizier, 1923. Curé de Saint-Geosmes et professeur d'histoire au Grand Séminaire de Langres, l'abbé René Roussel est l'auteur de nombreux ouvrages traitant de l'histoire du diocèse de Langres. Son œuvre maîtresse est sans doute *Le diocèse de Langres. Histoire et statistique*, publié en quatre volumes entre 1873 et 1879.

157. É. Vauthier (dir.), *Les religieuses de l'Annonciade céleste à Langres (1623-1984)*, Langres, 1990.



II - Histoire du couvent et de ses bâtiments

2.1. La fondation

Au début des années 1620, huit femmes de Langres partageaient en commun le désir de devenir religieuses : elles se nommaient Gillette Bourrelier, Claire Pautheret, Jeanne Cordier, Anne Fourel, Bonne Broichot, Marguerite Mance, Marie Cresson et Françoise Cressot. À cette époque, les ursulines étaient la seule congrégation féminine, fraîchement établie à Langres en 1619. Si elles n'entrèrent pas dans ce couvent à vocation enseignante, on peut supposer que ces demoiselles songeaient sans doute à entrer dans un couvent d'étroite clôture, mais elles refusèrent de fonder un couvent de carmélites¹⁵⁸. Elles entendirent bientôt parler des annonciades célestes à Vesoul. L'habit des religieuses de cet ordre et leur spiritualité vouée à la Vierge sembla leur convenir, malgré l'austérité de leur mode de vie. Ayant entendu que les sœurs de Pontarlier avaient établi un couvent à Champlitte en 1619, deux Langroises s'y rendirent : leur avis fut sans doute enthousiaste, car toutes les filles décidèrent de faire venir les annonciades célestes de Champlitte pour la fondation d'une maison à Langres. Proche de Langres et placé dans le même diocèse, la communauté de Champlitte semblait la mieux située pour permettre l'envoi des fondatrices. Le 27 novembre 1621, elles sollicitèrent l'approbation de l'évêque de Langres, Sébastien Zamet¹⁵⁹, qui soutint le projet et leur commit pour confesseur le père Banse de l'Oratoire de Jésus¹⁶⁰.

158. Au cours de l'année 1621, on tenta une fois encore, sur l'initiative de plusieurs veuves fortunées de Langres, de les faire entrer chez les carmélites.

159. Il semblerait que la fondation du couvent des annonciades célestes entrât dans l'optique et le projet de Sébastien Zamet pour son diocèse. C'est lui qui prit le parti de cet ordre face aux tentatives des carmélites de s'établir aussi à Langres et il décida de faire venir des fondatrices de Paris au lieu de Champlitte. Prunel (1912), p. 139-143.

160. SC, Fondations n°34, *Le commencement de l'establissement*, non paginé ; *Fondatione del monastero*, p. 2r-3r. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 1-2. Ces annales insérées dans le volume ont leur foliotation propre. LDAS, « Documents anciens sœurs annonciades ». R. Roussel, *op. cit.*, p. 11-14. G. Maillet, « Les annonciades de Langres », *Les Cahiers haut-marnais*, n°127, 4^e trim. 1976, p. 132-134. E. Hugues, *op. cit.*, p. 147. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 19. D. Dinet, *Religion et société : les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècle)*, Paris, 1999, p. 72.

48 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Lorsque les annonciades célestes de Champlitte demandèrent à être admises à Langres, l'évêque de Langres s'y opposa, voulant privilégier la communauté de Nancy pour procéder à l'essaimage. On ignore les motifs de ce choix, mais ce refus ralentit la procédure. Pendant ce temps, les filles avaient fait d'autres émules et ce sont quatorze postulantes qui introduisirent une requête pour la fondation auprès des échevins de la ville, en date du 21 (ou 29) novembre 1622. Les pères des demoiselles y joignirent une lettre de recommandation¹⁶¹.

Quelques mois plus tôt, les annonciades célestes de Nancy avaient implanté un couvent à Paris en juin 1622. Apprenant cela, l'évêque de Langres souhaita que les fondatrices de Langres soient issues de ce nouvel établissement. Il signa le bref de fondation le 31 janvier 1623, autorisant la construction du couvent « au lieu le plus commode à cet effet, pour y vivre religieusement »¹⁶². Le jeune Louis XIII (1601-1643) accorda sa permission en juin 1623 puis signa les lettres patentes en août 1623. Une dernière requête approuvée par l'évêque en juillet 1623 mit tout au clair¹⁶³. Après ces autorisations, les conseillers municipaux de Langres n'avaient pas le choix et approuvèrent l'établissement le 11 septembre 1623¹⁶⁴. Quatre jours plus tard, lors de l'enregistrement de l'ordre du roi, les autorités municipales précisèrent néanmoins qu'en aucun cas, la ville ne serait tenue « de loger, d'otter, ameubler ny fournir chose quelconque pour l'établissement et entretenement dudit monastère »¹⁶⁵. Pour comprendre cette précision qui est loin d'être anodine, il faut se replacer dans le contexte religieux et urbain de cette époque.

Durant la première moitié du XVII^e siècle fortement marquée par le mouvement de la Réforme catholique, les nouvelles implantations conventuelles se sont multipliées au cœur des villes avec les

161. SC, Fondations n°34, *Le commencement de l'establissement*, non paginé ; *Fondatione del monastero*, p. 3v-8r. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 3-5 et « Documents anciens sœurs annonciades ». R. Roussel, *op. cit.*, p. 14-18. E. Hugues, *op. cit.*, p. 147-148. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 19.

162. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 4-5.

163. LDAS « Documents anciens sœurs annonciades ».

164. SC, Fondations n°34, Langres, *Le commencement de l'establissement*, non paginé. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 2, 7-12 et « Documents anciens sœurs annonciades ». E. Hugues, *op. cit.*, p. 148. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 19.

165. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 19.

encouragements du pouvoir souverain et des autorités religieuses¹⁶⁶, venant s'ajouter aux établissements fondés au Moyen Âge. C'est d'ailleurs entre 1620 et 1640 que l'ordre des annonciades célestes connaît sa plus forte expansion¹⁶⁷. Dans les limites urbaines de l'enceinte de fortifications, ces communautés religieuses acquièrent de nombreuses parcelles afin de pouvoir disposer d'enclos suffisamment vastes. Les propriétés ecclésiastiques n'étant pas soumises à l'impôt foncier, l'accroissement de ces biens de mainmorte reportait par conséquent le poids fiscal sur les contribuables. Il n'était donc pas question que le nouveau couvent soit une charge supplémentaire pour la ville. On comprend dès lors la réticence de la municipalité qui adopte le point de vue d'un gestionnaire et sans doute aussi pourquoi l'accord de la ville ne fut cédé qu'assez tard¹⁶⁸.

Quoi qu'il en soit, les religieuses n'avaient pas attendu l'autorisation municipale pour organiser leur prochaine installation à Langres. Le 21 mai 1623, la communauté de Paris avait délégué Alexandre Clozier, aumônier de Sébastien Zamet, évêque de Langres, pour « prendre et acheter la vente, que la demoiselle veuve et héritière du sieur de Thianges, ou autres personnes voudront faire d'une maison, sise en ladite ville de Langres commode pour l'établissement d'un couvent de l'Annonciade en ladite ville. Et ce pour le prix et somme de six mille livres tournois, plus ou moins, selon que ledit procureur avisera avec conseil. »¹⁶⁹

Le 13 octobre 1623, la future prieure, nommée Marie Marguerite Chopin, la future sous-prieure Marie Nicole Bernarde de Caffrelay¹⁷⁰, une troisième professe et deux novices, quittèrent Paris et arrivèrent à Langres huit jours plus tard, conduites par le confesseur de Paris.

166. Identifié dans les Pays-Bas méridionaux et la principauté de Liège où les Archiducs espagnols et le prince-évêque de Liège soutiennent les fondations religieuses (P. Janssens (dir.), *La Belgique espagnole et la Principauté de Liège (1585-1715)*, Bruxelles, 2006, p. 18-26 et 63-70), ce phénomène a été étudié par D. Dinet dans les diocèses d'Auxerre, Dijon et Langres (D. Dinet, *Religion et société... op. cit.*, p. 78) et plus largement en France (D. Dinet, « Les ordres religieux dans la ville », dans J.-P. Poussou (dir.), *Les sociétés urbaines au XVII^e siècle : Angleterre, France, Espagne*, Paris, 2007, p. 206-208), mais aussi en Italie. À Naples, le roi d'Espagne Philippe III n'hésite pas à encourager l'établissement des ordres religieux, malgré les protestations de la municipalité. H. Hills, *Invisible city: The Architecture of Devotion in Seventeenth-Century Neapolitan Convents*, Oxford, 2004, p. 25.

167. Ma thèse de doctorat fait le point sur cette question (p. 98-99).

168. Ce phénomène est assez bien développé dans D. Dinet, « Les ordres religieux... loc. cit. », p. 208 et est également traité dans ma thèse (p. 128-134).

169. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 5-7.

170. Pour le récit de sa vie, voir monographie de Paris, p. 823.

Elles s'établirent dans l'habitation d'Edmé Bourrelier, père d'une des filles, située rue de l'Homme Sauvage¹⁷¹, à l'emplacement de l'ancienne cure de la cathédrale¹⁷². Là, elles firent percer une muraille et y installèrent la clôture avec l'accord du propriétaire.

Le lendemain de l'arrivée des Parisiennes, la messe fut célébrée « en la chambre basse devant qui est sur la rue qui est fort bien accommodée pour ce faire ». Les sœurs entendirent la messe depuis la chambre mitoyenne, située à l'arrière. Plus tard, la chambre vouée à la chapelle « fut encore mieux ornée » : un autel et un tabernacle furent aménagés et le 9 novembre, le vicaire général apposa le saint sacrement et bénit la maison, en présence des « principaux de la ville ». La clôture fut instaurée le même jour, les grilles posées et les religieuses « ne virent plus personne que par une grille construite en ladite chapelle ». La cérémonie de vêtue de la première postulante fut célébrée en décembre 1623 « en leur oratoire proche de la chapelle faite en la maison du sieur Bourrelier »¹⁷³.

2.2. L'extension de la parcelle

Un an après leur arrivée, les religieuses achetèrent « la plus belle maison de Lengre, le monsieur a qui elle appartenait la vient offrir, il estoit pieux et desiroit qu'elle appartienne a des religieuses »¹⁷⁴. Il s'agissait de la « maison, jardin et verger » appartenant à Jean Girault, seigneur de

171. La rue de l'Homme Sauvage, comme celle de la Tournelle, attiraient particulièrement les notables au XVII^e siècle. A. Journaux (dir.), *Histoire de Langres des origines à nos jours. La vie d'une cité*, Caen, 1988, p. 212.

172. Actuelle rue Barbier d'Aucourt, prolongement de la rue Longe-Porte. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 18-19.

173. SC, Fondations n°34, *Le commencement de l'établissement*, non paginé ; *Fondatione del monastero*, p. 8r-10r. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 13-15 et liasse contenant des documents sur la fondation de Langres. Langres, bibliothèque municipale, ms 39 (18) : Senault, p. 243 (1-5). R. Roussel, *op. cit.*, p. 19-22. G. Maillet, « Les annonciades de Langres... loc. cit. », p. 132-134. E. Hugues, *op. cit.*, p. 148. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 19.

174. Cette habitation devait se situer par la force des choses rue Longe-Porte, non loin de la porte du rempart d'où elle tirait son nom. Les terrains achetés ensuite l'avoisinaient et accueillirent les nouvelles constructions que l'on peut encore voir au n°2 à 6.

Croy (ou Cray ?) et son épouse Claude Maignien. Précédée d'un portail d'entrée sur la rue Longe-Porte, la maison était située au fond d'une cour et « offrait, selon l'autrice de la chronique, la possibilité d'une vie conforme à la règle et notamment à la stricte clôture »¹⁷⁵. À l'intérieur, les sœurs conçurent leurs petites chambres en les séparant les unes des autres par une toile, car leur pauvreté « les empêchaient de les faire avec d'autres matériaux au coût plus onéreux »¹⁷⁶.

Effectué le 27 juillet 1624¹⁷⁷ au prix de 9 000 livres, l'achat de la maison Girault put être financé grâce aux dots de nouvelles recrues, venues de Paris et de Dijon, qui se montèrent à 4 000 écus. Trois ans plus tard, dans sa lettre adressée en 1627 à la prieure de Gênes, la prieure de Langres déplorait que seules quatre filles du lieu fussent entrées dans l'ordre, la plus haute dot ayant été de 1 200 livres. La communauté se composait alors de quatorze religieuses et attendait des renforts de Paris¹⁷⁸ avant de pouvoir poursuivre l'extension de la parcelle. Les premières années furent donc assez difficiles sur le plan financier : les sœurs furent réduites à manger des légumes et des herbes, et elles n'avaient presque pas de bois pour se chauffer en hiver¹⁷⁹.

En 1628, leur situation financière semble s'améliorer, car les sœurs acquièrent une maison supplémentaire. Mais c'est surtout à partir de 1638 que la communauté multiplie les acquisitions foncières pour agrandir leur espace de vie, comme en témoigne le tableau ci-après.

175. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 15. E. Hugues, *op. cit.*, p. 149. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 21.

176. SC, Fondations n°34, *Fondatione del monastero*, p. 10.

177. ADHM, 1 Q 320.

178. SC, Fondations n°34, lettre de sœur Marie Jeanne Françoise. LDAS, Livre de fondations n°4, p. 335-338.

179. SC, Fondations n°34, *Le commencement de l'establissement*, non paginé ; *Fondatione del monastero*, p. 10.

**Acquisitions immobilières des annonciades célestes
de Langres au XVII^e siècle¹⁸⁰**

Date de l'achat	Identité du vendeur	Prix (en livres)	Nature du bien foncier	Localisation par rapport au couvent
1628	Antoine Populus	?	Petite maison	Jointe au verger
19 novembre 1638 ¹⁸¹	Médecin Lemoine	?	Maison	Jointe au jardin potager
12 juin 1649	héritiers de feu Monsieur le Conseiller Gouzelin (ou Gousselin)	?	Jardin et écurie	Jointe à la porte du couvent, rue Morimont ¹⁸²
8 novembre 1666	Monsieur Barthel[e]my	1 600	Maison	?
20 juin 1681	Monsieur Girault et son épouse née Monnetot	?	Maison	Jointe au « pignon du coste de Longe Porte » ¹⁸³
1681 ?	Un artisan boulanger	?	Maison	?
1681 ?	Un artisan bourrelier	?	Maison	?
1681 ?	Un artisan savetier	?	Maison	?
4 mars 1694	Brice Henry	1 200	Maison	?
21 mars 1699	Monsieur Munié	2 500	Maison	?
1699	Monsieur Tendeur	800	Maison et écurie	Jointe au nord par le couvent et au sud par la « rue du Sacq » ¹⁸⁴
1706	?	800	Maison, dite du noviciat	?
Juin 1718	Claude Degand, maître maçon	2 850	Maison	[rue Longe-Porte] ¹⁸⁵

180. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 23, 25, 31-32, 83, 87-88, 92, 101, 104-106 et *Livre où est rapporte le temps de la fondation*, p. 118, 131, 137, 142-143, 180 et 193. ADHM, 1 J 597 et 1 Q 320.

181. Selon les sources, l'année diverge. Les annales du couvent prétendent qu'il s'agit de l'an 1638 (LDAS, *Livre des choses les plus remarquables*, p. 10), mais l'inventaire des biens en 1790 indique la date de 1636 (ADHM, 1 Q 320). L'erreur se situe certainement dans l'inventaire.

182. Ouverte en 1609 sur proposition d'un abbé de Morimond, l'abbaye possédant un refuge à Langres dans l'actuelle rue Barbier d'Aucourt. G. Guéniot, *Le haut du pavé. Langres à travers ses rues*, Langres, 2003, p. 189.

183. Cette maison occupait l'emplacement actuel du n°4, rue Longe-Porte. Elle fut reconstruite en 1822.

184. Actuelle rue Morimont.

185. Encore conservée aujourd'hui, cette maison correspond au n°6, rue Longe-Porte. Louée à des particuliers à partir de 1780, elle était en mauvais état en 1790 (ADHM, 1 Q 320) et fut vendue le 3 avril 1793 à Claude Justice comme bien national. Celui-ci la revendit au maçon Antoine Séjournant le 21 ventôse an VI (11 mars 1798) et les annonciades célestes finirent par la racheter en 1866 pour l'affecter à l'hébergement de leur directeur spirituel. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 181 et *Livre où est rapporte le temps de la fondation*, p. 262. R. Roussel, *op. cit.*, p. 30. LDAS, liasse « Annonciades de Langres ».

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 53

L'accélération des achats de maisons et terrains voisins peut s'expliquer par les nombreux dons de la bourgeoisie et de la noblesse parisiennes, mais aussi de quelques ecclésiastiques langrois. Ces charités prennent notamment la forme de legs testamentaires et de fondations de messes qui seront dites chez les annonciades célestes pour l'âme de ces bienfaiteurs. Au premier rang des donateurs, se trouve Angélique de Favre, « veuve de [Claude] de Bullion¹⁸⁶, chevalier garde des Sceaux des ordres du roi, conseiller en son état, président au parlement de Paris, surintendant des finances de France » qui multiplia ses charités envers le couvent entre 1642 et 1663 « pour son salut et prospérité ». En 1667, Anne Marie Martinozzi († 1672), princesse de Bourbon-Conti, fit un don au couvent. Les aumônes du roi furent aussi très régulières durant la seconde moitié du XVII^e siècle¹⁸⁷.

Entre 1628 et 1666, la communauté devint donc propriétaire de quatre terrains contigus au couvent, destinés sans doute à accroître la parcelle le long de la rue, mais aussi du côté des jardins. Il faut ensuite attendre l'année 1681 pour voir à nouveau se multiplier les nouveaux achats fonciers. À cette date, les annonciades célestes reçurent encore de nombreuses aumônes qui se montèrent à 1 515 livres, auxquelles s'ajoutèrent 1 200 livres données par Catherine Jouvelin, veuve de Jean Chabris, valet de chambre du duc d'Orléans, « afin de contribuer au paiement des maisons de Brice Henry et du boulanger, acquises pour l'emplacement d'une église »¹⁸⁸.

Au cours des six dernières années du XVII^e siècle, trois maisons furent encore achetées, probablement pour agrandir la parcelle en vue de la construction d'un nouvel édifice de grande ampleur qui s'opéra entre 1704 et 1708. Au siècle suivant, les achats se rarifièrent, sans doute en raison des difficultés financières de la communauté, suite à l'édification du couvent. Parmi ces acquisitions, celle effectuée en 1737

186. Claude de Bullion était décédé en 1640. L. Moreri, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane, etc.*, t. 2, Paris, 1725, p. 547.

187. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 39-40, 42, 48, 50-51, 55-56, 60, 63. Pour plus de détails sur les donations et les donateurs, voir LDAS, *Livre des choses les plus remarquables arrivées en notre monastère de l'Annonciade de Langres*, ± 330 p.

188. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 104 et *Livre où est rapporté le temps de la fondation*, p. 145-146.

est un peu particulière. À cette date, une écurie de la ville bordait le jardin des religieuses, rue Satin¹⁸⁹. Via le toit de l'édifice qui descendait assez bas sur la rue, il était aisé d'entrer dans le jardin des sœurs et le méfait s'était déjà produit plusieurs fois. Les annonciades célestes proposèrent donc à la ville de leur octroyer le terrain, mais de garder les matériaux à son profit. En échange, elles accordèrent à la municipalité une autre écurie dans le voisinage et 1 500 livres d'argent comptant. Très intéressée, la ville demanda l'approbation de l'évêque le 2 août de la même année. Une fois l'accord donné, les religieuses agrandirent légèrement leur parcelle, mais durent déboursier pour cela 4 000 livres, comprenant les taxes d'amortissement du terrain et d'autres frais¹⁹⁰.

Le plan de la ville de Langres vers 1770 permet d'illustrer l'extension maximale de la parcelle des annonciades célestes [ill. 12], entre la rue de l'Homme Sauvage (actuelle rue Longe-Porte) à l'ouest, la rue du Canon (actuelle rue Morimont) au sud, la rue Satin (actuelle rue de la Charité) à l'est et une annexe du couvent des dominicaines au nord. Des différents bâtiments qui composent le complexe conventuel à cette période, seule l'église est représentée, figurée par un simple rectangle, large de trois travées, placé transversalement par rapport à la rue de l'Homme sauvage. Au sud et à l'est, des jardins enserrent les constructions évoquées par un simple carré en grisaille : aucune trace du grand bâtiment en U, construit de 1704 à 1708.

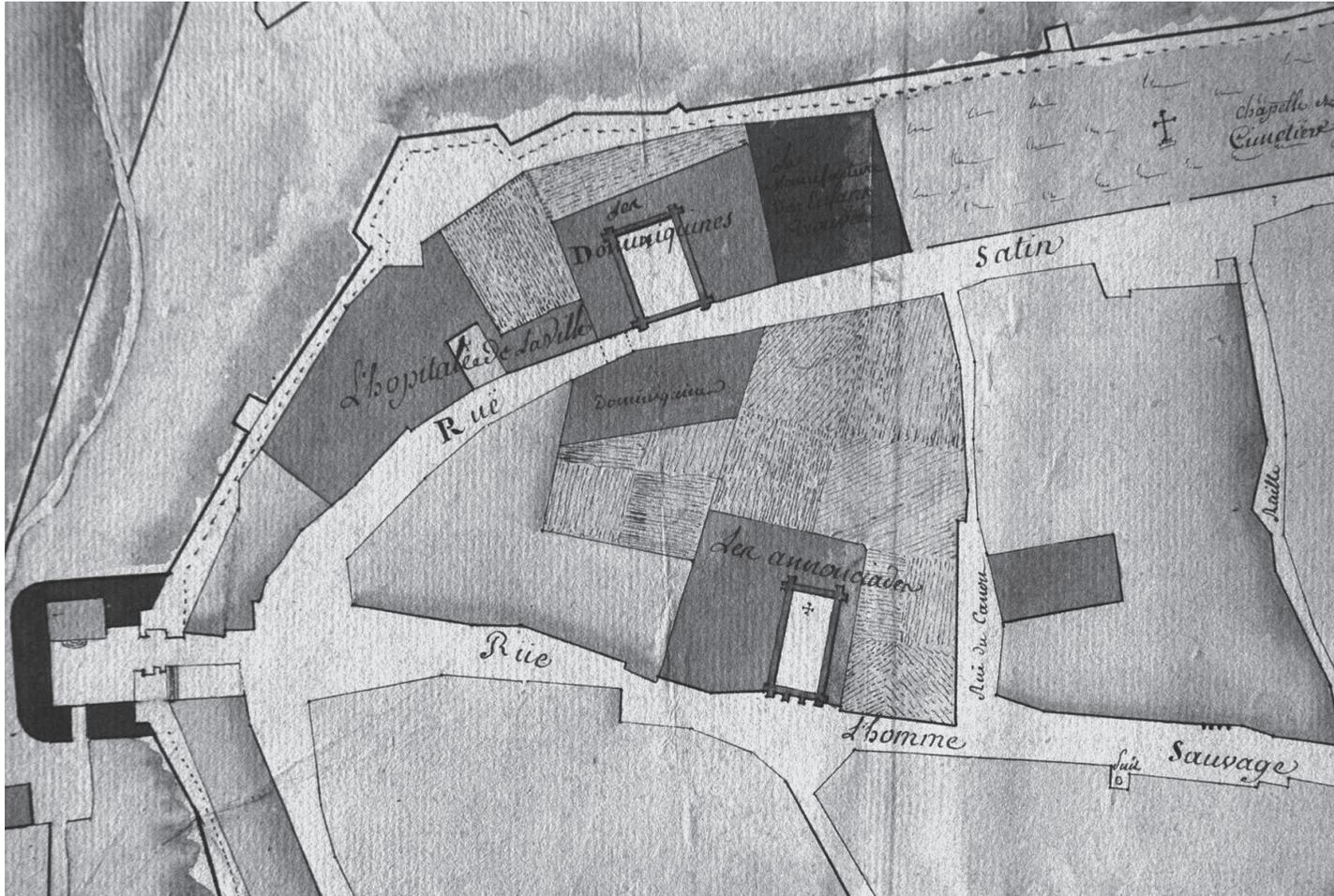
2.3. Une nouvelle église

La première mention du projet de construction d'une nouvelle église apparaît dans les sources en 1681, alors que plusieurs maisons sont intégrées à la propriété grâce à l'aide financière de Catherine Jouvelin entre autres. L'année suivante encore, elle donna la somme de 2 500 livres, « à dessein de contribuer à l'érection d'une église, ou on peut célébrer les divins mystères avec plus de piété et de décence qu'ils ne peuvent l'être en la petite chapelle [utilisée jusqu'alors] ». En 1683, elle fit encore un don de 2 000 livres « pour contribuer au bâtiment de notre église, à laquelle bonne œuvre, elle a[vait] déjà coopérée pour 4 500 livres »¹⁹¹.

189. Il s'agit de l'actuelle rue de la Charité. E.-C. Bayonne, *Le monastère des dominicaines de Langres*, vol. 1, Langres, 1881, p. 75.

190. ADHM, C 145. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 215 et *Livre où est rapporte le temps de la fondation*, p. 299. R. Roussel, *op. cit.*, p. 30.

191. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 106 et 108.



12 – Plan de la ville de Langres, vers 1770 [avant 1774], détail de l'îlot des annonciades célestes. Coll. Musées de Langres. Musée d'art et d'histoire Guy-Baillet, Inv. 2014.0.32.

56 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Les travaux n'étaient pas encore commencés. Ce n'est que le 10 février 1684 que le chapitre s'accorda sur la « nécessité d'entreprendre le bâtiment d'une église, chapelle à célébrer et chœur pour les religieuses » et que Louis-Armand de Simiane, évêque de Langres (1671-1695), autorisa les sœurs à faire « toute la dépense a ce necessaire tant pour laditte église, structure du portail que pour la peinture des plafonds de l'église, chapelle et chœur, et autres ornements »¹⁹².

Si le chantier n'est pas documenté par les sources, la construction semble s'être déroulée très rapidement, c'est-à-dire en un peu plus d'une année seulement. Le 3 septembre 1684, le chapitre accepta d'investir jusqu'à 800 livres pour la réalisation des peintures « afin de le[s] faire le mieux possible »¹⁹³. L'année suivante, les annonciades célestes procédèrent à l'ameublement. Catherine Jouvelin leur offrit « une belle croix en diamant [...] pour contribuer à l'embellissement du tabernacle »¹⁹⁴. Toujours en 1685, le chapitre décida de faire tailler deux bénitiers en forme de coquille et faire dorer le tabernacle et d'investir dans ce but entre 600 et 700 livres¹⁹⁵. Enfin, en 1689, l'église fut dotée d'une cloche, fondue par un certain N. Jolly¹⁹⁶.

2.4. La construction des nouveaux bâtiments réguliers

a) Le programme architectural et le déroulement du chantier

Il faut attendre une décennie avant que les annonciades célestes ne lancent un autre chantier de construction. En date du 24 février 1699, les sources mentionnent la décision du chapitre d'entreprendre l'achat de tous les matériaux (pierres et bois) nécessaires pour la construction de bâtiments réguliers¹⁹⁷. Il est important de rappeler que depuis leur installation à Langres, les annonciades célestes vivaient encore dans des

192. LDAS, *Livre où sont rapportés les principaux actes de chapitre*, p. 12-13.

193. LDAS, *Livre où est raporte le temps de la fondation*, p. 149.

194. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 115 et *Livre des choses les plus remarquables*, p. 90.

195. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 113, *Livre où est raporte le temps de la fondation*, p. 149 et *Livre où sont rapportés les principaux actes de chapitre*, p. 15.

196. R. Roussel, *op. cit.*, p. 32-33.

197. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 143 et *Livre où est raporte le temps de la fondation*, p. 198.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 57

maisons, acquises de proche en proche auprès de particuliers. La communauté ne disposait donc pas d'un véritable couvent, adapté à leur besoin et conçu pour abriter les activités d'une quarantaine de religieuses. En outre, il était de plus en plus urgent « de faire un bâtiment pour éviter l'accablement [qui les menaçait] par la ruine des vieilles maisons »¹⁹⁸ où vivaient les religieuses, ainsi qu'en convint l'évêque de Langres lors de sa visite du 29 mars 1704. Il leur donna permission de commencer la construction, car les religieuses avaient trouvé « une personne propre à cet effet »¹⁹⁹, c'est-à-dire l'architecte Claude-Antoine Allier (ou Allié) et l'entrepreneur Nicolas Clerc.

Le chapitre décida donc de faire bâtir « deux ailes de cellules et toutes les commodités et logement propre à une maison religieuse », selon « le plan de Mr Allier architecte ». L'homme se chargea aussi de faire « une fenêtre à l'église pareille à celle qui est à côté du grand autel et [d'] en faire deux au cœur des Religieuses et aussi de faire toutes les réparations des maisons qui resteront », le tout au prix de 31 500 livres. À cela seraient employés les matériaux provenant de la démolition de deux « pavillon de pierre de tailles, [de] trois vieilles maisons et les matériaux [...] achetés pour ce dessein »²⁰⁰.

La première pierre fut posée le 4 mai 1704 et marqua le début de la construction du nouveau couvent, vaste bâtiment en U abritant – comme nous le verrons plus loin – la cuisine, le réfectoire, une salle de travail et à l'étage une trentaine de cellules.

Alors que le chantier de construction était en cours, un incendie se déclara le 7 juillet 1705 dans la partie habitée par les religieuses. Il prit dans la « lavanderie » où se trouvaient tous les linges de la sacristie amassés dans une cuve pour la lessive. Seuls quelques corporaux et purificateurs échappèrent au sinistre²⁰¹.

Le déroulement de la construction du couvent n'est pas connu, faute de sources. Parallèlement au chantier, les sources narratives évoquent aussi le renouvellement de l'enduit d'un pignon (lequel ?), la

198. LDAS, *Livre des choses les plus remarquables*, p. 121.

199. LDAS, *Livre des choses les plus remarquables*, p. 121 et *Livre où est rapporté le temps de la fondation*, p. 215.

200. LDAS, *Livre où est rapporté le temps de la fondation*, p. 214-216 (citations). D. Dinet, *Religion et société... op. cit.*, p. 520.

201. Les annonciades célestes de Paris, de Saint-Denis, de Vesoul, de Besançon et de Champlitte firent quelques dons pour compenser cette perte. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 160.

58 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

construction d'une nouvelle citerne, des réparations ponctuelles et nécessaires. Les ouvriers furent chargés de procéder à des travaux dans la maison dite du noviciat, acquise en 1706 et destinée à servir d'infirmierie, car la communauté n'était pas « en état d'en faire bâtir une »²⁰², même si une chambre était sans doute affectée à l'infirmierie depuis le début²⁰³.

b) La réception de travaux

En décembre 1707, la construction était en passe d'aboutir, mais les annonciades célestes n'étaient pas complètement satisfaites du résultat au regard du contrat passé avec l'architecte Claude-Antoine Allier et l'entrepreneur Nicolas Clerc. En effet, une réception de travaux fut organisée et des experts furent désignés pour procéder à la vérification minutieuse de la construction et à sa conformité avec le devis. La maîtrise des eaux et forêts de Champagne et les annonciades célestes sélectionnèrent pour cette mission Antoine Parisot « architecte et arpenteur du roi », Pierre Ferry, maître charpentier et Pierre Logerot, maître maçon, tous deux actifs à Langres. Source précieuse pour la connaissance des bâtiments, des matériaux et des techniques de construction employés, le rapport écrit des experts a été conservé. Les professionnels passèrent neuf jours à examiner le nouvel édifice sous toutes ses coutures²⁰⁴.

À l'issue de leur visite, leur rapport d'une vingtaine de pages relève toutes les irrégularités repérées dans l'ensemble du bâtiment, à commencer par les caves et jusqu'aux greniers.

Aux sous-sols

Tout d'abord, les experts révélèrent le non-respect des dimensions : dans-œuvre, l'aile centrale du bâtiment mesurait 144 pieds de roi [$\pm 46,8$ m]²⁰⁵ en longueur pour 27 pieds et demi [± 9 m] de large, au lieu de 159 pieds [± 49 m] de long pour 30 pieds [$\pm 9,75$ m] de large.

202. *Ibid.*, p. 162-163. LDAS, *Livre où est raporte le temps de la fondation*, p. 225.

203. Cette maison dite du noviciat fut démolie durant la Révolution, mais ses ouvertures sur la rue étaient encore visibles au début du xx^e siècle, entre l'église et la porte charretière à l'angle de la rue Morimont.

204. LDAS, « Documents anciens sœurs annonciades ».

205. En France au xviii^e siècle, le pied de roi équivalait à 32,48 cm. H. Doursther, *op. cit.*, p. 408.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 59

Si la longueur des ailes latérales était correcte, l'aile sud n'était pas suffisamment large, mesurant seulement 20 pieds [$\pm 6,5$ m]. Faute d'avoir pu retrouver le devis de construction, on ignore toutefois quelles étaient la largeur et la longueur prévues des ailes latérales.

L'aile sud reposait sur une cave voûtée d'un seul berceau, ajouré de lunettes qui ne suivent pas l'alignement du cintre. Ce berceau aurait dû être construit en voûtes d'arête, tout comme les autres caves du bâtiment, « à l'exception de celles des couloir et du passage sous le grand escalier ainsi qu'il est marqué par le plan ». Dans le retour de cette aile, une petite cave en berceau avait été construite en dessous du grand escalier, mais dont il n'était fait « aucune mention au plan ni au devis ». Le mur de cette cave répondant au jardin était en outre plus fin que ce qui était prévu dans le devis, mais suffisant pour résister à la poussée des terres.

Un escalier en fer-à-cheval avait été fait « pour descendre de l'étage du rez de chaussée au jardin », comme stipulé dans le marché, mais non renseigné sur le plan. Les constructeurs avaient pris une certaine liberté pour le garde-corps de l'escalier : au lieu d'une rampe en fer, ils avaient placé une balustrade en pierre de taille, ornée de moulures, socles et appui. Les experts décidèrent aussi qu'il faudrait poser une nouvelle marche au seuil de la grande porte de l'escalier ou retailer celle qui s'y trouvait. Cette porte était d'ailleurs trop étroite, faisant trois pieds et demi [$\pm 1,1$ m] au lieu de cinq [$\pm 1,6$ m]. Treize marches en pierre de taille donnaient accès au jardin, avec un repos pavé de pierre de taille lui aussi. Ces marches et le repos n'étaient pas stipulés dans le devis ni indiqués sur le plan.

La cave joignant la buanderie était couverte d'un berceau qui n'avait pas l'épaisseur requise par le devis, mais était néanmoins capable de contrebuter les terres du jardin. Abritant des fours, la buanderie était voûtée d'arêtes en « tuffe[au] » au lieu d'être en pierre. Plus loin, se trouvait une petite chambre où le devis prévoyait des fours voûtés en berceau avec une fenêtre et une porte « garnie de sa ferrure ». Une cloison y manquait, pourtant dessinée sur le plan. Dans la chambre au four suivante, la voûte d'arête de tuffe aurait elle aussi dû être construite en pierre. Dans le farinier, les voûtes en berceau à lunettes étaient solides, comme toutes celles que les experts découvrirent. Les caves comportaient en tout treize portes (au lieu de douze) avec leurs ferrements, certaines construites à deux battants. Les hauteurs des caves respectaient le devis, mais un escalier de six marches en pierre de taille, n'avait pas été prévu.

60 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Au rez-de-chaussée

Ici aussi, de nombreux écarts par rapport au devis furent constatés. À l'intérieur, les dimensions de l'aile centrale étaient ici aussi légèrement trop petites. Il mesurait 144 pieds et demi [$\pm 46,8$ m] de long (au lieu de 147 pieds [$\pm 47,7$ m]) pour 29 pieds 8 pouces [$\pm 9,7$ m] de large (au lieu de 30 pieds [$\pm 9,8$ m]). L'aile latérale sud mesurait 46 pieds [± 15 m] de long comme convenu, mais ne mesurait que 19 pieds [$\pm 6,17$ m] de large au lieu de 20 [$\pm 6,49$ m]. Dans sa partie la plus étroite, elle mesurait 17 pieds 10 pouces [$\pm 5,79$ m] et non 18 pieds [$\pm 5,46$ m] comme indiqué sur le plan. La hauteur du rez-de-chaussée avoisinait généralement 10 pieds 10 pouces [$\pm 3,51$ m] sous les poutres, or elle aurait dû être de 11 pieds [$\pm 3,57$ m]. Au bout du couloir de l'aile sud, un escalier menait aussi au jardin, jouté d'un autre de sept marches en pierre de taille « avec une pallière pavée et une cage de maçonnerie et pierre de taille pour des lieux [d'aisance] lesquelles sont composées de deux sièges séparés et fermés par des portes et cloisons de planches de chaisnes avec une porte et une fenestre de pierre de taille ». Un petit passage bordait l'aile, mais n'avait été prévu ni sur le devis ni sur le plan.

À la jonction de l'aile sud et du corps de logis principal, deux petits cabinets et une grande pièce servant d'ouvroir (c'est-à-dire de salle de travail) étaient construits suivant le plan, excepté une porte en pierre de taille à deux battants de chêne et ses ferrures. Au cœur de l'aile centrale, le grand escalier respectait le devis, hormis une marche à réparer « a la première rampe qui descend dans le souterrain ». Par contre, le vestibule s'écartait des prévisions : à la place du mur « qui devait supporter l'escalier des arcades », une « tendure » avec un cabinet avaient été bâtis. La porte du vestibule devrait être démontée pour remplacer les mauvais montants. Le réfectoire respectait ce qui avait été convenu, hormis son « allongement » et une armoire maçonnée dans le mur.

La pièce servant de cuisine se trouvait dans une troisième aile du bâtiment, joutée d'une petite pièce pavée, avec une porte et une fenêtre « non marquées au plan ». Le pavement de la cuisine s'enfonçait et il fallait le relever et éviter l'écoulement des eaux dans la cour. La pièce suivante servait de poêle et le plancher était mal conçu. De plus, une cloison aurait dû être posée au milieu, avec deux portes pour entrer dans la cuisine. Pour une fois, les dimensions (inconnues) de cette aile étaient conformes au plan. À côté du passage menant au jardin, un escalier à noyaux se dressait ainsi qu'il était porté sur le devis, hormis un lambris en sapin au-dessus de l'escalier. D'autres lieux d'aisance se trouvaient

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 61

contre l'escalier, larges de 5 pieds 6 pouces [$\pm 1,8$ m] dans-œuvre et comportant trois sièges séparés par des cloisons de planches de chêne, accessibles par une porte et éclairés par une fenêtre à carreaux de verre. Ces espaces n'étaient pas prévus, pas plus que ceux situés à l'aplomb. Là où ils devaient se trouver selon le plan, avait été faite une seule « cage de massonnerie » de 10 pieds 3 pouces [$\pm 3,32$ m] de long sur 7 pieds 3 pouces [$\pm 2,35$ m] de large.

Le pavement du couloir devait aussi être refait, car certains éléments s'enfonçaient, d'autres étaient cassés. Près de la cuisine, la « pierre à lavoir » était délitée et devait être refaite, car elle ne pourrait pas servir aussi longtemps qu'une pierre de qualité. Vingt-quatre portes au lieu de vingt furent comptabilisées au rez-de-chaussée. En sortant du bâtiment, les experts relevèrent trente soupiraux (désignés comme des « abajours des souterrains ») au lieu de vingt-sept. Si les cheminées aux sous-sols étaient conformes aux plan et devis, il manquait deux cheminées au rez-de-chaussée. Les fenêtres du rez-de-chaussée correspondaient avec ce qui avait été conclu, hormis une. Deux petits escaliers n'étaient pas prévus en revanche, l'un descendant dans la cour du côté nord et l'autre dans le passage jouxtant cette cour « pour descendre en un vieux bastiment des dames ». Hormis dans le réfectoire et dans le « cabinet de l'ouvrier », les experts ne trouvèrent rien à redire sur le plancher du rez-de-chaussée.

Au premier étage

Les experts découvrirent trente-sept cellules, alors qu'il n'y aurait dû en avoir que trente-quatre, dont deux cabinets. De toutes les portes, deux devaient subir des modifications. Dans l'aile sud, un « mur d'exhaussement » avait été fait sur 19 pieds [$\pm 6,2$ m] de longueur, sans avoir été prévu sur le devis et à sa place. Une pièce de bois manquait pour soutenir la sablière sous les chevrons de la couverture. Un autre mur de 23 pieds [$\pm 7,5$ m] de largeur comme de hauteur remplaçait une « tendure » de 18 pieds [$\pm 5,8$ m] de largeur. Par contre, une « tendure » imprévue avait été faite sur 10 pieds et demi [$\pm 3,4$ m] de haut pour 9 pieds [$\pm 2,9$ m] de large « a la cellule joignant le vitro du costé du septantrion ». Le plancher du premier étage devait être refait ponctuellement depuis l'escalier jusqu'au retour de l'aile, au nord. Les dimensions des fenêtres du niveau étaient respectées, mais dans une des cellules au-dessus du noviciat, il fallut mettre « un bout de sablier en forme de lambourde » ainsi que dans la cellule jouxtant le vitrail nord

62 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

du couloir. Le nombre de fenêtres était cependant excessif : quarante-quatre au lieu de quarante-deux. Une galerie en chêne permettait d'accéder aux lieux d'aisance comportant deux sièges sous un plafond en sapin et une couverture de tuiles. D'autres lieux se trouvaient au nord, pourvus de trois sièges séparés de « tendure de planche », or ceux-ci n'étaient pas marqués sur le plan. Certains volets des baies devaient être refaits, notamment au sud, à « l'angle intérieure du bastiment au desus du noviciat ».

Au grenier

Les experts montèrent ensuite dans le grenier par un escalier en chêne. Les dimensions du grenier étaient conformes au devis, de même que la charpente et le nombre de lucarnes. Une « tendure de planche de chesne » avait été placée, avec une porte. Cette cloison mesurait 30 pieds [$\pm 9,7$ m] de longueur sur 8 pieds 3 pouces [$\pm 2,7$ m] de haut, faite « par compensation a celle qui doit être faite en la cave au vin ». Quelques planches de mauvaise qualité devaient être remplacées dans le plancher et les joints entre les planches devaient être comblés. Les lucarnes devaient cependant être « doublées » sur les côtés, enduites de mortier et couvertes pour éviter qu'il ne pleuve dans le grenier. Alors que seules quatre petites lucarnes en bois dans la toiture étaient nécessaires, les ouvriers en avaient réalisées onze. Des crampons de fer devaient être ajoutés aux lucarnes « pour monter aux cheminées ».

Dans le faux-grenier, le plancher était fait partiellement de vieilles planches de chêne et de planches de sapin et il n'était pas « de niveau ». Plusieurs tuiles du comble et du fronton de l'avant-corps étaient cassées et devaient être réparées. Les tuyaux des cheminées devaient être enduits de mortier de ciment. Sur le comble, se dressait un petit clocher « suivant le dessein qui a été arrêté par monseigneur de Langres » et sa couverture devait aussi être réparée.

Les murs : traitement des surfaces et couronnements

L'enduit des murs intérieurs n'était pas toujours réalisé correctement. À l'extérieur, l'avant-corps de l'aile centrale, dominé par le fronton, aurait dû former une saillie de 3 pieds [± 1 m], au lieu des 17 pouces [$\pm 0,46$ m] effectifs. Sur cet avant-corps, s'adossait l'escalier en fer-à-cheval mentionné plus haut. Une fenêtre de l'aile sud n'était pas alignée sur la porte du couloir, ce qui avait « fait pour la cimetrie du dedans des

couvoirs de ladite aile ». Le profil de la corniche de la façade nord n'était pas conforme au profil de la façade opposée.

Le rapport livre également les hauteurs des murs de clôture qui ceignaient les jardins et les cours. Au nord, les murs de clôture étaient hauts de 14 pieds [\pm 4,5 m] sous le chaperon. Le mur de clôture était haut de 23 pieds et demi [\pm 7,6 m] pour une longueur de 32 pieds [\pm 10,4 m]. Au fond du jardin, le mur s'élevait sur 11 pieds et demi [\pm 3,73 m], comme le mur du côté de « l'arsenal ». Le mur de clôture sud mesurait quant à lui 14 pieds [\pm 4,5 m] de haut. Dans la cour de la porte conventuelle, les murs de clôture étaient hauts de 15 pieds et demi [\pm 5 m]. Dans cette cour, deux fenêtres avaient été faites « a l'endroit ou est le cœur des dames », c'est-à-dire le chœur des religieuses. Les « conduits, gargouilles et entounoirs de fer blanc »²⁰⁶ étaient irréprochables. La liaison avec le bâtiment de l'église et du chœur des religieuses

Dans la cour intérieure, un petit bâtiment abritait un escalier pour pouvoir descendre dans le chœur des religieuses à partir du nouveau corps de logis : or seule une galerie devait y être construite. À la jonction de l'église et du nouvel édifice, une sacristie avait été construite avec un passage, sous un plafond en sapin et une couverture de tuiles. Cet espace était absent du plan comme du devis. Au-dessus de la sacristie, une fenêtre garnie de vitres avait été ouverte (au sud-est²⁰⁷) pour donner jour à l'église, mais un trou apparaissait sous la corniche, à l'aplomb de cette fenêtre : il devait être bouché.

La citerne devait être cimentée pour éviter que l'eau ne suinte encore dans le petit four. Dans le bâtiment, six douzaines de carreaux de vitre étaient cassées. Un grand clocher dominait l'église des religieuses et avait été refait à neuf à l'occasion du chantier de construction, mais certains éléments devaient être réparés. D'autres lieux d'aisance devaient encore être construits, larges de 10 pieds [\pm 3,2 m] au-dessus d'une fosse de 10 pieds [\pm 3,2 m] de côté. Pour terminer, le tuyau de la cheminée de la buanderie devait être élargi.

De l'ensemble de ce document, il est possible de dégager plusieurs catégories d'écarts et d'erreurs faites par les constructeurs du couvent et de comprendre leurs conséquences qui en découlent sur l'édifice lui-même, mais aussi son coût et sur la vie des religieuses.

206. Dans le contexte du XVIII^e siècle, il semblerait qu'il ne s'agisse pas de la forme de la « gargouille » médiévale, mais plutôt de la pérennité d'un mot pour désigner les structures d'écoulement des eaux pluviales.

207. D'après R. Roussel, *op. cit.*, p. 33.

64 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Tout d'abord, les experts ont pointé les dimensions globalement trop petites des ailes du bâtiment et la saillie trop faible de l'avant-corps central. Ces légers écarts par rapport au plan et au devis n'ont pas d'impact grave sur le bâti, mais ils attestent d'un certain manque de professionnalisme des bâtisseurs qui n'ont pas respecté précisément la demande des commanditaires. Cela signifie aussi que pour le prix fixé au devis, les annonciades célestes ont un couvent légèrement plus petit que ce qui avait été convenu.

Lorsque les portes sont plus étroites, comme ce fut le cas pour la porte principale donnant vers le jardin, c'est en revanche plus ennuyeux, car le passage peut être gêné et inconfortable. D'autre part, le nombre réduit de cheminées au rez-de-chaussée ne manquerait pas de nuire au confort des religieuses en hiver.

L'architecte et l'entrepreneur ont également pris la liberté de multiplier le percement en ajoutant des portes, des fenêtres et même de petites lucarnes dans la toiture, ce qui n'a sans doute pas manqué d'augmenter le prix de l'entreprise. De même, la construction de pièces supplémentaires telles que des cabinets, des cellules et des lieux d'aisance a eu une conséquence sur la facture finale, un excédent que les religieuses n'avaient certainement pas l'intention de payer puisque ces éléments n'étaient pas portés au devis.

La réalisation d'un garde-corps en balustres de pierre, décor plus prestigieux et sans doute plus cher que la rampe de fer qui était reprise dans le devis, se sera sans doute ressentie aussi sur la facture. D'autant plus que les religieuses n'avaient pas jugé nécessaire de choisir un tel garde-corps.

Les erreurs techniques sont plus gênantes. À commencer par l'emploi de matériaux de mauvaise qualité qui seront par conséquent moins pérennes et moins résistants à long terme. L'étanchéité défectueuse de la toiture, des lucarnes et d'une citerne reflète l'incompétence et la négligence des deux constructeurs, au même titre que les pavés cassés ou instables du rez-de-chaussée ou encore les carreaux de vitre brisés. On peut aussi s'interroger sur les motifs qui les ont poussés à adopter d'autres formes de voûtement dans les caves (voûtes en berceau à lunettes au lieu de voûtes d'arête) et à choisir d'autres matériaux que ceux qui avaient été convenus. Sur ce dernier point, les experts ont noté par exemple l'emploi de « tuffe » à la place de pierre dans les voûtes des caves et de plusieurs vieilles planches dans les planchers. La substitution de matériaux par d'autres n'aurait-elle pas

été faite pour réduire les coûts de l'entrepreneur en utilisant des matériaux peut-être meilleur marché, mais en maintenant le prix fixé du devis ? Il semble transparaître dans l'ensemble du rapport que les deux constructeurs ont tenté d'augmenter la facture d'une part et de réduire leurs propres dépenses d'autre part, en somme de s'octroyer une marge bénéficiaire plus importante.

Si des préoccupations liées au coût et à la solidité de la construction transparaissent principalement dans ce rapport, on peut tout de même s'interroger sur les incidences que la modification légère du plan du bâtiment peut avoir sur le déroulement de la vie quotidienne des religieuses. Le souci de la fonctionnalité des espaces, de leur accessibilité et de leur distribution transparaît quelque peu dans le document. Mais dans quelle mesure les annonciades célestes ont-elles mené une réflexion sur le plan de leur couvent ? L'intervention de l'évêque dans la sélection du dessin du clocher est connue grâce à ce document, mais faute de sources, il est impossible de déterminer le rôle tenu par les religieuses dans la définition du plan.

Quelques jours après la remise du rapport, le chapitre des annonciades célestes se réunit le 24 décembre 1707 et décida d'éviter un procès avec les entrepreneurs. Les religieuses confièrent le soin de résoudre l'affaire au juge De la Borde et lui laissèrent « tous les différends qu'il y avait de part et d'autres » concernant le bâtiment. Les actes capitulaires rapportent que « le tout s'est résolu à l'amiable »²⁰⁸. Faute de sources, on ignore les détails de l'accord passé avec les entrepreneurs et quels travaux furent finalement réalisés pour effectuer les réparations nécessaires et corriger les principaux problèmes. Toutefois, il semblerait que des travaux aient été faits, puisque la communauté ne s'installa dans le nouveau bâtiment que trois mois plus tard, à la date du 7 avril 1708²⁰⁹. Les religieuses purent prendre possession de leurs cellules individuelles, ayant été obligées jusque là de coucher à plusieurs dans chaque chambre. Mais la communauté souffrit du froid l'hiver suivant²¹⁰, dormant dans des lits sans rideau, ainsi que le recommande la règle de l'ordre²¹¹.

208. LDAS, *Livre où est rapporte le temps de la fondation*, p. 235.

209. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 169.

210. *Ibid.*, p. 169.

211. En effet, les constitutions de l'ordre précisent bien que les lits seront « sans aucun pavillon », c'est-à-dire sans rideau ou courtine. *Constitutions des reverendes meres... op. cit.*, p. 32.

c) *Un projet de l'étage du couvent de Langres ? [ill. 13]*

Conservé dans les archives de la communauté, un plan du premier étage d'un couvent non identifié était classé dans une liasse de documents concernant le couvent de Nancy. Le dessin a été exécuté à la plume sur un papier épais, rehaussé de peintures grise et rouge. Il est accompagné d'une légende intitulée « Premier et second estage avec son explication par lettre alfabet ».

L'examen attentif de celui-ci a montré que ce plan ne présente aucun point commun avec le couvent lorrain. En revanche, l'analyse des vestiges du couvent de Langres et surtout de son grand bâtiment en U et du rapport de la réception de travaux en 1707 tend à démontrer que même si de nombreux éléments divergent, l'agencement global et la distribution intérieure évoquent le bâtiment langrois.

Le bâtiment représenté se compose d'une église mononef terminée par une abside à trois pans (A) et de trois parloirs (B et C) placés respectivement à l'angle et en façade du complexe. Chacun s'ouvre sur la « rue »²¹² par deux à trois fenêtres – rappelons que c'est un plan du premier étage. Église et parloirs sont distribués par une cour intérieure (F) dite « pour la lavanderie ». Le troisième parloir depuis la gauche s'adosse contre un grenier à blé situé « au dessus du four », ajouré par quatre fenêtres sur la « gran cour de la porte conventuelle » (I). Le local (H) qui lui est contigu n'est pas identifié. À l'intérieur de ce bâtiment rectangulaire, se trouve aussi « un escalier pour monter de la porte conventuelle au grenier » (M), mais sa lettre d'index manque²¹³. Depuis le dernier parloir et longeant le grenier, un couloir permet de communiquer « du gran batiment au parloir » (D).

Ce passage débouche sur le palier d'un « gran escaillier » (E) au centre d'un grand corps de logis en U, véritable pivot de la circulation horizontale et verticale dans le bâtiment. Dans l'aile centrale, un couloir longitudinal ou « dortoir » (K) borde dix cellules (L) placées de part et d'autre de l'escalier. Esquivant le chevet de la chapelle, le couloir forme un retour pour donner accès à quatre cellules (L) dans l'aile latérale gauche, terminée par un tour de latrines (N). L'aile latérale droite plus longue comprend sept cellules (L), toutes bordées par le même couloir longitudinal. Toutes les cellules sont placées du côté supposé du

212. La fonction de ces bâtiments (église et parloirs) présuppose qu'une rue longeait ici le couvent.

213. Il a été néanmoins facile de la resituer sur le dessin.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 67

« jardin ». Le « dortoir » quant à lui est éclairé par deux fenêtres dans l'aile gauche, sept dans l'aile centrale et deux dans l'aile droite. Celle-ci était joutée sur sa façade extérieure par deux tourelles hors œuvre comprenant des latrines (N) et un escalier à vis « pour monter dans la second estages » (P), toutes deux séparées par une « cour qui donnera jour sur les lieux et le dortoir » (O).

Élément important, ces latrines sont indexées dans la légende de la manière suivante : « lieux communs tant pour le cotté du midy que de l'aile du septentrion ». Les ailes latérales du bâtiment en U peuvent donc être orientées, l'une au sud, l'autre au nord. Mais laquelle se trouve où ? Au vu de l'orientation de la légende et du dessin, il semblerait logique que l'aile gauche soit l'aile sud, que l'aile droite soit l'aile nord. Argument plus probant, dans ce cas de figure, l'église serait orientée. Ce schéma serait alors conforme aux vestiges du couvent de Langres. Il convient néanmoins de rester prudent.

D'autres points communs sont plus évidents. Le premier est bien sûr le bâtiment en U constitué de cellules distribuées par un couloir longitudinal. Ce plan caractéristique est greffé d'une sorte d'excroissance sur la façade extérieure de l'aile latérale droite. L'emplacement des cellules sur le jardin et dans les étages est un constat récurrent dans les couvents des annonciades célestes. Attestées à Langres par la description de 1707, les cellules ont été réalisées sur deux rangs de part et d'autre du couloir. Au centre de l'aile principale, un grand escalier à retours est encore visible aujourd'hui, mais diffère par sa structure de l'escalier tournant à deux volées droites dessiné ici. Les latrines placées aux extrémités des ailes latérales font sur ce point écho à la description de 1707 et aux vestiges, tout comme l'escalier à noyau, adossé à l'aile latérale droite²¹⁴.

Les différences majeures concernent principalement les infrastructures longeant supposément la rue [Longe-Porte]. L'église ne forme pas l'angle du bâtiment à Langres, mais se situe bien plus au nord, au-delà de la cage d'escalier. Si les parloirs la joutent sur son flanc nord comme sur le plan dessiné, ils formaient l'angle nord-ouest de la parcelle. Le four et son grenier, la porte conventuelle et sa cour n'existent pas à cet emplacement à Langres. À l'intérieur du bâtiment en U, les cellules occupaient autrefois tout l'étage, au nombre de trente-quatre à trente-

214. Aucun couvent français d'annonciades célestes étudié ne présente plus de similarités avec ce document que le cas de Langres.

68 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES
sept d'après la description de 1707. Le plan n'en comptabilise que vingt-et-une. Même à l'extérieur, le grand bâtiment en U présente des divergences, tant dans son plan de masse que dans son percement. Le dessin proposait deux ailes latérales de longueur inégale, celle de droite étant plus étirée. Côté « jardin », le dessin suggérait aussi – outre les deux fenêtres biaisées dans les angles – onze travées pour le corps central, quatre à gauche et sept à droite. Les vestiges présentent treize travées comprenant un avant-corps en saillie de trois fenêtres pour l'aile centrale et deux ailes latérales symétriques de cinq travées.

Malgré les nombreuses mentions du « plan » et des devis dressés pour la construction du bâtiment de 1704-1708, aucun ne nous est parvenu. Visiblement, le plan non identifié a été redécoupé, peut-être amputé de son homologue du rez-de-chaussée. La datation approximative de son support pourrait également correspondre avec le chantier de construction du bâtiment en U. L'emploi du futur dans la légende, les différences et les ressemblances entre ce plan du premier étage et les bâtiments véritablement construits semblent indiquer qu'il s'agit du projet du couvent des annonciades célestes de Langres.

Poussant la réflexion plus loin, il est possible de pallier l'absence du projet du rez-de-chaussée, en déduisant certains éléments à partir des connaissances sur la distribution intérieure des couvents des annonciades célestes en général. Partant du principe que l'église était de plein pied par rapport à la rue, un chœur des religieuses devait lui être forcément mitoyen au rez-de-chaussée. Deux emplacements sont possibles : soit derrière le chevet (aile latérale gauche), soit perpendiculaire au sanctuaire (aile centrale). Le second cas serait peut-être préférable, car il aurait été plus facilement accessible depuis les cellules (via l'escalier central) et aurait été placé plus en retrait par rapport à la rue : si l'on considère qu'il s'agit du couvent de Langres, la rue Morimont devait longer au sud la nef de l'église projetée. Sous les parloirs supérieurs, visibles sur le plan, d'autres parloirs devaient occuper le rez-de-chaussée, sans doute avec le logement des tourières. Dans le restant de l'aile centrale et de l'aile droite (nord), les possibilités d'affectation ne manquent pas : cuisine, réfectoire, ouvroir, chapitre pouvaient y trouver place.

Si l'identification du plan est presque confirmée, on peut se demander pourquoi ce projet n'a pas été réalisé. Sans pouvoir avancer de réponse certaine, deux hypothèses peuvent être formulées. Selon la première, il est possible que ce plan prévoyait l'acquisition de maisons au nord du complexe, le long de la rue Longe-Porte. Cela se tient si l'on

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 69

considère l'église et les parloirs comme préexistants et englobés par le projet. Considérant que le couvent des dominicaines occupait depuis 1642²¹⁵ la moitié nord de l'îlot, on peut supposer que les annonciades célestes ne réussirent jamais à acquérir les terrains nécessaires. Seconde hypothèse : ce plan projetait peut-être un complexe uniforme, incluant la reconstruction de l'église, du chœur des religieuses et des parloirs. Trop ambitieux, trop onéreux, cette possibilité aurait-elle été rejetée ? Les 32 000 livres pour le seul corps de logis en U représentaient sans doute déjà une grosse somme d'argent, puisque Valérien de Serrey, frère de la prieure Marie du Saint-Sacrement de Serrey, dut se porter garant de la somme pour que le prêt fût accordé²¹⁶.

2.5. Les difficultés financières du XVIII^e siècle

La construction de son vaste bâtiment régulier plongea la communauté dans les difficultés financières qu'elle peina à surmonter au cours du XVIII^e siècle. En 1721, l'auteur des annales du couvent rapporte que le couvent est endetté depuis la construction des bâtiments réguliers et que « le défaut de moyens ne nous a pas permis d'achever l'œuvre et de nous procurer les aisances nécessitées à notre étroite clôture, non plus que de relever le pignon de notre église qui menace ruine ». Elle prétend aussi que leur « monastère a toujours été réputé le plus pauvre », entretenu essentiellement grâce aux dons de personnes charitables²¹⁷. Ce compte-rendu de la situation financière de la communauté n'est pas exagéré, ainsi qu'en témoigne un état financier des couvents de Langres, rédigé vers 1728 pour la Commission de Secours des Réguliers : l'endettement de la communauté est bien réel et le couvent est reconnu comme l'un des plus pauvres du diocèse²¹⁸.

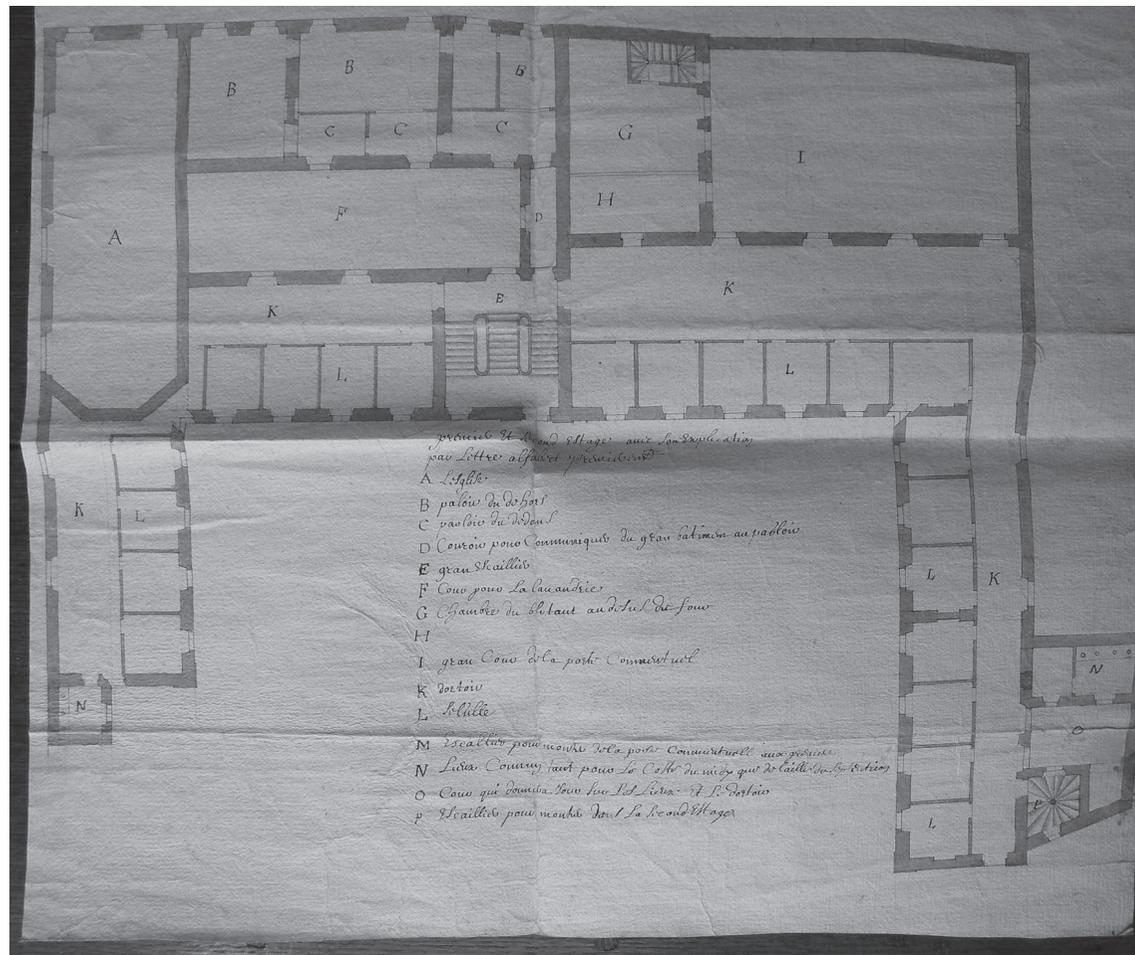
Ainsi, la communauté ne manqua pas à cette époque de rapporter dans ses annales les différents dons qui contribuent à améliorer les infrastructures. Par exemple, entre 1728 et 1731, un prêtre de la congrégation de l'Oratoire de Jésus offrit trente livres pour « obtenir du soulagement

215. L'établissement des dominicaines, religieuses du Tiers-Ordre régulier réformé, ne fut toutefois autorisé par les autorités municipales qu'en janvier 1674. E.-C. Bayonne, *op. cit.*, p. X et 75-76.

216. R. Roussel, *op. cit.*, p. 37.

217. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 189-190.

218. Archives nationales, G9 138 (6).



13 – ANONYME, *Premier et second estage avec son explication par lettre alfabet* d'un couvent (probablement celui des annonciades célestes de Langres), s.d. Langres, dépôt d'art sacré, liasse « Nancy ».

aux sœurs converses en faisant faire des conduites de la citerne à la lavanderie, et de plus 120 livres qu'il a ajouté[es] depuis pour faire un passage plus commode pour l'infirmerie »²¹⁹. Quelques années plus tard, entre 1732 et 1735, Madame Demongeot, mère de l'une des religieuses, fit don de pièces de mobilier et finança « la balustrade de fer de la nef de l'église »²²⁰. En 1762 encore, la communauté reçut des rideaux pour le chœur et des dons pour « rétablir la chancellerie », « établir la bibliothèque » et pour « l'embellissement d'une petite chapelle de la Vierge, placée dans le corridor d'en bas »²²¹.

Au XVIII^e siècle, plus aucun grand chantier de construction ne fut entrepris. Les sources rapportent quelques travaux d'aménagement qui furent effectués ponctuellement, notamment autour des années 1730. Le 6 juin 1732, le chapitre approuva le percement d'une porte dans le jardin « pour passer le fumier afin de ne pas gatter la maison et pour le soulagement de sœurs converses »²²². L'année suivante, la prieure fit « faire une fenêtre très élevée au parloir du bas où les religieuses reçoivent la visite de leurs parents, après qu'on eut reconnu que le défaut d'air et la grande humidité menaçait d'une ruine prochaine le vieux bâtiment » et le chapitre décida « d'y poser des barreaux de fer et un rideau toujours fermé pour conserver l'esprit de régularité propre à [leur] sainte et étroite clôture »²²³.

2.6. La suppression de la communauté et la vente des bâtiments

Comme à Joinville et dans le reste de la France, les annonciades célestes de Langres durent déclarer tous leurs biens en juillet 1790. Outre les biens immobiliers, les officiers procédèrent à l'inventaire du mobilier de la cuisine, du réfectoire, de l'infirmerie, de la roberie, de la sacristie et de la bibliothèque. Ils ne découvrirent dans le couvent qu'une trentaine de tableaux « de peu de valeur »²²⁴.

219. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 205-206.

220. *Ibid.*, p. 211.

221. *Ibid.*, p. 259.

222. LDAS, *Livre où est rapporte le temps de la fondation*, p. 287.

223. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 209 (citations) et *Livre où est rapporte le temps de la fondation*, p. 291-292.

224. ADHM, 1 Q 320.

Vidé de ses occupantes en septembre 1792 après la suppression de la communauté, le couvent fut mis en vente au titre de bien national. L'ensemble conventuel fut adjugé pour 8 000 livres à un ancien tanneur, Laurent-François Regnault-Grombert et à Nicolas Degand père, le 1^{er} juillet 1793. Deux ans plus tard, les deux hommes s'en étaient faits le partage. Le tanneur Regnault-Gombert revendit ensuite une portion de sa propriété le 12 nivôse an VII (1^{er} janvier 1799) à maître Henri Nicolas Parisot, avoué au tribunal civil de Langres²²⁵. L'autre moitié, « formant l'ancienne église, dans laquelle est aujourd'hui établie une brasserie, le petit bâtiment et la cour attenant » fut acquise par Henri Nicolas Parisot le 30 messidor an XIII (19 juillet 1805)²²⁶.

2.7. *Le rétablissement de la communauté et le rachat des bâtiments*

Chassées de leur couvent le 29 septembre 1792, les annonciades célestes de Langres vécurent en exil durant treize années. Au sortir de la clôture, elles rejoignirent d'abord leurs familles et leurs villes natales. Ensuite, grâce à l'initiative de la religieuse Gabrielle Petitjean, une poignée d'annonciades racheta pour 10 630 francs une partie de leur maison, alors occupée par Henri Nicolas Parisot, en date du 19 juillet 1805. Seize sœurs issues du couvent de Langres revinrent alors au compte-goutte à partir du 28 septembre 1805²²⁷.

À cette date, les sœurs ne disposaient que d'une partie du couvent en U, c'est-à-dire les pièces du rez-de-chaussée dans la moitié nord du bâtiment en U, avec les anciens parloirs donnant sur la rue et la cour. La restitution dessinée par René Roussel permet d'illustrer le plan du couvent dans les décennies qui suivirent la Révolution [ill. 14]. L'étage était occupé par des particuliers, de même que l'église qui n'était pas en leur possession. Par conséquent, « une chambre à coucher servait de chœur, de chapitre, d'ouvroir, de réfectoire », mais dans une lettre envoyée à Gênes, l'auteure tient à souligner que la communauté « n'en observait pas moins l'ordre des exercices tel qu'il est prescrit dans les

225. LDAS, Liasse de documents concernant le rétablissement du couvent et liasse « Annonciades de Langres – Immeubles ». É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 26.

226. LDAS, liasse « Annonciades de Langres – Immeubles ». R. Roussel, *op. cit.*, p. 53-55.

227. SC, Fondations n°30, *Le rétablissement de notre maison de Langres*, p. 7-9. LDAS, *Annales de notre monastère. Second volume*, p. 29-32 et liasse « Annonciades de Langres ». É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 26.

constitutions »²²⁸. La cuisine conserva son affectation et les sœurs y prirent leurs repas. Les religieuses logeaient peut-être dans les anciens parloirs. La communauté se rendit d'abord à l'église paroissiale pour y entendre la messe puis à l'église de l'hôpital qui était plus proche. Chaque religieuse s'y confessait également. Quant aux inhumations, elles eurent lieu dans le « cimetière commun », et non plus sous le chœur de l'église, comme c'était l'usage sous l'Ancien Régime²²⁹.

En 1806, les religieuses purent récupérer l'étage et loger à nouveau dans des cellules. D'autres religieuses (annonciades ou non) demandèrent à y être admises²³⁰. La communauté fit aménager une nouvelle chapelle, avec la permission de leur supérieur et de Napoléon par le décret du 29 mai 1806²³¹. Le 10 octobre 1807, la clôture fut à nouveau instaurée. Grâce à l'efficacité de la prieure Marie Victoire Denisot, ancienne professe du couvent de Bourmont, les annonciades célestes rentrèrent en possession des derniers bâtiments en 1816, « c'est-à-dire la chapelle extérieure, l'ancien chœur, la grande cour, le jardin, etc »²³², rachetés au prix de 27 000 livres²³³.

Maintenant qu'elles étaient à nouveau propriétaires de leurs bâtiments, les religieuses durent s'atteler à redonner au couvent « une

228. SC, Fondations n°30, *Le rétablissement de notre maison de Langres*, p. 9.

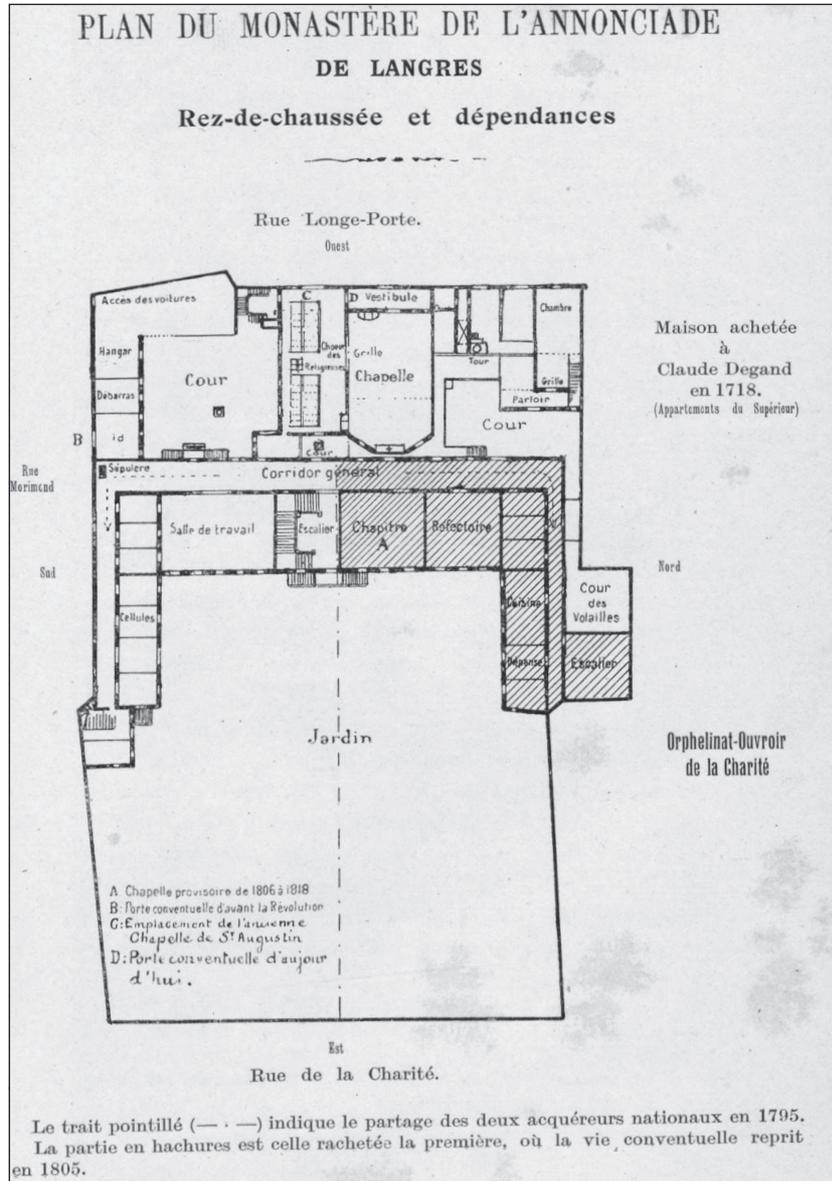
229. *Ibid.*, p. 9-11 et 13-15. LDAS, *Annales de notre monastère. Second volume*, p. 37.

230. Nombreuses furent celles qui se virent refuser l'entrée, faute de place. Y entrèrent cinq religieuses (dont la sous-prieure) de Joinville, trois de Bourmont, deux d'Épinal, une de Champlitte, puis plus tardivement de Saint-Denis, peut-être aussi de Nozeroy.

231. LDAS, liasse « Annonciades de Langres » et *Annales de notre monastère. Second volume*, p. 45-46.

232. SC, Fondations n°30, *Le rétablissement de notre maison de Langres*, p. 14.

233. Le processus des rachats successifs a pu être retracé en détails. En 1828, la prieure Marie Victoire Denisot et six religieuses firent donation au reste de la communauté de Langres de l'ancien couvent entièrement récupéré, l'ayant elles mêmes obtenu de l'annonciade céleste Catherine Petitjean le 7 mars 1820. Cette dernière avait pu récupérer une première partie (n° 1108, rue Longe-Porte) le 15 décembre 1806 auprès d'Henri Nicolas Parisot qui l'avait acheté le 12 nivôse an VII (1^{er} janvier 1799) au tanneur Grombert-Regnault. La seconde moitié du bâtiment, consistant en « l'église, un petit bâtiment et une cour en dépendant » avait été cédée le 30 messidor an XIII (19 juillet 1805) par Henri Nicolas Parisot à Nicolas Degand et Marguerite Buzenet son épouse pour une part et l'autre part à Benjamin Buzenet, marchand brasseur, et son épouse Marie Degand. Ceux-ci s'étaient défaits de leur portion au profit des annonciades célestes pour 27 000 livres, le 1^{er} février 1816. Pour le récit des négociations pour le rachat de 1816, voir LDAS, *Registre des décès et récit du rétablissement*, p. 93 et 121-124. LDAS, liasse de documents concernant le rétablissement du couvent et liasse « Annonciades de Langres – Immeubles ». R. Roussel, *op. cit.*, p. 54-57. G. Maillet, « Les annonciades de Langres... loc. cit. », p. 132-134. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 26.



14 – Ch.-Fr. Roussel, reconstitution du rez-de-chaussée du couvent des annonciades célestes de Langres après la Révolution.

Extrait de R. Roussel, *Le monastère de l'Annonciade céleste de Langres. Notes historiques publiées à l'occasion du tricentenaire de sa fondation (1623-1923)*, Saint-Dizier, 1923, p. 40-41.

Légende : A. Chapelle provisoire de 1806 à 1818 – B. Emplacement de la porte conventuelle avant la Révolution – C. Emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Augustin – D. Emplacement de la porte conventuelle en 1923.

forme claustrale », non sans difficulté²³⁴. Par « forme claustrale », elles voulaient sans doute signifier qu'il était nécessaire de remettre le couvent en conformité avec sa fonction initiale, de restaurer les espaces tels qu'ils étaient sous l'Ancien Régime. Il ne faut pas oublier qu'au cours des vingt dernières années, les bâtiments avaient été modifiés pour répondre à de nouvelles affectations (maisons particulières, brasserie...) et un mur de séparation avait été construit dans le jardin pour marquer la division du terrain en plusieurs propriétés²³⁵.

Les religieuses commencèrent par démolir les constructions ajoutées par les propriétaires séculiers²³⁶ ainsi que le mur qui divisait leur jardin. Ce furent les sœurs converses, affectées au service de la communauté et aux travaux plus pénibles, qui s'attelèrent à cette tâche physique et les décombres furent transportés par les autres religieuses²³⁷. Cet investissement personnel des religieuses sur le chantier de démolition n'est pas exceptionnel²³⁸, car les sources documentent d'autres cas similaires durant l'Ancien Régime, notamment à Saint-Claude, à Nozeroy en Franche-Comté ou encore à Saint-Mihiel en Lorraine²³⁹. Par exemple, les annonciades célestes ne sont d'ailleurs pas les seules religieuses à s'investir sur le chantier : les visitandines de Gray, en Franche-Comté charriaient elles aussi des brouettes de sable et de pierre²⁴⁰. Cette intervention des religieuses peut surprendre, mais trouve son explication dans les traités de la clôture. En effet, tous les travaux que les religieuses pourront accomplir elles-mêmes – et qui par conséquent, ne requièrent pas de qualification particulière – permettent de réduire le nombre d'ouvriers, la durée de leur présence dans la

234. SC, Fondations n°30, *Le rétablissement de notre maison de Langres*, p. 9-11 et 13-15. LDAS, *Annales de notre monastère. Second volume*, p. 34-37, 45-46 et liasse « Annonciades de Langres ».

235. SC, Fondations n°30, *Le rétablissement de notre maison de Langres*, p. 9-11 et 13-15. LDAS, *Annales de notre monastère. Second volume*, p. 34-37 et liasse « Annonciades de Langres ». R. Roussel, *op. cit.*, p. 55-59. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 26 et 28.

236. Monsieur Degand avait érigé des appartements à l'entrée de l'église et dans la lingerie du couvent. LDAS, *Registre des décès et récit du rétablissement*, p. 93.

237. *Ibid.*, p. 94-95.

238. À la fin du XIX^e siècle, le chœur inférieur fut blanchi à la chaux par les sœurs converses. LDAS, *Annales de notre monastère. Troisième volume*, p. 221.

239. Voir à ce sujet ma thèse (p. 236-237).

240. Au sujet des différents rôles des visitandines dans l'entreprise architecturale, voir L. Lecomte, *L'architecture de l'ordre de la Visitation en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse de doctorat, Université de Paris IV-Sorbonne, 2004, p. 175-184.

76 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

clôture, mais aussi d'économiser sur les salaires. Ainsi, il faut que « l'ouvrage pour lequel on fait entrer les ouvriers, soit véritablement nécessaire »²⁴¹.

Ainsi, des ouvriers furent appelés à Langres pour effectuer des opérations plus techniques, notamment pour ôter les cheminées qui avaient été construites dans les cellules par les occupants précédents, car les cellules des annonciades célestes sont simples et ne sont jamais chauffées, ainsi que le préconisait au XVI^e siècle, l'archevêque de Milan Charles Borromée (1560-1584), dans son ouvrage *Instructiones fabricae et suppellectis ecclesiae libri duo*²⁴². Les ouvriers firent aussi tomber les murs et les escaliers qui avaient été ajoutés, afin de rétablir les pièces et les corridors dans leurs dimensions initiales²⁴³.

En outre, il fallut rehausser les murs de clôture, notamment parce que depuis les étages de leur couvent, les dominicaines avaient une vue sur les jardins et les bâtiments des annonciades célestes. Ce simple fait de voir dans la clôture de ces dernières suffisait à la rompre, d'où l'importance de surélever les murs. Pour ce faire, les sœurs réutilisèrent les pierres des constructions démolies, sans doute par mesure d'économie²⁴⁴.

Le 16 mai 1816, les bâtiments furent bénis par le vicaire général de Langres : à cette date étaient rétablis « le collidore depuis le balcon, et toutes les celules jusque dans le boux de celles qui descours au jardint, et le noviciat, l'infirmerie, la salle de communauté, les deux cabinets ». Au rez-de-chaussée, les espaces furent achevés par la suite, c'est-à-dire l'ouvroir, le réfectoire et la cuisine. L'escalier de l'avant-corps conduisant au jardin dut être refait à neuf, car il était trop délabré pour être conservé²⁴⁵.

Les sœurs ne récupérèrent véritablement les clés de leur église, du chœur des religieuses et de la cour adjacente que le 5 mai 1817. Les anciens occupants de l'église l'avaient mise dans un « état pitoilliable » qui « saisisayt les cœur d'efroit » : les religieuses découvrirent l'endroit où des bals avaient été organisés puis la tuilerie, la brasserie et l'huilerie qui y avaient été installées successivement après qu'un plancher ait été posé pour diviser l'église en deux niveaux superposés. Toutes les

241. S. Cherrier, *Histoire et pratique de la clôture des religieuses selon l'esprit de l'Église et la jurisprudence de France*, Paris, 1764, p. 444-445.

242. P. Barocchi (dir.), *op. cit.*, p. 96-97.

243. LDAS, Registre des décès et récit du rétablissement, p. 96-97.

244. *Ibid.*, p. 97.

245. *Ibid.*, p. 97-100.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 77

boiseries et le plancher du chœur avaient été arrachés. Les caveaux funéraires sous l'église et sous le chœur avaient été profanés, les religieuses défuntées déplacées dans la cave de l'infirmerie qui fut démolie. Dans la cour, les sœurs se souvinrent de leur infirmerie, installée dans une maison que les acquéreurs avaient « jetée bas ». Avant la Révolution, ce bâtiment contenait trois chambres, la pharmacie, deux cabinets, une grande chambre et un lieu spacieux pour le stockage du bois et du charbon. Ce jour-là, la communauté commença par prier « en réparation de tout les outrage fait dans un lieu ou le St Sacrifice de la Messe avait été offert continuellement »²⁴⁶.

Les travaux de restauration de la maçonnerie de l'église ne commencèrent qu'en mars 1818. Ce fut le tour ensuite de la reconstruction de l'avant-chœur. Une « tournelle » en pierre de taille, contiguë à l'avant-chœur avait été démolie et contenait autrefois un escalier en bois pour aller à la lingerie. La grille du chœur fut remise en place six jours après la fête de Pâques 1818 et pourvue le 4 août de volets fermés de toile noire, comme le recommande le coutumier du couvent de Gênes²⁴⁷. Le plafond de l'église fut peint en bleu céleste. La même année, le maître-autel fut achevé, avec un tableau de l'Annonciation. L'église et le chœur des religieuses furent bénis le 29 octobre 1818 et la clôture fut de nouveau instaurée²⁴⁸.

Il fallut en somme environ vingt-cinq ans pour que les annonciades célestes puissent récupérer leurs bâtiments et les restaurer dans leur état initial en 1792 au prix d'importants efforts financiers, mais aussi physiques. Le rachat progressif du couvent divisé en plusieurs propriétés les obligea à vivre de longues années dans des espaces réduits et inadéquats, mais aussi à supporter les désagréments du voisinage. Plus que tout, il semble leur avoir été particulièrement pénible de voir l'église et le chœur des religieuses détournés de leur usage premier sans le moindre respect de leur première affectation ni pour les infrastructures qui s'y trouvaient. Au terme de trente années de persévérance, les religieuses firent reconstruire en 1822 le bâtiment du tour et des parloirs, dernière étape du rétablissement de leur cadre de vie²⁴⁹.

246. *Ibid.*, p. 101-103 et 124.

247. *Coutumes et exercices qui se pratiquent au monastère de l'Annonciade de Gênes*, [s.l.], 1640, p. 171-172.

248. LDAS, Registre des décès et récit du rétablissement, p. 124-130. R. Roussel, *op. cit.*, p. 60-62. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 26. G. Guéniot, *op. cit.*, p. 173.

249. R. Roussel, *op. cit.*, p. 63. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 28.

2.8. *L'évolution des bâtiments à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle*

Les annales du couvent regorgent d'une multitude de menus travaux, de réparations et de transformations des bâtiments qu'il serait inutile d'évoquer ici de manière exhaustive. C'est pourquoi seuls sont repris ici les travaux relativement conséquents sur le bâti qui permettent de comprendre les vestiges ou qui révèlent l'introduction progressive du confort moderne. À noter que les conséquences des deux conflits mondiaux se firent ressentir dans la vie pourtant tranquille du couvent, le premier provoquant la montée des prix en 1915 et la difficulté de s'approvisionner en matériaux et en main d'œuvre en 1917²⁵⁰, l'autre provoquant des dégâts au couvent lors d'une explosion en 1943²⁵¹.

a) *L'église, le caveau et le chœur des religieuses*

Au milieu du XIX^e siècle, les annonciades célestes entreprirent une modification importante à l'intérieur de l'église en faisant construire en 1847 un chœur supérieur en tribune au-dessus de la nef, tel qu'on peut encore le voir aujourd'hui²⁵². En août 1881, le plafond de cette tribune s'effondra et dut être réparé²⁵³. Une soixantaine d'années plus tard, entre 1942 et 1945, fut rétabli le couloir qui séparait le chœur supérieur et l'infirmerie, située au-dessus du chœur inférieur. Les sœurs purent dès lors se rendre à la tribune par ce passage « qui plus tard, pourra être mis en communication avec [l'église] par une petite grille pour la commodité des malades »²⁵⁴.

Si les religieuses défuntées étaient enterrées sous l'église durant l'Ancien Régime, cela n'allait plus être possible dans la seconde moitié du XIX^e siècle. En vertu de la nouvelle réglementation qui avait été approuvée par le préfet de la Haute-Marne en février 1844, les annonciades célestes firent l'acquisition en 1860 d'une concession de vingt mètres dans le cimetière municipal²⁵⁵. Le caveau voûté sous

250. En août 1917, le toit du grenier à foin qui longeait la rue Morimont dut subir des réparations, car il commençait à s'affaisser. Les travaux commencèrent avec beaucoup de retard, car les annonciades célestes peinèrent à trouver des artisans et même des matériaux. LDAS, *Annales de notre monastère. Quatrième volume*, p. 20-21.

251. *Ibid.*, p. 415.

252. R. Roussel, *op. cit.*, p. 33.

253. LDAS, *Annales de notre monastère. Troisième volume*, p. 143.

254. LDAS, *Annales de notre monastère. Quatrième volume*, p. 362.

255. LDAS, *Registre des actes de ventes immobilières*, p. 42.

l'église des « anciennes mères » était sur le point de s'effondrer en 1959, et fut remarqué par des ouvriers qui entreprirent alors de grands travaux²⁵⁶. N'ayant pas eu accès à la cave de l'église, j'ignore si les dépouilles des religieuses y sont encore conservées.

Outre l'installation de la tribune, d'autres remaniements plus légers furent réalisés, en particulier les infrastructures de la clôture qui marquent la séparation entre la nef et le chœur des religieuses qui lui est contigu. Ces petites transformations peuvent être identifiées grâce à une photographie du siècle dernier [ill. 15]. La nef était alors séparée du sanctuaire par un banc de communion, posé sur un degré. Si l'autel et le tabernacle sont toujours conservés, il est intéressant de noter la présence à droite d'une grille haute, surplombant une porte (à moins qu'il ne s'agisse de la fenêtre de communion des sœurs encadrée d'une menuiserie). Fixé au mur à côté de cette porte, un panneau de bois était orné d'une peinture en médaillon (le sujet ne peut être déterminé), cerné d'une moulure sculptée.

Ce cliché est probablement antérieur à juin 1957, date à laquelle les travaux d'un nouveau confessionnal²⁵⁷ s'achevèrent. Le déménagement du confessionnal permit aux religieuses de voir l'autel depuis leur chœur, conformément aux souhaits du pape Pie XII : l'ancienne grille du chœur des religieuses (où elles se confessaient jusqu'alors) fut remplacée par une nouvelle « descendant beaucoup plus bas »²⁵⁸, telle qu'elle est encore conservée aujourd'hui [ill. 21]. La grille du chœur des religieuses fut alors complétée d'un rideau de bois roulant en deux parties²⁵⁹.

Au tout début du xx^e siècle, le chœur des religieuses du rez-de-chaussée était trop exigu pour la communauté et la prieure voulut lui redonner toute son ampleur d'origine en l'étendant « jusqu'au mur de la rue », mais à vrai dire le chœur n'était pas aussi vaste avant la Révolution puisqu'une chapelle de dévotion, dédiée à Saint Augustin terminait le chœur des religieuses. Quoi qu'il en soit, les travaux furent commencés en mai 1900 et à cette occasion, les religieuses firent renouveler la menuiserie (plancher, portes et boiseries) et fabriquer de nouvelles stalles. Ces stalles furent disposées en deux rangs « sur la même ligne de l'un et de l'autre côté de la grille à prêcher, afin de

256. LDAS, *Annales de notre monastère. Cinquième volume*, p. 66.

257. Il fut installé dans une petite construction édifée dans la cour entre la sacristie, la chapelle et la galerie du tour.

258. LDAS, *Annales de notre monastère. Cinquième volume*, p. 38 (citation) et 53.

259. *Ibid.*, p. 53.

distinguer les deux chœurs ». Avec ces changements, la porte de la clôture donnait directement dans le chœur des religieuses : elle fut remaniée en porte à tambour pour garantir une meilleure étanchéité et maintenir le silence lors de l'entrée des sœurs dans le chœur. Le plafond en chêne fut peint en blanc pour plus de clarté. Tous ces travaux furent faits sous l'œil de l'abbé Raulet « en qualité d'architecte »²⁶⁰. À l'heure actuelle, deux niches sont visibles dans l'épaisseur du mur séparant l'ancien chœur des religieuses et la nef de l'église : elles furent percées seulement en septembre 1950, afin de recevoir des statues²⁶¹.

Pour terminer sur les remaniements de l'église et du chœur des religieuses, on peut s'interroger sur l'impact des décrets du concile Vatican II (1962-1965) sur ces deux espaces. Dans leurs annales, les annonciades célestes n'associent aucune modification de leur environnement à la suite de ce concile²⁶². Ceci dit, le décret *Perfectae Caritatis* (article 16) de Vatican II, publié en 1965, maintient fermement la clôture des religieuses contemplatives, mais permet de l'adapter « aux circonstances de temps et de lieux »²⁶³.

b) Les parloirs et le logement des tourières

En 1872, la communauté de Langres dut réaliser des travaux pour se conformer à la demande de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers concernant « les conditions du local à assigner aux tourières » : il semblerait donc que les tourières de Langres étaient alors dépourvues d'un logement particulier, spécifié pourtant par leur règle²⁶⁴. La prieure de Langres et l'abbé Louis Ravry, vicaire général de l'évêque de Langres, examinèrent le tour et il fut convenu de construire deux cellules pour les tourières dans l'emplacement du grand parloir en dehors. Les cellules seraient reliées à l'escalier par un corridor. Une portion du

260. LDAS, *Annales de notre monastère. Troisième volume*, p. 254-256.

261. LDAS, *Annales de notre monastère. Quatrième volume*, p. 416.

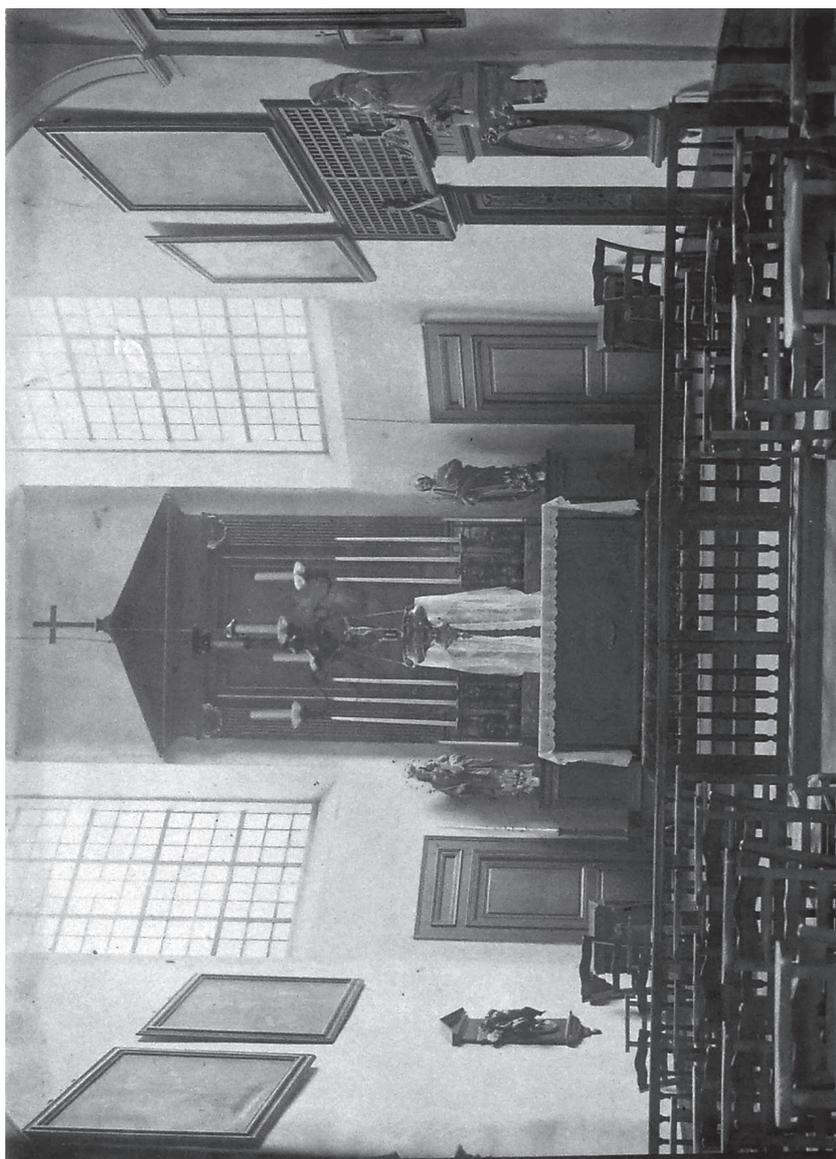
262. À noter que durant les années 1960, les annonciades de Langres étaient préoccupées par la fondation d'un couvent à Barbarin en Espagne, inauguré en octobre 1964 puis par l'arrivée des sœurs du couvent de Joinville II, fermé en 1969. LDAS, *Annales de notre monastère. Cinquième volume*, p. 84-86, 95 et 139.

263. Ce décret est accessible sur le site internet du Vatican (<http://www.vatican.va> consulté le 17 avril 2014).

264. Ces règles pour les tourières ou religieuses tertiaires de l'Annonciade céleste de Langres sont entièrement retranscrites dans LDAS, *Annales de notre monastère. Troisième volume*, p. 57-85. Les pages 64 à 67 sont dédiées à la description du logement, décrit comme « La demeure des tourières comprend les cellules et la chambre de communauté : cette demeure est contiguë aux parloirs et aux appartements où l'on reçoit les étrangers ».

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 81

bâtiment louée à un particulier serait récupérée pour y établir un nouveau parloir au rez-de-chaussée et une hôtellerie à l'étage, sans communication avec le logement des tourières. Des barreaux furent ajoutés aux fenêtres qui en manquaient. Les travaux furent opérés de juin à août 1872 pour la somme de 3 100 francs²⁶⁵.



15 – Langres, vue intérieure de l'église des annonciades célestes, photographie, début du XX^e siècle. Langres, dépôt d'art sacré.

265. LDAS, *Annales de notre monastère. Troisième volume*, p. 86-87.

82 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Un siècle plus tard, le tour, ce cylindre en bois qui permet de transmettre des objets de part et d'autre de la clôture, fut ôté et remplacé par un guichet en 1978²⁶⁶. Les annonciades ne donnent malheureusement pas les motifs de ce changement : facilité d'utilisation du guichet ? Vétusté du tour ?

c) Le souci toujours bien présent de la clôture

Entre 1883 et 1886, les annonciades célestes furent amenées à reconstruire complètement sur douze mètres le mur de clôture oriental du jardin : comme c'était le cas durant l'Ancien Régime, les pierres de la démolition furent partiellement récupérées pour la reconstruction. Pour palier à cette ouverture dans la clôture matérielle, les annonciades firent poser une palissade de bois pour les dissimuler depuis la rue, mais éviter peut-être aussi l'entrée de curieux dans leur jardin²⁶⁷. Le mur face à l'ancien couvent des dominicaines fut d'ailleurs surélevé en 1928, pour le plus grand soulagement des religieuses, ainsi qu'elles en témoignent : « À toute heure du jour les fenêtres étaient garnies d'observateurs indiscrets qui plongeaient dans notre jardin et nous empêchaient de jouir en paix des avantages de notre sainte et bénie solitude, nous n'étions plus chez nous. L'on peut se faire une idée des désagréments et des inconvénients d'une pareille situation »²⁶⁸.

Si elles ont disparu aujourd'hui, les fenêtres du couvent étaient autrefois pourvues de volets à persiennes, identifiés en 1886 au réfectoire, au chapitre, à l'infirmerie, aux cellules et au corridor près de la tribune²⁶⁹. Ces dispositifs permettaient de protéger les religieuses de la lumière mais aussi de la vue éventuelle du voisinage, comme le montre une photographie de la façade du couvent côté jardin [ill. 16]. À l'étage, les volets conservés sont percés d'un petit jour dans leur partie inférieur, ce qui permettait sans doute d'éclairer les cellules sans exposer les religieuses aux regards. En outre, il est intéressant de noter qu'une sœur tourière fabriqua en 1935 les nouvelles persiennes de l'infirmerie²⁷⁰ : certaines religieuses (en particulier les sœurs tourières et les sœurs converses) effectuaient donc toujours elles-mêmes des travaux manuels dans les années 1930, comme c'était le cas avant la Révolution.

266. LDAS, *Annales de notre monastère. Cinquième volume*, p. 173.

267. LDAS, *Annales de notre monastère. Troisième volume*, p. 161-162.

268. LDAS, *Annales de notre monastère. Quatrième volume*, p. 150.

269. LDAS, *Annales de notre monastère. Troisième volume*, p. 161-162.

270. LDAS, *Annales de notre monastère. Quatrième volume*, p. 216.

d) *Le nettoyage du linge et l'hygiène*

Dans les années 1920, le couvent fut raccordé au réseau d'eau de la ville et une pompe fut déplacée dans le lavoir pour éviter aux converses de devoir sortir dehors en hiver pour tirer de l'eau²⁷¹. En 1933, la machine à laver et l'essoreuse révolutionnèrent les habitudes de la communauté, car « le blanchissage de notre linge devenait pour nous une besogne très onéreuse ». Avec ces nouveaux équipements, le nettoyage du linge ne nécessita qu'un seul jour de travail au lieu de quatre, cinq, voire six jours²⁷².

En 1956, les annonciades célestes souhaitèrent se « conformer aux intentions du Saint Père en vue d'une adaptation à la vie de nos temps en particulier pour l'hygiène », en conséquence de quoi, elles demandèrent à Louis Athias de réparer les cabinets, en mauvais état, suite aux



16 – Langres, couvent des annonciades célestes, photographie, début du xx^e siècle (?). Langres, dépôt d'art sacré.

271. *Ibid.*, p. 131.

272. *Ibid.*, p. 196 et 215.

dégâts de l'explosion de 1943²⁷³. Toutefois, ce ne fut que dans le courant de l'année 1959 que les religieuses disposèrent d'une salle de bain²⁷⁴ !

e) Le chauffage et l'électricité

Avant la Révolution, seule la cuisine était dotée d'une cheminée, joutée d'un espace appelé « le poêle » ou chauffoir qui était chauffé par le rayonnement de la taque de la cheminée de la cuisine²⁷⁵. À partir des dernières décennies du XIX^e siècle, les religieuses purent progressivement bénéficier de meilleures conditions de vie. En janvier 1888, les religieuses firent installer un calorifère dans leur église qui avait trop souffert de l'humidité et des rigueurs des derniers hivers²⁷⁶. Moins de dix ans plus tard, durant le triennat de 1894 à 1897, un nouveau système de chauffage fut placé dans le reste du couvent à la demande des supérieurs de la communauté : trop de sœurs étaient décédées par les rigueurs du temps au cours des mois passés, il fallait donc préserver la santé de la communauté et la protéger du froid. Même les cellules des religieuses pourraient bénéficier d'un peu de chaleur. Un calorifère fut donc installé dans la cave sous l'ancienne cuisine et des grilles furent placées dans le pavement du corridor au rez-de-chaussée. Le chauffage était alimenté en charbon par une sœur chargée de sa surveillance. À cette période, le chœur et la sacristie furent eux aussi réchauffés respectivement par un fourneau et une cheminée²⁷⁷.

Au printemps 1911, l'entretien des cheminées renseigné par les annales du couvent précise que l'ouvroir, les cellules et le noviciat étaient également chauffés²⁷⁸. Quelques années plus tard, alors que la Première Guerre mondiale ébranlait l'Europe, l'hiver 1917 fut particulièrement rigoureux : la communauté fit ajouter des fourneaux pour chauffer les premières cellules « à gauche de l'escalier » et celles des sœurs malades et infirmes, ainsi que dans une chambre du rez-de-chaussée²⁷⁹.

273. LDAS, *Annales de notre monastère. Cinquième volume*, p. 38.

274. *Ibid.*, p. 66.

275. R. Roussel, *op. cit.*, p. 40-41 (plan).

276. LDAS, *Annales de notre monastère. Troisième volume*, p. 170.

277. *Ibid.*, p. 210 et 220-222.

278. *Ibid.*, p. 432-433.

279. LDAS, *Annales de notre monastère. Quatrième volume*, p. 20-21.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 85

Le calorifère fut démolé en 1919, devenu trop onéreux à entretenir. Pour y suppléer, les annonciades firent installer plusieurs poêles au réfectoire, dans les cellules des sœurs plus âgées, ainsi que dans la sacristie extérieure²⁸⁰.

Le couvent fut équipé du chauffage central entre 1924 et 1927²⁸¹. Dans les années qui suivirent, des radiateurs supplémentaires furent installés dans l'infirmierie, dans les corridors et dans les cellules, « ce qui nous procure une bonne température dans presque tout l'ensemble du monastère », nota une religieuse²⁸². Ce degré de confort était suffisamment nouveau pour être mentionné dans les annales du couvent.

Si le couvent était alimenté en électricité au moins depuis les années 1920 (ne serait-ce que pour faire fonctionner la machine à laver et l'essoreuse), les cellules ne furent éclairées à l'électricité qu'en 1957²⁸³.

f) Les réparations des toitures

Les travaux de réparation des toitures du couvent sont très fréquents à la période contemporaine. Parmi ceux-ci, il est intéressant de noter qu'à l'été 1912, deux lucarnes du toit du bâtiment en U donnant sur le jardin furent supprimées et remplacées par deux châssis ouvrants. La charpente fut aussi changée, du moins partiellement. Dans le grenier se trouvaient de petites cellules, mais on ignore à quelle période elles furent construites²⁸⁴. Moins de dix ans plus tard, en 1920, la toiture de l'aile nord fut refaite complètement et fut couverte d'ardoises, plus résistantes au gel que les tuiles. Il en fut de même pour les lucarnes²⁸⁵. La photographie de la façade côté jardin montre que les lucarnes étaient autrefois deux fois moins nombreuses [ill. 16] : peut-être ont-elles été restituées lors d'une restauration des bâtiments vers 1990 ? Enfin, les tuiles de l'église furent remplacées par des ardoises en mai 1936²⁸⁶.

280. *Ibid.*, p. 63-64.

281. *Ibid.*, p. 131.

282. *Ibid.*, p. 170.

283. LDAS, *Annales de notre monastère. Cinquième volume*, p. 44.

284. LDAS, *Annales de notre monastère. Troisième volume*, p. 447.

285. LDAS, *Annales de notre monastère. Quatrième volume*, p. 64.

286. *Ibid.*, p. 245.

2.9. *Le départ de la communauté et la réaffectation des bâtiments*

À partir de 1983, s'élabora le projet de faire déménager la communauté de Langres dans la maison de la Sagesse à Saint-Loup-sur-Aujon. Au nombre de dix (dont six invalides ou malades) et âgées en moyenne de soixante-treize ans, les religieuses ne pouvaient envisager de partir dans une autre maison de l'ordre. Le bâtiment était trop grand pour elles et la réparation de la toiture nécessiterait bientôt de gros investissements. Le 31 août 1984, les survivantes de l'ordre en France quittèrent donc leur couvent où elles ne reviendraient jamais. À la maison de la Sagesse, elles s'installèrent dans une aile du bâtiment où avaient été aménagés « un oratoire, une salle de communauté, un réfectoire avec un coin cuisine, une douzaine de cellules, un petit parloir, un bureau, etc. » pour leur permettre de continuer à vivre selon leur règle²⁸⁷.

a) *Les nouveaux propriétaires*

Dès qu'elles se surent sur le départ, les annonciades célestes entamèrent les démarches pour vendre leur vaste complexe conventuel. En septembre 1983, l'architecte Agilbert Raes de Chaumont procéda à l'estimation de la valeur des bâtiments (n°2 à 6, rue Longe-Porte) et du terrain de 4 400 m² : le tout fut porté à 2 375 000 francs²⁸⁸.

Dès l'année suivante, la petite maison située au n°6, rue Longe-Porte, fit l'objet d'une promesse de vente entre les annonciades célestes, représentées par l'abbé Vauthier, et le couple Éric et Catherine Chevrier. Cette maison se composait alors de « caves voûtées, d'un rez-de-chaussée comprenant entrée, couloir, une pièce sur rue, une pièce entre deux, deux pièces sur cour, et d'un premier étage de cinq pièces et salle de bains, grenier sur le tout – petite cour avec appentis et jardin derrière », le tout pour 230 000 francs²⁸⁹.

Autre lot, le n°4 rue Longe-Porte (correspondant aux anciens parloirs) fut porté à la valeur de 250 000 francs par l'architecte Raes, comprenant « rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages, jardin sur l'arrière, gros

287. LDAS, *Annales de notre monastère. Cinquième volume*, p. 203 et liasse concernant l'estimation et la vente des bâtiments. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 29. G. Guéniot, *op. cit.*, p. 173.

288. LDAS, liasse concernant l'estimation et la vente des bâtiments.

289. *Idem*.

murs et charpente en bon état d'entretien ». En outre, l'architecte préconisait la démolition « de la galerie reliant le cloître »²⁹⁰. Un projet fut dressé devant notaire pour la vente de cette maison à Jean-Claude Fourtier et son épouse, au prix de 150 000 francs²⁹¹.

En 1985, la plus grande partie des bâtiments des annonciades célestes fut vendue pour un million de francs à l'hôpital de la Charité de Langres, établi dans l'ancien couvent des dominicaines. Il s'agissait du grand corps de logis en U ouvert sur les jardins, comprenant caves, buanderie, celliers, chaufferie au sous-sol, cuisine, réfectoire, chapitre, salle de communauté, cellules, salle de bains, WC au rez-de-chaussée, salle du noviciat, trente-huit cellules disposées de part et d'autre du couloir au premier étage, puis grenier au-dessus et jardin attenant ; le tout mesurant une surface de 3 056 m². La chapelle et les maisons bordant la rue Longe-Porte restaient propriétés de la communauté. L'acte prévoyait la fermeture définitive de toutes les portes et des jours (des caves au premier étage) qui pouvaient donner sur les bâtiments conservés par les annonciades célestes, de manière à bien marquer la division²⁹².

Par l'arrêté du 13 août 1986, l'ancien couvent (appartenant donc pour une part à la communauté, pour une autre part à l'hôpital de la Charité) fut inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques ; soit la totalité du logis conventuel et de la chapelle, y compris le chœur des religieuses attenant au sud, les façades et toitures des communs et de la maison hôtelière contiguë au nord de la chapelle, le mur de clôture (parcelle cadastrale n° BD 146 et BD 149)²⁹³.

Vers 1988, les « communs » du couvent, situés à l'angle de la rue Morimont et de la rue Longe-Porte, s'étendant sur une surface d'environ 400 m², devinrent la propriété de l'hôpital de la Charité pour 50 000 francs²⁹⁴.

Suite à ces ventes, l'hôpital de la Charité souhaita installer une maison de retraite dans les bâtiments réguliers. Une demande fut adressée en 1988 et les travaux d'aménagement eurent lieu en 1989. Cette affectation est encore celle des bâtiments aujourd'hui²⁹⁵.

290. *Idem.*

291. LDAS, liasse « vente des bâtiments ».

292. *Idem.*

293. *Idem.*

294. *Idem.*

295. Paris, médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Archives, n°0081/052/0019.

Quant à l'église et au chœur des religieuses, l'évêché décida d'en faire le dépôt-musée diocésain des arts sacrés qui seraient présentés au public lors d'expositions temporaires²⁹⁶. Le dépôt abrite encore la bibliothèque et les archives des annonciades célestes de Langres, mais aussi de nombreuses autres communautés françaises de l'ordre, récupérées progressivement après la Révolution et rapatriées pour les dernières de Saint-Loup-sur-Aujon.

b) La restauration du bâtiment de l'église et du chœur des religieuses

En 1990, la façade du bâtiment de l'église, de l'ancien chœur des religieuses et de la tourelle d'escalier adjacente, bordant la rue Longe-Porte, fut restaurée sous les directives d'O. Weerts, architecte des bâtiments de France. À cette occasion, un relevé pierre à pierre de la façade²⁹⁷, un plan de chaque niveau et une coupe est-ouest de l'église furent dressés pour appuyer la proposition de restauration. Les travaux consisteraient essentiellement en un rétablissement du percement primitif sur base des vestiges, la réfection de la toiture en tuiles plates en supprimant le jour et la cheminée qui la perçaient. Les états de la façade « avant/après » restauration peuvent être documentés en comparant les vestiges et une photographie antérieure aux travaux²⁹⁸.

Les trois affectations de ce corps de logis se lisent sur la façade : le mono-volume de l'église à gauche, la division en niveaux de circulation (dont le chœur inférieur des religieuses) au centre, la tourelle d'escalier à droite. Le percement de façade de l'église avant restauration était caractérisé par une porte d'entrée en plein cintre dominée d'une rosace bordée d'une guirlande sculptée avec une colombe, encadrée de part et d'autre par deux fenêtres rectangulaires placées à mi-hauteur. Au-dessus de ces deux dernières, deux cartouches, l'un au monogramme IHS et l'autre au millésime 1684. Le chœur des religieuses s'ouvrait au rez-de-chaussée par une fenêtre au linteau surbaissé. À l'étage, celle-ci était dominée d'une baie rectangulaire de largeur identique et sous le comble, d'un petit jour carré. La tourelle d'escalier n'était éclairée sur la rue que par trois petits jours, un à chaque niveau.

296. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 30. G. Guéniot, *op. cit.*, p. 173.

297. LDAS, liasse de plans modernes. O. Weerts et P. Vautrin, *État des lieux de l'ancien couvent des annonciades célestes de Langres, façade ouest*, 1990.

298. Cette photographie est consultable sur la base de donnée Mérimée du ministère de la Culture <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>, fiche PA00079091.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 89

Après restauration, toutes les ouvertures récupèrent leurs dimensions originales [ill. 17]. Les deux fenêtres latérales de l'église se révélèrent être des fenêtres hautes en plein-cintre, dévoilant par transparence, le plancher de la tribune du chœur supérieur des religieuses construit tardivement en 1847. La rosace perdit son châssis à petit-bois qui céda la place à un vitrail. De part et d'autre de la porte, les linteaux de deux fenêtres rectangulaires se devinent dans l'appareillage, ces baies n'ont néanmoins pas été rétablies : traces des transformations par les acquéreurs nationaux ? Côté chœur, la fenêtre de l'étage reçut un linteau identique surbaissé à la baie inférieure et le jour sous le comble fut agrandi. Enfin, la tourelle d'escalier récupéra sa porte d'entrée sur rue et une plus grande fenêtre à l'étage.

2.10. Description et analyse des bâtiments conservés

Le plan actuel du couvent des annonciades célestes fait écho à la division des quatre différentes propriétés du complexe monastique, héritée de la vente des bâtiments au dernier quart du XX^e siècle. Plusieurs aménagements intérieurs ont parfois bouleversé les anciens locaux des religieuses. En combinant des plans modernes du dépôt d'art sacré (1985 et 1990) et de la maison de retraite (plan des issues de secours, vers 1990)²⁹⁹, le plan du rez-de-chaussée de l'ensemble peut être appréhendé dans son état vers 1990 [ill. 18].

Aujourd'hui, deux propriétaires se répartissent les édifices rue Longe-Porte. Le dépôt d'art sacré conserve au n°2 le bâtiment de l'église, des sacristies, du chœur des religieuses et de la cage d'escalier attenante au sud. L'habitation contiguë au plan ramassé, anciens parloirs des sœurs, est aussi une propriété privée, au n°4. Une galerie reliait vers 1985 la maison avec le bâtiment en U, longeant l'église au nord. Enfin, la maison de retraite affecte le bâtiment en U, orienté sur les jardins, pris entre la rue de la Charité et la rue Morimont. De plus, elle occupait aussi les deux ailes dites « de la roberie », aujourd'hui réduites à une seule relativement transformée, le long de la rue Morimont³⁰⁰.

299. Hormis le plan des issues de secours de la maison de retraite, tous les plans sont conservés dans les archives du couvent des annonciades célestes, au dépôt d'art sacré.

300. Ces deux ailes ont été tracées sur le plan, car j'estime qu'elles faisaient partie intégrante de l'ancien couvent. La destruction de l'aile rue Longe-Porte a probablement été opérée vers 1988, lors de l'aménagement de la maison de retraite qui avait acquis à cette date ces deux ailes et la cour, augmentant ainsi la surface de 400 mètres carrés.



17 – Langres, rue Longe-Porte, ancien couvent des annonciades célestes (actuellement dépôt d'art sacré), façade de l'ancienne église et du chœur des religieuses, 2010. Cliché de l'auteur.

Après cet aperçu global, passons à la description de l'extérieur et de la distribution intérieure de chacune de ces propriétés. Précisons d'emblée que toutes les toitures sont faites de tuiles plates.

a) Rue Longe-Porte, 2 : l'église et ses annexes (chœur des religieuses et sacristie)

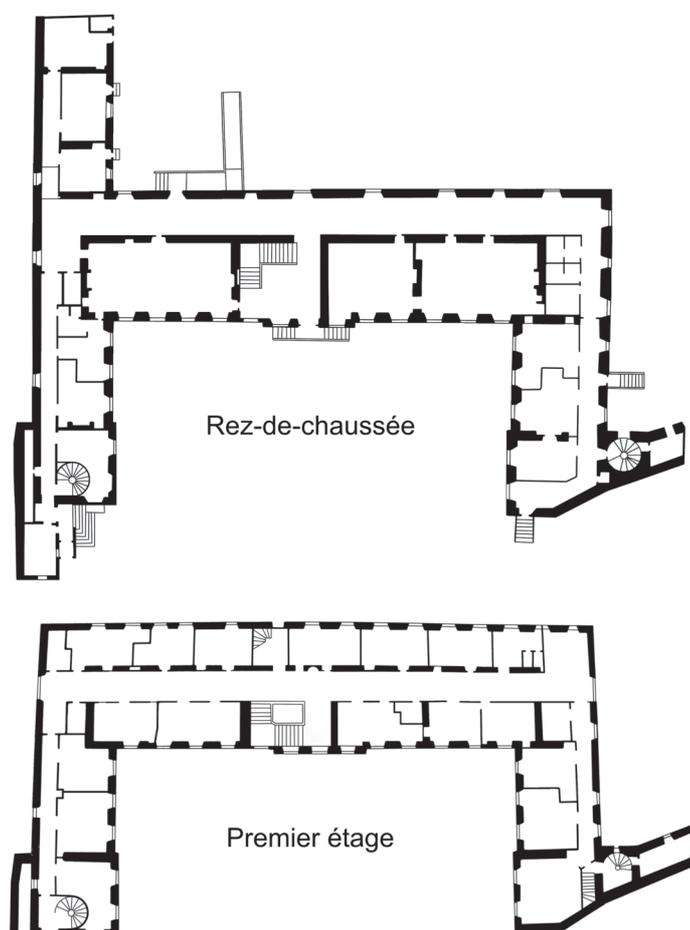
La façade de l'église et du chœur des religieuses apparaît telle qu'elle a été restaurée en 1990, toute en pierre de taille [ill. 17]. Outre son percement hétérogène, elle se caractérise par sa corniche sculptée d'une frise d'oves et sa gargouille, en haut à droite, à la limite entre la nef de l'église et le chœur des religieuses. La rosace centrale, au-dessus de la porte d'entrée est encerclée d'une guirlande de fleurs et de fruits. Selon René Roussel³⁰¹, la porte d'entrée aurait été incluse autrefois dans une plus grande composition, dominée d'une niche abritant une Annonciation sculptée où se lisait « Ave Maria »³⁰². Quant au clocher, il aurait été démoli par les acquéreurs des biens nationaux, donc entre 1793 et 1818.

301. R. Roussel, *op. cit.*, p. 32.

302. Une pierre avec l'inscription « Maria » aurait été retrouvée lors de la démolition d'une cheminée montée contre l'église par les acquéreurs nationaux et aurait été reconnue par les religieuses.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 91

La cage d'escalier adossée au bâtiment contraste non seulement par son percement différent (baies rectangulaires), mais aussi à partir du premier étage, par son appareillage en petits moellons, posé sur un soubassement de pierre de taille à hauteur du rez-de-chaussée. Sous le seuil de la fenêtre du premier étage, émerge une petite gouttière. La pierre de taille est réservée à la chaîne d'angle et à l'encadrement des baies supérieures. Cette modification de la maçonnerie dénote. En outre, la chaîne d'angle a subi une amputation jusqu'au plafond du premier étage, quelques pierres affleurent sur le parement et en témoignent :



18 – Plans actuels du rez-de-chaussée et du premier étage du couvent des annonciades célestes de Langres. Croquis de l'auteur, d'après les plans d'évacuation réalisés par Bernard Rucklin.

92 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

ici, se greffait jusqu'il y a peu une aile de la « roberie » fermant la cour au sud, le long de la rue Longe-Porte et jusqu'au carrefour avec la rue Morimont. Un document (datant du XIX^e siècle ?) montrant les élévations de cette annexe présente partiellement la façade de l'église, dans le dessin inférieur. Il apparaît que l'élévation de travée du chœur des religieuses était reproduite pour former une seconde travée sous l'unique corniche. En effet, la corniche sculptée d'oves est brisée à son extrémité droite, de même que l'appareil de la façade. La façade du bâtiment s'achevait ici par une chaîne d'angle semblable à un pilastre à bossage en table.

L'hétérogénéité de la façade, la qualité des pierres de taille, le soin de leur mise en œuvre, ainsi que des éléments sculptés (frise d'oves sous la corniche, gargouille et base de pilastre conservées à l'extrémité gauche de la façade) sembleraient indiquer que cette façade est probablement celle d'une maison particulière du XVI^e siècle qui, lors de la construction de l'église, aurait été conservée partiellement³⁰³. Le percement aurait été revu pour correspondre à la nouvelle affectation du bâtiment.

Le pignon sud du bâtiment se dresse au bord de la cour qui forme l'angle sud-ouest de l'ancienne parcelle des annonciades célestes. Au centre, trois baies percent le rez-de-chaussée (correspondant au chœur des religieuses) et trois autres l'étage. Sur son versant oriental, le toit du bâtiment est plus long et comporte un égout retroussé³⁰⁴. Recouvert d'un enduit uniforme, le pignon est couvert d'une demi-croupe. À gauche, la tour d'escalier hors-œuvre s'adosse au pignon, coiffée d'un toit à deux versants à croupe. Au rez-de-chaussée, seul un petit jour perce le mur sud et une porte s'ouvre sur la face orientale. L'enduit ne laisse entrevoir que les chaînes d'angle en pierre de taille.

Sur la cour intérieure, le chevet de la partie comprenant le chœur des religieuses s'ouvre par une baie surbaissée au rez-de-chaussée, deux fenêtres rectangulaires au premier étage et sous la corniche profilée en quart de rond, deux petites fenêtres rectangulaires elles aussi.

Dans cette cour, se trouve un escalier qui descend sous le chœur des religieuses et conduit à l'ancien caveau funéraire des religieuses, prolongé sous l'église.

303. Je remercie Pascal Julien, professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de Toulouse – Le Mirail, pour avoir attiré mon attention sur ce point.

304. Comme le montre la coupe longitudinale de l'église et de sa charpente, réalisée par l'architecte O. Weerts. LDAS, liasse de plans modernes. O. Weerts et P. Vautrin, *État des lieux de l'ancien couvent des annonciades célestes de Langres, façade ouest*, 1990.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 93

À l'intérieur, la nef est précédée d'un vestibule. Cet espace et les trois premières travées de la nef sont couverts d'une tribune (installée en 1847), employée comme chœur supérieur des religieuses. Cette tribune repose sur un plafond à caissons soutenu par des arcs diaphragmes surbaissés, reliés à des pilastres scandant les travées [ill. 19]. La tribune est éclairée depuis la rue et côté chœur, elle s'ouvre par trois grandes arcades grillagées en bois, obturées par des volets amovibles. Le tiers restant de l'église est occupé par le chœur à trois pans, précédé de deux marches [ill. 20]. Ce sanctuaire est éclairé de deux fenêtres en plein-cintre, l'une pratiquée sans doute en 1684, l'autre ajoutée en 1707. Les baies sont garnies de vitraux : ce sont vraisemblablement ceux qui furent conçus et posés en 1981 par des moines de Saint-Benoît-sur-Loire³⁰⁵. Au centre du chœur, l'autel est encadré de deux portes donnant accès à deux sacristies. Au sud, la troisième travée depuis l'entrée de la nef s'ouvre sur le chœur des religieuses par une grille, munie d'une petite porte, par laquelle les religieuses communiaient. À la cinquième travée de la nef, une arcade fermée d'une porte et d'une grille carrée assurait une seconde liaison avec le chœur des religieuses [ill. 21]. Sa configuration résulte sans doute du déplacement du confessionnal des religieuses lors des travaux achevés en 1957.

Uniforme, un berceau surbaissé recouvre aujourd'hui la tribune et le chœur de l'église, terminé au-dessus de l'autel par une voûte en cul-de-four percée des lunettes des deux vitraux.

Avec son plan rectangulaire, le chœur des religieuses s'étend sur la même surface que l'église. Il est éclairé côté rue par une baie occidentale, au sud par trois fenêtres et à l'est, par une dernière fenêtre. Le chœur des religieuses communique en trois points avec l'église : une porte donnant dans le vestibule d'entrée³⁰⁶, une grille carrée à la troisième travée et une seconde grille à la cinquième et dernière travée. Alternant avec les trois ouvertures, deux niches abritent des statues depuis 1950. Un plafond à solives apparentes couvre l'espace, hormis aux dernières travées, où il est dissimulé : ici, se trouvait, semble-t-il, la chapelle dédiée à saint Augustin, dont il ne reste que l'emplacement depuis 1816 déjà³⁰⁷. Dans le chevet oriental du chœur, un tour a été replacé, mais cet emplacement n'est pas fonctionnel. Adossée au pignon

305. LDAS, *Annales de notre monastère. Cinquième volume*, p. 185.

306. La restitution du plan de René Roussel [ill. 18] indique que cette porte servait de porte conventuelle, permettant d'entrer dans la clôture des religieuses.

307. R. Roussel, *op. cit.*, p. 32-36.

94 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

du chœur, une cage d'escalier conduit à l'étage, aménagée dans la petite cour intérieure³⁰⁸. Un couloir longeant la tribune distribue l'accès à trois pièces séparées par de minces cloisons : la distribution intérieure de cette partie serait relativement récente. Originellement, les sœurs montaient probablement à l'étage par la cage d'escalier jouxtant le chœur des religieuses au sud et alignée sur la façade sur rue.

Un haut toit à deux versants couvre le bâtiment. Sur le long-pan arrière, se greffe un toit à croupe polygonale et coyaux. Il s'étend sur le chevet de l'église.

b) Rue Longe-Porte, 4 : les parloirs et le tour

Sous un toit unique à deux versants, cette habitation haute de deux niveaux outre les combles regroupe deux corps de logis, distingués par l'ordonnancement des baies. La pierre de taille prédomine : elle est employée dans le soubassement, ainsi que dans l'encadrement des baies et les pleins de travée. Les moellons visibles sous l'enduit fin trahissent un remaniement du percement.

La partie gauche, très étroite, possède son propre accès sur la rue. La travée gauche comprend une fenêtre à chaque niveau, y compris un soupirail pour la cave. À l'intérieur, au rez-de-chaussée, une grande pièce occupait sans doute toute la largeur de la maison et s'étirait en profondeur, jouxtée à l'arrière d'une seconde pièce carrée.

La partie droite présente un percement symétrique sur cinq travées : une porte d'entrée centrale, encadrée de part et d'autre de deux paires de fenêtres identiques, soit huit baies sur les deux niveaux. Seule la paire de fenêtres au rez-de-chaussée, à droite de la porte, a été murée par un appareillage de moellons. Il en aura été de même probablement pour la baie qui dominait la porte d'entrée, au centre. Les barreaux aux fenêtres du rez-de-chaussée feraient écho à la volonté des sœurs qui avaient cette habitude de grillager les baies des parloirs. La distribution intérieure de ces anciens parloirs n'est pas connue par le plan et faute d'y avoir eu accès, je ne peux en dire davantage.

Cette habitation aurait été reconstruite par les annonciades célestes en 1822 et à ce titre, dépasserait le stricte cadre de mon étude. Cependant, bien que visiblement remaniée, la façade sur rue de la

308. Selon l'abbé Roussel, cet escalier remplace une tourelle d'escalier en pierre de taille, aujourd'hui disparue.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 95

maison présente une mise en œuvre relativement similaire à l'appareillage de l'église contiguë. Peut-être les matériaux de l'édifice préexistant furent-ils récupérés ?



19 – Langres, rue Longe-Porte, ancienne église des annonciades célestes, vue de la nef vers le vestibule, 2010. Cliché Fr. Griot.

96 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES



20 – Langres, rue Longe-Porte, ancienne église des annonciades célestes, sanctuaire, 2010. Cliché Fr. Griot.



21 – Langres, rue Longe-Porte, ancienne église des annonciades célestes, mur mitoyen entre la chapelle et le chœur des religieuses, 2010. Cliché Fr. Griot.

c) Rue Longe-Porte (sans numéro) : les vestiges de la « roberie »

À côté de l'église, un portail donne aujourd'hui accès à une cour d'entrée, permettant de desservir la maison de retraite établie dans le bâtiment en U [ill. 22]. À droite, longeant la rue Morimont, une aile de plain-pied s'étend depuis la rue Longe-Porte jusqu'au corps de logis principal, couverte d'un toit brisé à croupe. Quatre lucarnes sur le versant ajourent le brisis. La moitié gauche de la façade intérieure semble la moins altérée, avec son appareillage apparent en moellons, raidi par une structure en pierre de taille employée pour l'encadrement des baies. La partie droite de la façade est dissimulée derrière un enduit épais.

Sur la rue Longe-Porte, le pignon ne comporte qu'une toute petite ouverture sous le comble. L'autre façade goutterotte s'ouvre à l'entrée de la rue Morimont par une porte cochère encadrée de pierre de taille et au linteau surbaissé. Dans la moitié gauche, une baie a été murée et contre le bâtiment en U, une travée a conservé son appareil en pierre de taille, percée d'une porte³⁰⁹ transformée en fenêtre. Un bandeau démarre ici, court à quelques dizaines de centimètres de la corniche et se prolonge sur le corps de logis contigu. L'hétérogénéité de cette travée avec le corps principal semble indiquer qu'ils firent partie du même programme de construction.

Autrefois cette aile était désignée comme la « roberie » ou « les communs » du couvent. Jusqu'en 1988 environ, ces communs incluaient deux ailes, placées en retour et épousant le carrefour des rues Longe-Porte et Morimont. Remontant plus en arrière, probablement au XIX^e siècle, ces deux ailes étaient d'ailleurs hautes de deux niveaux outre le comble comme en témoigne le relevé de leurs élévations³¹⁰. Côté cour, l'aile sud s'étirait sur cinq travées de fenêtres. Au rez-de-chaussée, les baies étaient couvertes d'un linteau surbaissé et une porte cochère dans la dernière travée permettait aux véhicules larges d'accéder dans la cour depuis la rue. Côté rue Longe-Porte, l'aile occidentale s'ouvrait par cinq travées de fenêtres, groupées par trois puis deux par trois pilastres à bossage scandant la façade. Un premier rang de fenêtres en plein-cintre s'alignait sous un rang d'oculi. Seules les trois premières baies possédaient un petit jour supplémentaire sous leur seuil.

309. Il s'agit de l'ancienne porte d'entrée du couvent, utilisée jusqu'à la Révolution et dite « porte conventuelle » [ill. 14].

310. LDAS, élévations des façades du bâtiment dit « de la roberie », s.d.

Plusieurs traces de la destruction du premier étage sont encore visibles. La liaison du grand bâtiment en U avec l'aile « de la roberie » est détériorée. Les communications entre les deux édifices ont été murées au premier étage, comme en témoignent les encadrements en pierre de taille demeurés apparents. Cette destruction s'est opérée dans un premier temps, avant la démolition de l'aile occidentale « de la roberie », bordant la rue Longe-Porte. En effet, les deux ailes étaient encore conservées vers 1985, puisqu'elles apparaissent encore sur les plans des bâtiments.

L'affectation ancienne de ces deux ailes en retour, à l'angle de la parcelle, n'a pas pu vraiment être déterminée. Appelées « roberie », elles pouvaient peut-être servir de dépendances du couvent, avec les lieux de stockage. Jusqu'à la Révolution, la porte d'entrée du couvent perçait l'aile sud [ill. 14] et donnait accès à la cour dite « de la porte conventuelle ». La distribution ancienne a été chamboulée, mais l'on peut deviner que les locaux [ill. 18] étaient placés en enfilade et avaient chacun un accès indépendant sur la cour.

Côté cour, l'appareil de moellons contraste en tout cas avec le soin de la mise en œuvre des pierres de taille, côté rue.

d) Rue Morimont : le bâtiment conventuel en U

Érigé de 1704 à 1708 par l'architecte Claude-Antoine Allier et l'entrepreneur Nicolas Clerc, ce grand édifice en U impressionne d'abord par ses dimensions importantes : environ cinquante mètres de long pour l'aile centrale³¹¹, dix mètres pour les ailes latérales³¹² et treize mètres de hauteur³¹³. Son hétérogénéité contraste avec la diversité des autres corps de bâtiments sur la rue Longe-Porte.

Cette partie du couvent a marqué l'esprit de ceux qui s'y sont intéressés. L'abbé Roussel³¹⁴ en parle comme d'un « édifice à la fois simple et majestueux » et le désigne à Langres, comme « la première construction importante d'un siècle qui a beaucoup et solidement édifié avant de beaucoup détruire ». En 1990, Georges Viard³¹⁵ décrit la « force

311. Longueur de pignon à pignon.

312. Longueur depuis l'angle de l'aile centrale jusqu'au pignon.

313. Estimations personnelles.

314. R. Roussel, *op. cit.*, p. 38.

315. É. Vauthier (dir.), *op. cit.*, p. 23.

d'impression d'équilibre et d'harmonie », mais aussi le « strict classicisme sans recherche précieuse ni ajout baroque ». Selon lui, « tout dit ici l'austérité de vie et l'effacement ». Quant à la façade de l'église, il la qualifie d'« austère » avec son « décor jamais surchargé ». Plus récemment, David Covelli³¹⁶ soutient que « la sobriété de l'ensemble ouvrant sur un vaste jardin en dehors du temps reflète sans doute l'austérité et l'effacement des annonciades ».

Les façades donnant sur les jardins offrent l'expression de la régularité, de l'uniformité et de la symétrie architecturale, jusqu'alors sans précédent chez les annonciades célestes de Langres. Haut de deux niveaux outre les caves et les combles, ce bâtiment réunit trois ailes sous une toiture à deux versants, croupes et coyaux. Les niveaux sont séparés par des bandeaux courant au-dessus des soupiraux et des baies du rez-de-chaussée. Toutes les baies sont ici rectangulaires, hormis les fenêtres de l'avant-corps central, les deux fenêtres à l'extrémité des ailes latérales et sur les pignons de celles-ci. Au rez-de-chaussée, les fenêtres se fermaient de persiennes, à l'étage de volets occultants, percés d'un petit jour. La corniche qui souligne les toitures de toutes les façades se caractérise par son larmier de section carrée et très saillant³¹⁷.

Longue de treize travées, l'aile principale est marquée par un avant-corps réunissant sous un fronton les trois travées centrales [ill. 23]. Au milieu de l'aile, la porte d'entrée est précédée d'un perron pour compenser le haut soubassement et les caves placées en entresol. La porte est dominée à l'étage d'une porte-fenêtre et d'un balcon. De part et d'autre, cinq travées ajoutent chaque niveau, y compris les combles avec des lucarnes à linteau curviligne. Les faces intérieures des ailes latérales font écho l'une à l'autre, longues de cinq travées. Après trois travées droites, les deux dernières travées forment un avant-corps à l'extrémité, la saillie se répercutant jusque dans les coyaux avant d'être récupérée dans le versant de la toiture. Trois lucarnes soulignent la verticalité des trois travées centrales.

Les pignons orientaux des ailes latérales sont en revanche différents. Le pignon de l'aile sud est large de deux travées droites, reprenant le même ordonnancement que les façades du jardin. Un petit bâtiment en appentis s'aligne sur la rue Morimont. Contigu au pignon

316. D. Covelli, *Langres côté rue : l'architecture domestique langroise, les façades du secteur sauvegardé du xv^e au xviii^e siècle*, Langres, 1993, p. 57.

317. Je n'ai toutefois pas pu vérifier la façade nord de l'aile latérale nord.

100 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

de l'aile sud, il dissimule partiellement la baie de la travée gauche, provoquant sa condamnation. Côté jardin, sa façade en pierre de taille s'ouvre par trois baies à hauteur du rez-de-chaussée de l'aile. Sous l'unique versant, son pignon enduit est ajouré de deux fenêtres encadrées de pierre de taille. Le pignon de l'aile nord est composé de deux travées placées en angle obtus sous la croupe à deux pans. Seule la première travée comporte des ouvertures : une porte au rez-de-chaussée, précédée d'un escalier en pierre. À l'étage, une baie est aveugle. L'autre travée est recouverte d'un enduit et semble privée des constructions qui s'y adossaient depuis la parcelle voisine.

Sur la rue Morimont, la façade de l'aile latérale sud est très peu percée. Deux petits jours éclairent le rez-de-chaussée, tandis qu'une grande baie en plein-cintre et un troisième jour illuminent l'étage. Le soubassement épais compense la déclivité de la voie publique. À l'extrémité de l'aile, un corps de bâtiment aveugle y prend appui, couvert d'un toit en appentis polygonal à hauteur du premier étage.

La façade arrière du bâtiment en U n'est visible que dans sa moitié sud, depuis la cour de la « roberie » contiguë au chœur des religieuses [ill. 22]. Seules trois travées revêtent un appareil de pierres de taille, entre deux zones visiblement remaniées. La porte d'entrée et une fenêtre percent respectivement la première et la dernière de ces travées. À l'étage, trois fenêtres rectangulaires dominent le bandeau soulignant la division des niveaux, sous la même corniche que les autres façades. À gauche, une unique fenêtre rectangulaire ajoure l'étage, encadrée en pierre de taille. Si la baie du rez-de-chaussée a été murée, une lucarne dans le comble renforce néanmoins la travée. Une seconde lucarne se laisse deviner à l'extrême gauche, avant de disparaître derrière le bâtiment de l'église. À son aplomb, se trouvait un passage (aujourd'hui muré) vers le bâtiment de l'église et le chœur des religieuses [ill. 14], au rez-de-chaussée comme à l'étage. Les liaisons entre le bâtiment en U et l'église/le chœur des religieuses étaient multiples avant la division de la propriété. La zone remaniée à droite de la porte d'entrée affiche l'étage manquant de la « roberie », laissant deviner les anciennes communications entre les deux bâtiments.

Quant à la façade nord du petit corps de bâtiment au nord-ouest, elle s'ouvre sur une ancienne cour³¹⁸ par cinq fenêtres réparties sur deux travées. La première est ajourée pour donner de la lumière à l'escalier à

318. Il s'agit de l'ancienne cour des volailles des religieuses désignée par René Roussel [ill. 14]. R. Roussel, *op. cit.*, p. 40-41.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 101

vis, par trois baies au niveau des caves, du rez-de-chaussée et du premier étage. La seconde comprend une baie par niveau hors-sol, donnant jour aux pièces derrière la cage d'escalier. Les baies sont ici encadrées de pierre de taille, utilisée aussi dans la chaîne d'angle. En revanche la maçonnerie semble être en moellons, dissimulés sous un enduit.



22 – Langres, rue Longe-Porte, cour dite de la roberie, 2010.
Cliché de l'auteur.

N'ayant pu avoir accès aux caves de ce grand bâtiment, je ne peux en donner le plan. Toutefois, deux clichés apportent des informations précieuses sur leurs élévations et leur affectation durant l'occupation religieuse [ill. 24]. Construites en pierre de taille à l'appareillage soigné, les caves sont voûtées d'arête, reposant sur des piliers et des arcs massifs. Entièrement pavées de dalles en pierre, ces espaces étaient employés à des fours (présence de cheminées), mais aussi au lavoir, où le linge trempait dans de grandes cuves rectangulaires. Les caves étaient éclairées par les nombreux soupiraux côté jardin.

La division intérieure des locaux du rez-de-chaussée a été relativement remaniée. Néanmoins, certains espaces et le plan actuel du bâtiment permettent de déterminer les vestiges conservés [ill. 18]. Leurs usages ont pu être déterminés grâce à la description de 1707 et le plan de Roussel [ill. 14]. Un couloir longitudinal en U, hérité des religieuses, borde les façades côté rues, distribuant l'accès aux salles prenant jour exclusivement sur le jardin. Entièrement pavé, il est recouvert d'un plafond à solives apparentes et est ajouré par deux baies au sud, sept à



23 – Langres, rue Morimont, ancien couvent des annonciades célestes, aile centrale et aile sud, côté jardin (ouest), 2010. Cliché Fr. Griot.

l'ouest (dont une condamnée) et six au nord. Sous l'ancien régime, les religieuses avaient établi le noviciat dans l'aile latérale nord, composée de cellules. Il n'en reste rien. Le corps central conserve ensuite du sud au nord une grande salle rectangulaire (ancien ouvrtoire des sœurs), la cage d'escalier, une pièce carrée (ancien chapitre) et une dernière grande salle rectangulaire (ancien réfectoire). Toutes ces salles conservent leurs plafonds originaux, avec poutres et solives apparentes. Enfin, l'aile nord a elle aussi été largement perturbée, mais était autrefois affectée à la cuisine et au poêle. Si la pièce attribuée à la cuisine a été très remaniée, une photographie du xx^e siècle montre l'imposante cheminée qui s'y trouvait il y a encore quelques décennies [ill. 25].

À l'étage se trouvaient les cellules des professes de part et d'autre d'un couloir central dans l'aile principale. Dans les ailes secondaires, les cellules donnaient uniquement sur les jardins. Agrandies pour les chambres des pensionnaires actuels, ces cellules ont été construites au nombre de trente-sept selon la réception des travaux de 1707. En attribuant une fenêtre par cellules, cinq cellules occupaient les ailes latérales, pour environ vingt-cinq cellules dans le corps central. Au débouché de l'escalier principal, à la sixième travée depuis le sud, une porte donnait autrefois accès au bâtiment de l'église. Elle est aujourd'hui condamnée.



24 – Langres, ancien couvent des annonciades céleste, lavoir en sous-sols, mi-XX^e siècle. Langres, dépôt d'art sacré.



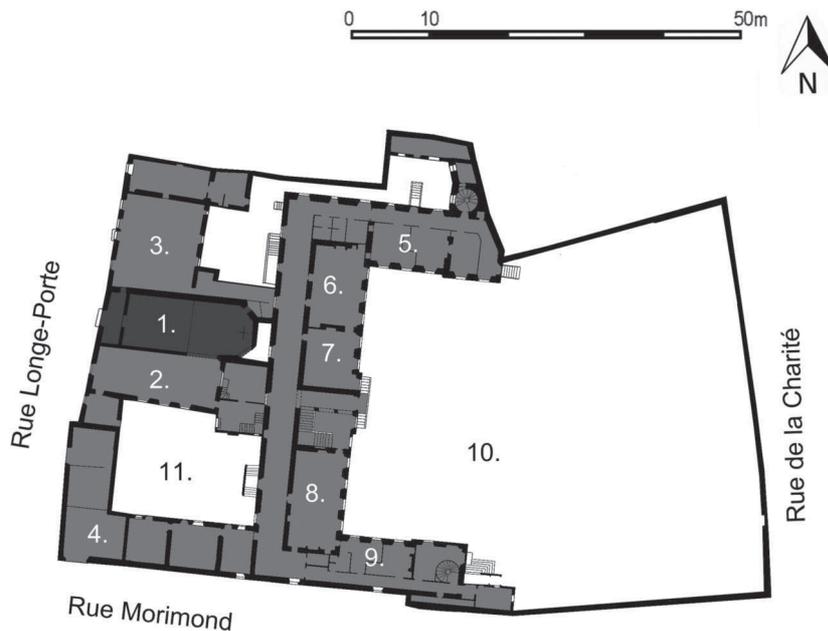
25 – Langres, les religieuses converses au travail dans la cuisine, photographie, XX^e siècle. Langres, dépôt d'art sacré, Album de photos des annonciades célestes de Langres et de Joinville (XIX^e-XX^e siècles).

104 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Les combles forment le dernier niveau, scandés des fermes massives de la charpente. Au-dessus un grenier couvrait encore le tout, grâce à la hauteur sous toiture.

III - Analyse du plan du couvent sous l'Ancien Régime

L'emplacement de la plupart des locaux n'est pas connu avant 1684, voire le début du XVIII^e siècle. Jusqu'à la construction de l'église puis du couvent proprement dit, les pièces des maisons préexistantes étaient sans doute aménagées pour permettre aux religieuses d'accomplir leurs tâches quotidiennes, mais on ignore presque tout à leur sujet, faute de sources. Je présenterai essentiellement les locaux dans le couvent avant la Révolution. Les modifications opérées aux XIX^e et XX^e siècles seront mentionnées lorsqu'elles permettent de comprendre les vestiges actuels.



26 – Reconstitution du plan du rez-de-chaussée du couvent des annonciades célestes de Langres, vers 1980. Croquis de l'auteur.
Légende : 1. Église – 2. Chœur inférieur des religieuses – 3. Parloirs – 4. Ailes dites « de la roberie » – 5. Emplacement de la cuisine – 6. Réfectoire – 7. Salle capitulaire – 8. Salle de travail (ouvroir) – 9. Noviciat – 10. Jardin – 11. Cour d'entrée.

3.1. À l'extérieur de la clôture

La première église des annonciades célestes, rue Longe-Porte, est très mal connue. Elle servit pourtant à la communauté durant soixante ans, de 1624 à 1684-1685. Sans doute consistait-elle simplement en une pièce dans l'une des maisons particulières achetées par les sœurs, puisqu'elle est simplement qualifiée de « petite chapelle »³¹⁹. L'église de 1684, en revanche, existe toujours, malgré quelques modifications opérées au fil du temps, en particulier après la Révolution. Couverte à l'origine d'un « plafond » (en bois ?) peint³²⁰, une voûte en berceau surbaissé domine aujourd'hui l'unique nef [ill. 19], probablement depuis la construction de la tribune en 1847. Le chevet à trois pans est ajouré par deux baies seulement [ill. 20], l'une exécutée en 1684 (au sud-est), l'autre en 1707 (au nord-est)³²¹. En façade, la porte d'entrée est encadrée par deux fenêtres hautes en plein-cintre, et est dominée d'une rosace. Aucune baie n'éclaire latéralement la nef. Le tabernacle de l'autel fut doré en 1685³²², mais celui que l'on peut voir aujourd'hui est en bois laissé apparent. En 1732-1735, une balustrade en fer marquait la séparation entre le sanctuaire et la nef³²³ ; au XX^e siècle, elle était en bois [ill. 15].

Citées dans les sources à partir de 1707 seulement, la sacristie fut aménagée à cette date dans l'angle sud-est de l'église, sous la fenêtre du chevet³²⁴. Néanmoins, une sacristie avoisinait l'église depuis les origines. Contrairement au couvent de Joinville, les archives n'évoquent qu'une seule sacristie, connue encore en 1790³²⁵. Pourtant l'existence de deux sacristies, placées de part et d'autre de la clôture, permettait d'affecter l'une aux besoins du prêtre, l'autre n'étant accessible qu'aux seules religieuses. Faute de sources, il est donc impossible de confirmer l'existence de ce double espace à Langres.

Aucune mention du confessionnal des religieuses ne nous est parvenue avant la Révolution, il est donc impossible de le localiser. Toutefois, il était indispensable à la vie de la communauté et il se trouvait

319. SC, Fondations n°34, *Le commencement de l'établissement*, non paginé. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 13-15, 106 et 108.

320. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 113 et *Livre où est rapporte le temps de la fondation*, p. 149.

321. LDAS, *Livre où est rapporte le temps de la fondation*, p. 215.

322. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 115.

323. *Ibid.*, p. 211.

324. LDAS, « Documents anciens sœurs annonciades ».

325. ADHM, 1 Q 320.

certainement près du chœur des religieuses, ainsi que l'ont démontré mes recherches doctorales³²⁶.

Les parloirs et le tour ne sont mentionnés qu'à partir de 1681, lorsqu'ils furent installés dans une maison acquise à cette date, dans la rue Longe-Porte³²⁷ et sans doute contiguë à l'église. Au XVIII^e siècle³²⁸, les parloirs consistaient en un grand pour l'accueil des familles et un petit qui abritait le tour. À l'étage, d'autres parloirs étaient également aménagés, car on connaît un « parloir du bas », par opposition à un parloir « d'en haut », le tout dans un bâtiment déjà ancien en 1733. Des barreaux étaient fixés aux fenêtres de cette maison. Le bâtiment des parloirs sera reconstruit en 1822³²⁹, tel qu'on peut encore le voir au n°4, rue Longe-Porte. Pour assurer le service du tour et l'accueil des visiteurs, les sœurs tourières disposaient probablement d'une chambre. Avant la Révolution, ce logement aurait dû être installé avec d'autres parloirs dans la maison acquise en 1718 et contiguë au couvent³³⁰.

En 1718, la communauté se porta acquéreur d'une habitation contiguë au couvent pour en faire des parloirs et le logement des sœurs tourières. La maison était toutefois en trop mauvais état et fut louée à des particuliers jusqu'à la Révolution³³¹, ce qui permettait aux religieuses d'obtenir des revenus supplémentaires. Cette maison se situe aujourd'hui au n°6, rue Longe-Porte.

3.2. À l'intérieur de la clôture

Construit probablement en même temps que l'église en 1684, le chœur des religieuses était juxté d'un oratoire dédié à saint Augustin³³². Couvert d'un plafond à solives apparentes, le chœur communiquait avec la nef³³³ et l'autel par deux grilles. La grille de fer qui donne sur la nef

326. J. Piront, *Empreintes architecturales... op. cit.*, p. 345-346.

327. LDAS, *Livre où est rapporte le temps de la fondation*, p. 142-143.

328. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 209.

329. R. Roussel, *op. cit.*, p. 63.

330. ADHM, 1 Q 320. La maison fut finalement louée et deux cellules destinées aux tourières ne furent construites qu'en 1872. LDAS, *Annales de notre monastère. Troisième volume*, p. 86-87.

331. ADHM, 1 Q 320.

332. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 113 et 115 et *Livre où est rapporte le temps de la fondation*, p. 149. R. Roussel, *op. cit.*, p. 35-36.

333. La grille donnant sur la nef fut utilisée comme confessionnal jusqu'au milieu du XX^e siècle puis fut agrandie en 1956-1957, date à laquelle un rideau de bois y fut joint pour la fermer complètement. LDAS, *Annales de notre monastère. Quatrième volume*, p. 417.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 107

est pourvue d'une petite ouverture, permettant ainsi au prêtre de donner la communion aux sœurs, au moins depuis le XIX^e siècle comme en témoigne la grille conservée [ill. 21]. Quant à la grande grille en bois que l'on peut encore voir aujourd'hui près de l'autel, elle ne remonte probablement qu'à l'année 1957 : avant cette date, elle ne consistait qu'en une petite grille placée en hauteur [ill. 15]. Depuis la destruction de la chapelle Saint-Augustin en 1903, le chœur des religieuses adopte des dimensions presque identiques à celles de l'église : aujourd'hui, le chœur des religieuses mesure environ 18,8 mètres de long pour 7,5 mètres de large. Depuis 1847, un chœur supérieur des religieuses est venu s'ajouter à l'intérieur de la clôture, dominant la nef de l'église. Ce chœur supérieur s'ouvre sur le sanctuaire et l'autel par trois arcades fermées de grilles en bois [ill. 19].

À partir de 1684, les sœurs furent enterrées sous l'église et le chœur des religieuses dans un caveau funéraire qui adoptait le même plan que les deux espaces hors sol³³⁴. On ignore l'endroit où furent inhumées les religieuses avant 1684, faute de sources.

En 1706, les sœurs achetèrent la maison, dite du noviciat, dans laquelle elles installèrent l'infirmerie, n'ayant pas les moyens de construire un nouvel édifice pour y installer l'infirmerie³³⁵. Citée en 1790 lors de l'inventaire des biens meubles³³⁶, l'infirmerie est difficile à localiser, faute d'indications précises. Néanmoins, en 1942-1945, les sources la situent au-dessus du chœur des religieuses, mais on ignore depuis quand elle occupait cet emplacement. Si les salles étaient disposées en enfilade jusqu'alors, les travaux rétablirent un couloir longitudinal pour permettre un accès à la tribune et une grille aurait été percée dans le mur pour laisser les sœurs malades assister à la messe depuis l'infirmerie³³⁷. Aujourd'hui, l'emplacement de cette infirmerie est affecté à la bibliothèque et au dépôt des archives.

Adossé au bâtiment de l'église et du chœur des religieuses, le grand corps de bâtiment fut construit au début du XVIII^e siècle, relié au chœur des religieuses par un escalier³³⁸. Pour bâtir ce grand édifice, les annonciades célestes de Langres n'ont pas adopté la forme traditionnelle

334. Au XIX^e siècle, la communauté se réserva un espace dans le cimetière municipal. LDAS, *Annales de notre monastère. Second volume*, p. 37.

335. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 162-163 et *Livre où est rapporté le temps de la fondation*, p. 225.

336. ADHM, 1 Q 320.

337. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 362.

338. LDAS, « Documents anciens sœurs annonciades ».

du cloître, comme ce fut le cas notamment à Joinville. Le parti retenu, dessinant un grand U ouvert sur le jardin, peut étonner. Cependant, l'étude architecturale des couvents des annonciades célestes a montré que le plan carré du cloître, composé de quatre ailes en retour percées d'une galerie d'arcades, n'est pas une constante chez les annonciades célestes, même si des galeries sont régulièrement employées³³⁹.

Bien sûr on peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé les religieuses et l'architecte à choisir un plan en U, étant donné que l'espace disponible était suffisant pour pouvoir envisager la construction d'un cloître. Dominique Dinet a suggéré que le emploi des fondations d'édifices préexistants a pu influencer le plan, à moins que des raisons budgétaires n'aient contraints à opter pour un édifice moins coûteux³⁴⁰. Cette dernière hypothèse n'est pas dénuée de fondements, puisque d'après la religieuse chroniqueuse vers 1721, le programme architectural n'aurait pu être achevé, faute de moyens financiers³⁴¹. À cette date, plusieurs maisons particulières, acquises par la communauté et disparues aujourd'hui, faisaient encore partie intégrante du complexe conventuel.

À Langres, de longs corridors longitudinaux distribuent l'accès aux différentes pièces du rez-de-chaussée dont les fenêtres offrent une vue sur les jardins [ill. 18]. À l'étage, la distribution varie légèrement : dans l'aile centrale du U, le couloir sépare les cellules en deux rangs, mais il longe les façades dans les ailes latérales. Cet agencement des espaces de circulation se retrouve dans d'autres couvents de l'ordre, notamment à Nancy, Champlitte et Épinal³⁴². Selon mon hypothèse, disposer les couloirs le long des rues garantit doublement une parfaite clôture. D'une part, ils empêchent les religieuses d'être vues par les voisins, puisqu'elles ne s'attardent pas en principe dans les couloirs ni devant les fenêtres. D'autre part, les fenêtres des pièces de séjour ainsi rejetées offrent une vue sur une cour intérieure ou un jardin, évitant ainsi la distraction que le bruit ou l'animation de la rue pourrait susciter.

Outre leur fonction distributive, les couloirs sont également des espaces de procession, au cours desquelles les religieuses cheminaient dans le couvent, d'autel en autel. Elles formaient un cortège, alignées deux par deux. C'est pour cette raison que l'on trouvait autrefois une

339. J. Piront, *Empreintes architecturales... op. cit.*, p. 316-319.

340. D. Dinet, *Religion et société... op. cit.*, p. 635.

341. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 189-190.

342. J. Piront, *Empreintes architecturales... op. cit.*, p. 319-320.

chapelle de la Vierge dans le couloir du rez-de-chaussée, mentionnée en 1762³⁴³.

Au rez-de-chaussée, pour entrer dans le couvent depuis le jardin, il fallait emprunter un escalier en fer à cheval et à repos, composé de treize marches et d'une balustrade, le tout en pierre de taille³⁴⁴. Démoli peu après la vente du bâtiment en 1792, il a été remplacé par un escalier double à montées convergentes, pourvu d'un garde-corps en fer. À l'intérieur, le vestibule d'entrée et son escalier à volées droites sont encore le noyau de la circulation verticale entre les niveaux (des caves au premier étage), véritable pivot de la distribution du bâtiment en U. Aux extrémités des ailes latérales, d'autres escaliers à vis montent jusque dans les combles.

Depuis le vestibule, on peut gagner la partie sud, à commencer par l'ancien ouvroir des religieuses³⁴⁵. Deux petits cabinets le jouxtaient au sud, longés par le couloir³⁴⁶, mais ils ont disparu aujourd'hui. La pièce est revêtue de lambris, datant probablement du XIX^e siècle, et elle dispose d'une cheminée. En s'engageant dans l'aile latérale sud, d'autres pièces s'alignent le long du couloir, mais leurs affectations sous l'Ancien Régime ne sont pas précisées par les sources.

L'utilisation des pièces au nord du vestibule est mieux connue. On accédait d'abord à la salle capitulaire, espace de plan carré revêtue de boiserie, remontant probablement ici aussi au XIX^e siècle. Cette pièce comportait autrefois une cheminée, dont l'emplacement de la hotte se dessine encore entre les solives du plafond. Depuis le chapitre, on accédait au réfectoire adjacent par une porte dans le mur mitoyen ou par le couloir principal. De là, une porte menait à la cuisine puis au poêle, espace chauffé au revers de la cheminée de la cuisine [ill. 25], et tous deux occupaient l'aile latérale nord³⁴⁷.

Le grand bâtiment en U repose sur des caves, certaines furent voûtées en berceau, d'autres voûtées d'arête. Elles recelaient un lavoir, des celliers, un farinier et une boulangerie (ainsi qu'on désignait les

343. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 259.

344. LDAS, « Documents anciens sœurs annonciades ». La date de démolition de cet escalier n'est pas connue. Probablement a-t-elle eu lieu lors de la création du mur de division qui séparait le couvent en deux propriétés, érigé en 1795.

345. R. Roussel, *op. cit.*, p. 40-41 (plan).

346. LDAS, « Documents anciens sœurs annonciades ».

347. R. Roussel, *op. cit.*, p. 40-41 (plan).

110 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

fours), ainsi qu'une cave à vin³⁴⁸. Au début du XVIII^e siècle, un incendie se déclara à la « lavanderie »³⁴⁹ qui était donc probablement dotée d'une cheminée pour faire bouillir l'eau. À noter que jusqu'au XX^e siècle, l'alimentation en eau de la communauté provenait de plusieurs citernes, situées en sous-sol dans la cour derrière le chevet de l'église, dans la « cour des poules », dans la cour d'entrée du couvent (ancienne cour de la porte conventuelle) et dans le jardin³⁵⁰.

À l'étage se répartissaient trente-sept cellules en 1707 (bien qu'elles aient été commandées au nombre de trente-quatre, dont deux cabinets³⁵¹). Les cellules des novices occupaient l'étage de l'aile latérale sud³⁵². Plusieurs portes de ces chambres sont encore conservées à leur emplacement. Ces menuiseries ne remontent probablement pas avant le XIX^e siècle, car ces chambres furent sans doute remaniées durant la période révolutionnaire.

Deux tours de latrines furent érigées entre 1704 et 1708, même si elles n'étaient pas vraiment prévues au devis. Elles étaient placées aux extrémités des ailes latérales du bâtiment principal et étaient hautes de deux niveaux. Des cloisons en bois séparaient les sièges³⁵³.

D'autres locaux sont encore cités dans les documents, mais sans que l'on puisse les localiser avec précision dans le complexe conventuel. Il y a la « chancellerie », citée avec la bibliothèque en 1762³⁵⁴, ainsi que la « roberie » mentionné dans l'inventaire mobilier de 1790³⁵⁵. Au XIX^e siècle, la « roberie » est le nom donné aux corps de bâtiment situés au carrefour de la rue Morimont et rue Longe-Porte, mais en 1707, ces deux ailes n'existaient pas, car seuls des murs de clôture encadraient cette cour dite « de la porte conventuelle »³⁵⁶ qui était utilisée comme cour d'entrée du couvent.

348. LDAS, « Documents anciens sœurs annonciades ».

349. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 160.

350. LDAS, « Documents anciens sœurs annonciades » ; *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 205, *Troisième volume*, p. 42, *Quatrième volume*, p. 103.

351. LDAS, « Documents anciens sœurs annonciades ».

352. *Idem*.

353. *Idem*.

354. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 259.

355. ADHM, 1 Q 320.

356. En effet, avant la Révolution, la porte conventuelle se trouvait rue Morimont et perçait le bâtiment.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 111

Une deuxième cour s'étendait derrière les parloirs, au nord de l'église et assurait la liaison vers le bâtiment en U, dite « cour du parloir »³⁵⁷. Une petite cour séparait le chevet du chœur des religieuses et le grand bâtiment oriental, prise entre le chœur de l'église et la cage d'escalier desservant le bâtiment du chœur des religieuses³⁵⁸. Enfin, la quatrième cour portait le nom de « cour des volailles », contiguë à l'extrémité de l'aile nord du couvent et parfois citée comme la « cour de la cuisine » qu'elle avoisinait³⁵⁹. Les religieuses disposaient d'animaux de ferme dans leur enceinte, confiés aux soins des sœurs converses, à commencer par des volailles. Vers 1732, une porte fut percée dans le mur de clôture (dont la hauteur variait entre 3,8 et 7,6 mètres³⁶⁰) pour permettre l'évacuation du « fumier » sans incommoder le reste des bâtiments et sans trop fatiguer les converses³⁶¹ : les annonciades célestes de Langres possédaient peut-être des vaches ou des cochons, comme c'était le cas dans bien d'autres maisons de l'ordre.

IV - Le couvent de Langres dans son environnement architectural

Dès le début du XVI^e siècle, l'influence de la Renaissance italienne sur l'architecture locale se manifeste à Langres, notamment à l'hôtel d'Amboise (3, rue des Abbés-Couturier) et sa façade scandée de pilastres sculptés de candélabres ou simplement cannelés, reliés par une frise et un fronton curviligne dominant la porte d'entrée. Au milieu du XVI^e siècle, la « maison Renaissance » (29, rue Cardinal-Morlot) confirme les nouvelles idées architecturales dans un double corps de logis, aux façades manifestement horizontales par deux niveaux d'entablements et divisées en travées par des colonnes cannelées ioniques au rez-de-chaussée et corinthiennes au premier étage. Les frises sont sculptées de draperies, de bucranes, de palmettes et de végétaux. Les fenêtres à croisées en pierre ou à simple traverse ajourent chaque niveau³⁶².

357. LDAS, *Annales de notre monastère. Troisième volume*, p. 250.

358. LDAS, « Documents anciens sœurs annonciades ».

359. LDAS, *Annales de notre monastère. Troisième volume*, p. 250. R. Roussel, *op. cit.*, p. 40-41 (plan).

360. LDAS, « Documents anciens sœurs annonciades ».

361. LDAS, *Livre où est raporte le temps de la fondation*, p. 287.

362. D. Covelli, *op. cit.*, p. 44 et 62.

112 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Au milieu du XVII^e siècle, la ville se préoccupa d'urbanisme et de la cohérence architecturale des façades, en réclamant un droit de regard sur les plans avant leur exécution, afin de veiller à maintenir une certaine uniformité. Le calcaire local, exploité dans les carrières des plateaux voisins, devint le matériau principal de la construction, tandis que le pan-de-bois fut cantonné aux petits édifices, aux annexes, aux galeries. La façade-pignon disparut également. Dans la ville opulente de Langres, la pierre de taille était présente sur presque toutes les façades. La tuile fut employée pour la couverture des habitations. Les maisons furent limitées à des hauteurs plus réduites (deux étages), avec un décor plus simple de bandeaux et de niches, car le calcaire local, trop résistant, ne permit pas de développer les éléments sculptés. Les baies perdirent leurs croisées en pierre pour des châssis à petit-bois. En 1650, la ville de Langres comptait 650 maisons particulières et un tiers de la surface *intra muros* était détenue par le clergé et les ordres religieux, surtout depuis que de nouveaux s'étaient implantés au cours des décennies précédentes³⁶³.

C'est dans ce contexte architectural que les annonciades célestes firent édifier d'abord leur église et leur chœur des religieuses (1684-1685), dont l'architecte demeure inconnu³⁶⁴. La façade de ce bâtiment présente dans son couronnement des éléments hérités des pratiques architecturales du siècle précédent [ill. 17] : une gargouille³⁶⁵ et une corniche à frise d'oves, composante de l'entablement ionique. Sachant qu'une maison préexistait probablement à cet emplacement, il est très possible qu'une partie supérieure de la façade ait été conservée par les religieuses : seul le percement aurait été modifié pour traduire la nouvelle affectation de l'endroit. En outre, les cartouches du millésime et du monogramme ont été ajoutés sur la façade, sculptés à la manière de cuirs découpés et très semblables d'après J. Ache³⁶⁶ à celui de la maison 11, place Diderot, datée de 1693.

Pour comparaison, l'église des ursulines de Langres fut bâtie par l'entrepreneur et architecte Nicolas Dupont (1612-1678), maître maçon

363. E. Hugues, *op. cit.*, p. 59. A. Journaux (dir.), *op. cit.*, p. 211. D. Covelli, *op. cit.*, p. 15 et 22-23.

364. Quarante maîtres maçons et environ trente-cinq maîtres charpentiers étaient actifs au XVII^e siècle. E. Hugues, *op. cit.*, p. 64.

365. Au XVII^e siècle, d'autres maisons furent encore ornées de gargouilles à Langres, tel le 31, rue Walferdin. D. Covelli, *op. cit.*, p. 23.

366. J. Ache, *La ville de Langres du XVI^e au XVIII^e siècle : Essai d'histoire monumentale*, thèse de doctorat inédite, Paris, 1947, p. 210.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 113

à ses débuts³⁶⁷. Sa période de construction semble s'étendre de 1670 à 1680, bien que l'installation des ursulines à Langres remonte à 1613³⁶⁸. Aujourd'hui, seule la partie inférieure du portail d'entrée de l'église subsiste encore [ill. 27], de même que quelques piliers de la voûte soutenant des arcs brisés. À la différence de l'église des annonciades célestes, le portail des ursulines est particulièrement décoré : double colonnes et pilastres aux chapiteaux corinthiens, niches³⁶⁹ soutenues par des *putti*, draperies, corniche saillante à denticules et frise lisse. Le recours aux ornements inspirés de l'Antiquité est évident et par son décor, le portail de cette église fait figure d'exception dans le paysage de l'architecture religieuse langroise du XVII^e siècle³⁷⁰. À côté de la façade de l'église des ursulines, celle des annonciades paraît bien austère et moins homogène. En outre, l'église des ursulines était large d'une nef adjointe de deux bas-côtés, ainsi que l'envers du portail le montre. Des contreforts renforcés de pinacles sculptés contrebutaient les poussées de la voûte d'ogives. L'église des annonciades célestes, mononef et probablement couverte d'un plafond en bois, était plus petite et plus sobre.



27 – Langres, rue des Ursulines,
vestiges du portail de l'église des ursulines (1670-1680), 2010.
Cliché Fr. Griot.

367. D. Dinet, *Religion et société... op. cit.*, p. 615.

368. La nef aurait été construite en 1635. J. Ache, *op. cit.*, p. 201. D. Covelli, *op. cit.*, p. 61.

369. Les statues qui meublaient les niches ont disparu.

370. J. Ache, *op. cit.*, p. 201-206.

114 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Période faste à Langres, le XVIII^e siècle vit s'ériger de nombreux hôtels particuliers, mais aussi construire et reconstruire les principaux ensembles architecturaux, civils ou religieux : celui des annonciades célestes (1704-1708), le petit évêché (1712-1722), le prieuré Saint-Martin (1728-1745), le couvent des jésuites (1746-1760), le couvent des dominicains ou jacobins (1751), celui des carmes (1754-1756), des visitandines (1758-1760), l'hôpital Saint-Laurent (1769-1775), l'hôpital de la Charité (1772-1780), le couvent des dominicaines (1774-1781), l'hôtel de ville (1775-1783) ainsi que le palais épiscopal (1786). Premier exemple chronologique, le couvent des annonciades célestes coûta relativement peu à côté de ses voisins : 32 000 livres face aux 172 000 livres pour le couvent des dominicains et 180 000 livres pour l'hôpital de la Charité. Ces constructions marquent toutes le respect de la symétrie, le souci de la lisibilité des façades dans un édifice de grande ampleur, avec une sobriété du décor au langage « classique », inspiré de l'antiquité (frontons, colonnes et pilastres). L'horizontalité est encore marquée par les bandeaux et les corniches (en doucine ou à larmier particulièrement saillant) sous un toit à pente encore relativement forte, des caractères que l'on retrouve chez les annonciades célestes. Unique élément rappelant l'architecture classique, le fronton du couvent qui domine l'avant-corps central est lisse et sans décor sculpté. Sur les toitures, les lucarnes s'arrondissent et se simplifient, les baies se couvrent d'un linteau où l'arc est délardé dans la pierre, telles qu'on peut le voir aux fenêtres de l'avant-corps du couvent des annonciades célestes. La façade devient très plate, simplement animée par un jeu de saillies et de retraits des surfaces³⁷¹.

Le bâtiment en U des annonciades célestes (1704-1708) fut élevé sur « les ruines de plusieurs maisons »³⁷² et on peut supposer que les matériaux de celles-ci purent être réemployés dans la nouvelle construction. Peut-être est-ce dans la cave de l'une de ces maisons préexistantes que fut mise au jour une arcade qualifiée par les annonciades célestes comme une arcade « romane gothique » en 1976³⁷³.

Les vestiges [ill. 23] et le rapport de la réception de travaux³⁷⁴ documentent en détails les matériaux de construction. Comme les autres

371. A. Journaux (dir.), *op. cit.*, p. 212-213. G. Viard, *Langres au XVIII^e siècle*, Langres, 1985, p. 70 et 102-105. D. Covelli, *op. cit.*, p. 23-25.

372. LDAS, *Annales de notre monastère. Premier volume*, p. 189-190 et *Livre où est rapporté le temps de la fondation*, p. 214-216.

373. LDAS, *Annales de notre monastère. Cinquième volume*, p. 142.

374. LDAS, « Documents anciens sœurs annonciades ».

édifices contemporains, la pierre de taille calcaire est le matériau principal du couvent, caractérisée par sa teinte jaune. Dans les caves, le tuffe[au] fut employé par l'entrepreneur pour voûter les espaces, ce qui n'était toutefois pas prévu dans le devis. Les façades discrètes et aux corps de bâtiment mineurs (latrines, dépendances, cage d'escalier) furent bâtis en moellons (désigné par le terme « massonnerie »), sans doute par souci d'économie. Ces moellons sont toujours enduits et combinés avec des encadrements et des chaînages en pierre de taille pour raidir la construction. Le mortier de ciment fut utilisé sur le chantier, ainsi que la chaux, notamment pour blanchir les murs intérieurs. Tant le chêne que le sapin furent utilisés dans les plafonds à solives apparentes, les cloisons ou « tendures », les charpentes à fermes et la menuiserie (châssis, portes, escaliers, boiseries). Sous l'Ancien Régime, la tuile fut le mode de couverture exclusif du bâtiment, y compris celui de l'église. Les fenêtres étaient fermées de carreaux de verre.

Quant aux bâtisseurs du couvent, les sources ont révélé avec certitude que le chapitre des annonciades célestes choisit l'architecte Claude-Antoine Allier pour dessiner le plan du bâtiment conventuel en U³⁷⁵. Par conséquent, il pourrait être l'auteur du projet du premier étage du couvent des annonciades célestes de Langres [ill. 13]. En dehors du chantier des annonciades célestes, la biographie de cet architecte demeure inconnue. Au mieux son nom a-t-il été repéré dans les registres paroissiaux de Saint-Pierre-et-Saint-Paul³⁷⁶. Écrit en 1707 par les experts Antoine Parisot, architecte et arpenteur du roi, le maître charpentier Pierre Ferry et le maître maçon Pierre Logerot, le rapport de la réception des travaux³⁷⁷ dirigés par Claude-Antoine Allier et l'entrepreneur Nicolas Clerc sur le site des annonciades célestes semble révéler leur incompétence et surtout leur manque de professionnalisme, voire même peut-être une tentative de tromperie des religieuses.

Si les matériaux n'ont presque pas changé en trois siècles, l'évolution de l'architecture langroise aux XVII^e et XVIII^e siècles se fait mieux sentir sur la structure des façades (plus larges et horizontales) et l'ornement (ordres antiques, frontons, etc.)³⁷⁸. Soucieuses d'économie,

375. LDAS, *Livre où est raporte le temps de la fondation*, p. 214-216 et « Documents anciens sœurs annonciades ».

376. D. Dinet, *Religion et société... op. cit.*, p. 615.

377. LDAS, « Documents anciens sœurs annonciades ».

378. D. Covelli, *op. cit.*, p. 16.

116 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

les annonciades célestes de Langres ont manifestement voulu bâtir un couvent à moindre coût, en reconstruisant leur église avec une façade remaniée d'une maison particulière, en réemployant les matériaux des constructions préexistantes, en choisissant des professionnels peut-être bon marché, mais peu fiables, voire incompetents. Cette pauvreté fut contrainte, comme en témoignent les religieuses au XVII^e siècle, mais aussi la Commission de Secours des Réguliers au XVIII^e siècle. Bien que cette communauté n'ait pas eu de gros revenus, elle a pu faire ériger des bâtiments conventuels sobres, mais imposants, percés de grandes fenêtres, construit en pierre de taille et divisés à l'intérieur en espaces très fonctionnels. La conservation exceptionnelle des archives et des constructions élèvent ce complexe conventuel au rang des couvents les mieux documentés et les mieux préservés de l'ordre. Trente ans exactement après le départ des religieuses, puisse cet édifice alimenter encore longtemps le souvenir de leur présence dans la mémoire des Langrois.

Partie III – Bourmont, la dernière fondation en Lorraine (1667)

Contrairement aux couvents de Joinville et de Langres, tous deux créés à l'initiative de filles, l'établissement du couvent de Bourmont fut réalisé à la demande d'un couple de la noblesse locale : Henri de Roncourt et sa femme, Gabrielle de L'Isle, firent donation de leurs biens en septembre et décembre 1663 pour permettre la fondation. Les annonciades célestes d'Épinal s'établirent probablement en 1667 dans la maison de la bienfaitrice, veuve depuis peu. Cette habitation se situait dans l'enceinte du bourg castral, en la paroisse Notre-Dame et longeait la Grand Rue (actuelle rue du Général Leclerc). Bourmont relevait alors du diocèse de Toul, gouverné par l'évêque André du Saussay (1655-1675). La fondation ne fut toutefois reconnue par Charles IV, duc de Lorraine (1625-1670), qu'en 1670.

Le couvent de Bourmont fut supprimé comme ses homologues français en 1790. Deux ans plus tard, il fut vendu comme bien national et fut réaffecté en différents lots. À l'heure actuelle, l'ancien couvent est relativement bien conservé, à commencer par l'église devenue propriété de la mairie depuis 2011. Longeant la rue du Général Leclerc, l'aile

conventuelle principale a subi des remaniements extérieurs et intérieurs, divisée en plusieurs habitations particulières³⁷⁹.

I - Présentation critique des sources et des principaux travaux

L'histoire du couvent des annonciades célestes de Bourmont est surtout connue au travers de trois travaux, publiés à partir de la fin du XIX^e siècle. Exploitant les archives communales de Bourmont, Victor Parisel³⁸⁰ a publié un premier historique du couvent des annonciades célestes, passant en revue sa fondation, son économie, ses confits avec le clergé et la municipalité jusqu'à la suppression de la communauté. En 1911, Marcel Maure³⁸¹ s'est appuyé sur des archives privées pour documenter en détails un procès entre les annonciades et la famille Blanchelaine en 1753. L'abbé Jean Salmon³⁸² a puisé dans les deux travaux cités précédemment, mais les complète en fournissant des indications tirées des annales de la communauté et des Archives départementales de la Haute-Marne pour la période révolutionnaire. Outre la narration chronologique des principaux événements vécus par la communauté, l'auteur traite aussi des religieuses et de leurs relations avec les autorités civiles et religieuses. Même s'ils ne font généralement que retracer l'histoire de la communauté, ces travaux sont fiables, bien documentés et ils ont le mérite d'avoir fait sortir de l'ombre des textes manuscrits. Rares sont les couvents de l'ordre doté d'une bibliographie aussi sérieuse et approfondie que celui de Bourmont.

Les documents consultés par ces différents auteurs sont toujours conservés à l'heure actuelle. Les annales du couvent de Bourmont³⁸³

379. Que soient vivement remerciés ici Robert David, Christine et Alain Lemaréchal pour l'aide précieuse qu'ils m'ont accordée dans mes recherches, la municipalité de Bourmont ainsi que Charles et Madeleine (†) Soirfeck et Isabelle Frizac, propriétaires respectifs de l'église des annonciades célestes et d'une partie de l'ancien couvent, pour m'avoir généreusement ouvert les portes des bâtiments conservés.

380. V. Parisel, « Notice historique sur le couvent des annonciades à Bourmont », *Mémoires de la Société des Lettres de Saint-Dizier*, t. 8, 1895-1898, p. 231-263.

381. M. Maure, « Les Annonciades à Bourmont (1779-1784) », *Revue de l'Histoire de l'Église de France*, t. 61, 1911, p. 69-122.

382. J. Salmon, « Les Dames de Bourmont », *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, t. 13, n°195, 1964, p. 421-433 et n°196, 1964, p. 437-443.

383. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, en trois parties : 1° Narration de l'histoire du couvent, 97 p. ; 2° Registre des vêtements et professions des religieuses, 47 p. ; 3° Registre des décès des religieuses, 30 p.

118 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

sont l'une des sources les plus précieuses pour l'histoire de la communauté, conservée au couvent de Langres (actuel dépôt d'art sacré). Rédigée par plusieurs mains à partir de l'année 1693, cette chronique revient sur les événements et les chantiers de construction qui rythmèrent la vie des religieuses à partir de 1663 et poursuit ensuite jusqu'au début du XIX^e siècle. D'autre part, les Archives départementales de la Haute-Marne et les archives communales qui y sont déposées conservent encore les actes de la fondation, ainsi que les documents liés à la suppression de la communauté et à la réaffectation des bâtiments au XIX^e siècle.

Toutefois, ces archives ne sont pas les seules sources à documenter le couvent de Bourmont. Cette étude exploite de nouveaux documents jusqu'alors restés inédits. Un registre compilant les requêtes adressées à l'évêque de Toul et les permissions accordées aux XVII^e et XVIII^e siècles fournit beaucoup d'informations sur l'histoire de la communauté, mais aussi sur ses bâtiments³⁸⁴. Négligée jusqu'à présent, l'iconographie est assez abondante au regard des autres couvents de l'ordre. Une vue ancienne de la ville datant probablement de la fin du XVII^e siècle représente les bâtiments conventuels : cette image est digne de confiance, ainsi qu'une comparaison avec les vestiges a pu le démontrer. La suppression puis la réaffectation du couvent a donné l'occasion de produire plusieurs plans des bâtiments³⁸⁵. Un plan complet de la propriété des religieuses (avec un plan de masse des bâtiments) a d'abord été exécuté en 1791. Entre 1829 et 1836, trois plans de sections de l'ancien couvent, réalisés en vue de la vente ou de travaux à effectuer, donnent des informations intéressantes sur la distribution intérieure des pièces. Enfin, une carte postale du début du XX^e siècle complète la documentation iconographique du couvent : elle permet de documenter la façade du bâtiment avant les remaniements du percement opérés au cours du XX^e siècle.

384. LDAS, Compilation de la correspondance des annonciades célestes de Bourmont avec l'évêque de Toul, son vicaire général et d'autres couvents de l'ordre, registre, 1782, 104 p.

385. ADHM, E dépôt 6912.

II - Histoire du couvent et de ses bâtiments

2.1. Une fondation de la noblesse locale

Fuyant une épidémie de la peste qui sévit dans la région du Bassigny (et plus largement en Lorraine et en Franche-Comté) durant la guerre de Trente Ans, Henri de Roncourt (1593-8 septembre 1664)³⁸⁶ et son épouse, Gabrielle de L'Isle (1595-décembre 1679)³⁸⁷ se rendirent à Épinal. Au cours de leur séjour, ils furent amenés à fréquenter la communauté des annonciades célestes qui y était établie depuis 1632³⁸⁸. Si les dates du séjour des époux Roncourt à Épinal ne sont pas inconnues, il semblerait que l'épidémie, nommée « peste suédoise », semble avoir touché le secteur de La Mothe-Bourmont en 1636³⁸⁹.

Ce n'est que vingt-cinq à trente ans plus tard que le couple décida d'appeler les religieuses d'Épinal pour établir un couvent de l'ordre de Bourmont. Le premier document qui témoigne de cette initiative date du 9 septembre 1663. Il s'agit d'un acte notarié par lequel Gabrielle de L'Isle fit une donation immobilière pour permettre la fondation et l'entretien des quatre premières religieuses qui devaient arriver d'Épinal.

Selon les annales du couvent, il semblerait que la mort du fils unique du couple l'ait dépourvu d'héritiers et l'ait poussé à céder ses biens à la fondation³⁹⁰. Or d'après l'acte de la donation du 9 septembre

386. Henri de Roncourt était le deuxième fils d'Étienne de Roncourt. Après ses études de droit à l'université de Pont-à-Mousson, il fut nommé lieutenant auprès de son frère aîné Étienne, puis sénéchal aux sénéchaussées de La Mothe et Bourmont en 1613. Après le siège de La Mothe en 1635, Henri de Roncourt devint conseiller à la cour du duc de Lorraine. V. Parisel, *Malaincourt et ses seigneurs. La famille Roncourt*, Langres, 1889, p. 20-22. N. Villa-Séblin, *La sénéchaussée de La Mothe et Bourmont des origines à 1645*, Langres, 2002, p. 117.

387. Gabrielle était la troisième fille de Jean de L'Isle, seigneur de Brainville et habitant de Bourmont, lieutenant général au baillage de Bassigny. Marié en 1613, le couple eut un fils unique, prénommé Charles-Bonaventure. Elle mourut à l'âge de 84 ans le 12 décembre 1679, d'après les annales du couvent (LDAS, *Annales de l'annonciade céleste de Bourmont*, partie I, p. 10-11). V. Parisel, *Malaincourt... op. cit.*, p. 21.

388. Le duc de Lorraine Charles IV approuva la fondation par lettres patentes le 17 mars 1632. Voir Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle, B 108 : Registre des lettres patentes de Charles IV, p. 51v-52.

389. N. Villa-Séblin, *op. cit.*, p. 95-96.

390. LDAS, *Annales de l'annonciade céleste de Bourmont*, partie I, p. 1-2.

120 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

1663, Gabrielle donna ses biens « ayant reconnüe par effect que les religieuses de l'annonciade celeste du scapulaire bleud font un grand proffict par l'éducation des filles qu'elles reçoives en leurs ordres, en ces causes et pour la satisfaction de ses peschés »³⁹¹. L'enseignement était interdit par la règle aux annonciades célestes³⁹², mais l'acte semble parler de l'éducation qui est donné aux novices et aux religieuses qui ont pris le voile à Épinal.

Quoi qu'il en soit, les biens cédés par Gabrielle de l'Isle le 9 septembre 1663 consistaient en un « vieux corps de logis de sa maison qu'elle a audit lieu de bas en haut joindant le nouveau corps de logis de ladite maison, avec le colombier en dépendant, jardin adjacens et un autre jardin au bas, aboutissant à la muraille dudit Bourmont ; cour et estable au dessus avec un four au bas, suyvant que le tout est séparé par une grande muraille ; et quoyque le four et l'héritage au bas proviennent d'un acquest, neantmoins du consentement du sieur [Henri] de Roncourt, ils demeureront joincts avec ladite maison », outre des terres situées dans les campagnes voisines³⁹³.

Cette donation par une dame noble encouragea sans doute la municipalité à accepter l'établissement religieuse qui l'approuva une première fois le 1^{er} novembre 1663, mais en précisant bien que « les religieuses vivent à leurs despens et sans incommoder le publicque »³⁹⁴. Cette précaution est similaire à celle exprimée par les autorités municipales de Langres qui craignaient en 1623 que le couvent ne tombe à la charge de la ville, dans le contexte de la multiplication des ordres religieux en milieu urbain.

Un peu moins de deux mois plus tard, le 27 décembre 1663, Henri de Roncourt légua par testament la moitié de tous les achats qu'il avait conclus sur Bourmont et Gonaincourt, « consistant en maison, escuries,

391. ADHM, 33 H 1.

392. Quelques couvents ont bien eu des pensionnats (Aix-la-Chapelle, Annecy, Bourmont au XVIII^e siècle, Gênes II, Lyon I, Maribor, Mézières, Sanremo, Saint-Denis, Sens, Thonon, Tours, Vienne et peut-être Stenay), mais ce sont des exceptions : l'ouverture de pensionnat chez les annonciades célestes n'était autorisée par l'évêque qu'en cas de difficultés financières de la communauté. J. Piront, *Empreintes architecturales... op. cit.*, p. 214.

393. ADHM, 33 H 1. L'acte est aussi porté dans LDAS, *Cartulaire des annonciades célestes de Bourmont*, p. 1-2. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 2.

394. ADHM, 33 H 1.

maison et moulin avec un colombier, terres, preys, chenevières ». L'autre moitié devait revenir à son épouse³⁹⁵.

Malgré le décès d'Henri de Roncourt en septembre 1664, le projet prit une tournure très concrète avec l'arrivée de deux religieuses en provenance d'Épinal, venues à Bourmont avec la permission de l'évêque de Toul, André du Saussay, datée du 5 février 1667³⁹⁶. Les deux religieuses arrivèrent peu après à Bourmont et tentèrent d'organiser la maison de la fondatrice en conformité avec sa nouvelle fonction. Les annonciades célestes « destinerent le lieu propre pour faire une chapelle, et l'ayant orné le mieux qui leurs fust possible »³⁹⁷ et sollicitèrent auprès de l'évêque la permission d'y célébrer la messe. Le 18 mars 1667, l'évêque confiait au doyen de La Mothe-Bourmont, nommé Claude Vincent, le soin de lui faire un rapport sur la future chapelle. Rendu le 12 avril 1667, l'avis du doyen fut favorable, reconnaissant « le lieu ou lesdites dame [de L'Isle] et religieuses pretendent ériger ledit oratoire et jugé tres propre, et convenable pour y celebrer la s[ain]te messe ; a charge qu'il y sera pourvû d'ornements et autres choses necessaires a la décoration dudit lieu sous le bon plaisir toutefois de Monseigneur [l'évêque] ». André du Saussay donna donc son accord aux religieuses le 21 avril 1667 et chargea le doyen Vincent de bénir l'oratoire³⁹⁸. Le petit groupe put donc « établir l'oratoire ou chappelle de la maison dans une petite chambre qui donne sur la rue a coté du vestibule et qui sert aujourd'hui [en 1756] de parloir »³⁹⁹. L'établissement du couvent fut officiellement autorisé par Charles IV, duc de Lorraine, en date du 31 août 1670⁴⁰⁰.

395. *Idem*. L'acte est retranscrit dans LDAS, *Cartulaire des annonciades célestes de Bourmont*, p. 11- 12. LDAS, *Annales de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 2-3.

396. LDAS, *Cartulaire des annonciades célestes de Bourmont*, p. 12. D'après les annales, l'évêque aurait autorisé l'envoi de deux religieuses en 1665. Il s'agit sans doute d'une erreur.

397. LDAS, *Annales de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 3-4.

398. LDAS, Compilation de la correspondance des annonciades célestes de Bourmont avec l'évêque de Toul, son vicaire général et d'autres couvents de l'ordre, registre, 1782, p. 3.

399. La table des matières du cartulaire étant datée de 1756 et écrite par la même main que l'ensemble du registre, il est possible que la mention « aujourd'hui » fasse allusion à l'année 1756. Comme indiqué dans l'introduction, ce cartulaire fut rédigé par décision capitulaire et y collaborèrent la prieure Marie Gabrielle Blanchelaine, la sous-prieure Marie Charlotte Depéy et la procureuse Marie Madeleine Grapet. LDAS, *Cartulaire des annonciades célestes de Bourmont*, introduction non paginée.

400. *Ibid.*, p. 13-14.

2.2. *L'établissement de la clôture en 1678*

Huit ans après l'approbation du duc Charles IV, les annonciades célestes ne vivaient toujours pas en clôture, alors qu'il s'agit de l'un des points essentiels de leur mode de vie. Une requête des religieuses semblent indiquer que Gabrielle de L'Isle vivait au milieu des religieuses et non dans un appartement distinct, comme les bienfaitrices de l'ordre le faisaient généralement⁴⁰¹. Les annales de la communauté justifient le retard de l'instauration de la clôture « a cause des troubles de la guerre [de Hollande (1672-1678)], et du siege episcopal vaquant [entre 1675 et 1676] »⁴⁰².

C'est probablement au début de l'année 1678 que les annonciades célestes et Gabrielle sollicitèrent l'évêque de Toul, Jacques de Fieux (1676-1687), pour obtenir la permission d'instaurer la clôture et de « poser les grilles du chœur, et du parloir, avec le tour, et tout ce qui estois requis pour ce sujet »⁴⁰³, ce qui leur fut accordé le 13 février 1678⁴⁰⁴. Les travaux furent financés par une bienfaitrice nommée Anne Vincent⁴⁰⁵. Un autre ami de la communauté, Monsieur de Laval, procureur général du Bassigny, « fist faire les treillis de fer pour les grilles, et le tabernacle pour mettre le tres S[aint] Sacrement »⁴⁰⁶. Les grilles et le tour furent mis en place la même année et le 27 mai, les religieuses purent célébrer l'instauration officielle de leur clôture. Le Saint Sacrement fut posé dans le tabernacle de la chapelle, quelques jours plus tard, le 6 juin 1678⁴⁰⁷.

401. C'est notamment le cas à Paris et à Besançon. J. Piront, *Empreintes architecturales... op. cit.*, p. 199-200.

402. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 6.

403. *Ibid.*, p. 7.

404. LDAS, Compilation de la correspondance des annonciades célestes de Bourmont avec l'évêque de Toul, son vicaire général et d'autres couvents de l'ordre, registre, 1782, p. 4-6.

405. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 7.

406. *Ibid.*, p. 7.

407. *Ibid.*, p. 8-9. LDAS, *Cartulaire des annonciades célestes de Bourmont*, p. 14-18.

2.3. La construction de l'église et l'extension des bâtiments conventuels

Les annonciades célestes vécurent encore dix ans dans la maison de Gabrielle de L'Isle avant de se décider à lancer la construction d'une église et d'ajouter une aile conventuelle à la maison préexistante, poussées par la nécessité d'agrandir le couvent pour répondre aux besoins d'une communauté croissante.

a) Le financement du chantier

Entamer un chantier de construction représente évidemment un certain investissement financier. Le terrain « ou ce devoit bastir l'église, la sachristie, le chœur, les dortoirs » fut d'abord acheté au prix de 770 livres grâce aux dots des nouvelles recrues⁴⁰⁸. Mais les annales du couvent rapportent que le paiement des dots de deux novices fut retardé et une autre postulante décida de retourner chez elle, ce qui priva la communauté de sa dot alors qu'elle comptait dessus pour financer la construction⁴⁰⁹.

Les annonciades célestes ne disposaient donc pas suffisamment d'argent pour construire les nouveaux bâtiments. Heureusement pour elles, un mécène, qu'on peut peut-être identifier comme Monsieur de Laval⁴¹⁰, « [...] fist marché avec un entrepreneur de faire bastir le tout a ses frays, en sorte que rien n'y manqua en luy donnant une somme de plus de six mille livres ». Les religieuses soldèrent le paiement en utilisant un dépôt d'argent confié par une personne proche de la communauté, mais dont le nom ne nous est pas parvenu⁴¹¹.

Henri-Pons de Thiard de Bissy, désigné comme nouvel évêque de Toul (1687-1704), visita le couvent le 8 septembre et vit le marché conclu avec l'entrepreneur (demeuré anonyme) pour le prix de 2 000 écus en date du 6 juillet précédent⁴¹². Il interdit sur le champ aux religieuses de construire selon le marché « jusqu'à ce qu'il [lui] ait parru

408. LDAS, *Annales de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 17-18 et 23.

409. *Ibid.*, p. 20-21.

410. Les annales du couvent indiquent que le bienfaiteur les avait aidées à faire poser la clôture (*Ibid.*, p. 18). Or, par ces mêmes annales, on apprend que Monsieur de Laval, procureur général du Bassigny, avait œuvré pour instaurer la clôture des religieuses en 1678 (*Ibid.*, p. 7).

411. *Ibid.*, p. 18-19.

412. LDAS, *Compilation de la correspondance des annonciades célestes de Bourmont avec l'évêque de Toul, son vicaire général et d'autres couvents de l'ordre*, registre, 1782, p. 18-19.

par le certificat de quelques bons entrepreneurs et connu pour tel dans la province que ledit marché est avantageux à la maison » et que les religieuses puissent garantir la somme de 2 000 écus sans faire d'emprunt d'ici « le mois de mars prochain »⁴¹³. La chroniqueuse du couvent rapporte que cette préoccupation financière relevait de « la crainte ou l'on estoit lors de la guerre, il valois mieu garder [leur] argent pour un grand besoin »⁴¹⁴.

b) Les problèmes de datations du chantier au XVII^e siècle

La confrontation des deux sources qui narrent cette affaire a révélé une divergence dans les dates. La lettre de l'évêque est datée du 8 septembre 1688, ce qui signifierait que c'est le 6 juillet 1688 que les religieuses signèrent le contrat⁴¹⁵. En revanche, selon les annales, le contrat aurait été passé avec l'entrepreneur en 1687⁴¹⁶. Il est assez délicat de pencher en faveur de l'un ou de l'autre document conservé, car soumis à la critique, aucun n'a été écrit au moment des faits. Pour rappel, la chronique des annonciades célestes n'a été commencée qu'en 1693 : avant cette date, la narration n'est donc pas contemporaine des événements, même si elle repose sans doute sur des actes notariés ou des souvenirs des religieuses. Quant à la lettre de l'évêque, elle ne nous est parvenue que sous la forme d'une copie, consignée dans un registre, probablement au XVIII^e siècle : une erreur de retranscription pourrait être à l'origine du problème de datation. Considérant cela, il est donc difficile de trancher. Il faut rappeler néanmoins que ce n'est pas la première fois que les annales commettent une erreur de datation. En outre, une information complémentaire permet de pencher encore davantage en faveur de l'année 1688. Le registre des requêtes adressées à l'évêque de Toul poursuit un peu plus loin avec la retranscription de l'autorisation épiscopale pour lancer la construction, octroyée finalement le 20 novembre 1688. La religieuse copiste aurait-elle pu faire deux fois une erreur dans la retranscription de la date ? Cela me paraît peu probable. Partant de cette hypothèse, la pose de la première pierre de la construction aurait donc eu lieu le jour de la sainte Croix [3 mai] 1689 et non en 1688 comme le prétendent les annales⁴¹⁷.

413. *Ibid.*, p. 18-19.

414. LDAS, *Annales de l'annonciade celeste de Bourmont*, partie I, p. 19

415. LDAS, Compilation de la correspondance des annonciades célestes de Bourmont avec l'évêque de Toul, son vicaire général et d'autres couvents de l'ordre, registre, 1782, p. 18.

416. LDAS, *Annales de l'annonciade celeste de Bourmont*, partie I, p. 18.

417. *Ibid.*, p. 19.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 125

Pour résumer, la chronologie des événements serait donc la suivante :

- 6 juillet 1688 : signature du contrat avec l'entrepreneur pour la construction.
- 8 septembre 1688 : opposition de l'évêque de Toul à la suite de sa visite au couvent.
- 20 novembre 1688 : autorisation de l'évêque de Toul, convaincu par la réponse des religieuses, mais surtout par la lettre envoyée en leur faveur par [Jean-Baptiste ?]⁴¹⁸ de Roncourt, qu'il jugea comme un « homme d'un très bon sens » et auquel il confia le soin de choisir le moment de commencer les travaux⁴¹⁹.
- 3 mai 1689 : pose de la première pierre du bâtiment.

c) *L'église et sa reconstruction au XVIII^e siècle*

Le chantier qui suivit la pose de la première pierre ne se déroula pas sans mal. La première année (c'est-à-dire probablement dans le cours de l'année 1689), des ouvriers furent tués lors de la chute d'un échafaudage. L'hiver suivant, un mur de l'église en construction s'écroula⁴²⁰. Malgré ces contretemps, l'église fut achevée au terme de presque trois ans de travaux. Elle fut bénite et dédiée à l'Immaculée Conception le 19 mars 1692⁴²¹.

Moins de vingt ans plus tard, en 1714, les sœurs firent « rabilier les murailles » extérieures de l'église. Ce « rhabillage » pourrait signifier la pose d'un nouvel enduit sur les façades⁴²². Une cloche du couvent fut refondue en 1719 et baptisée dans l'église en présence de bienfaiteurs

418. Jean-Baptiste de Roncourt était le neveu d'Henri de Roncourt et mourut en 1684. Il pourrait aussi s'agir ici de son fils, Charles-François de Roncourt, né en 1660. V. Parisel, *Malaincourt... op. cit.*, p. 27-28. Les annales du couvent de Bourmont signalent aussi la présence d'un « monsieur de Roncourt » lors de la cérémonie de la pose de la première pierre du chantier de construction. Il doit s'agir de l'une de ces deux personnes. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 19.

419. LDAS, Compilation de la correspondance des annonciades célestes de Bourmont avec l'évêque de Toul, son vicaire général et d'autres couvents de l'ordre, registre, 1782, p. 19. Henri-Pons de Thiard de Bissy conclut sa lettre en recommandant vivement aux religieuses de ne pas se laisser distraire par la mise en œuvre de la construction.

420. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 20-21.

421. *Ibid.*, p. 22.

422. *Ibid.*, p. 46.

de la communauté : Charles-François de Roncourt, sénéchal de La Mothe et Anne de L'Isle, petite nièce de Gabrielle⁴²³.

L'église achevée en 1692 présentait manifestement un défaut de conception, car en 1724, un peu plus de trente ans après sa construction, elle présentait une fissure « du haut en bas de deux coté » et menaçait de s'effondrer. En se rappelant qu'un mur s'était écroulé lors du chantier, il faudrait presque douter des compétences de l'entrepreneur chargé de son édification. Pour financer la reconstruction, la prieure Marie Raphaëlle Simon partit plaider cette cause à Lunéville auprès de Léopold I^{er}, duc de Lorraine (1697-1729), avec l'autorisation de Scipion-Jérôme Bégon, évêque de Toul (1723-1753), datée du 3 mars 1725⁴²⁴. Le voyage fut une réussite puisque le duc versa 1 000 écus d'aumône. La première pierre fut posée le 16 mai 1726, par Joseph de Mussey, grand maître des eaux et forêts et par Élisabeth de Roncourt. Le frère de la prieure, Monsieur Simon, entreprit d'aider la communauté en signant les marchés de construction et veillant sur les ouvriers. Le chantier s'acheva avec la bénédiction de l'église le 14 juillet 1726, la reconstruction ayant coûté près de 4 000 livres⁴²⁵.

À en croire les annales du couvent, le chantier n'aurait donc duré que deux mois. Cette rapidité des travaux pose question, étant donné leur ampleur : il était sans doute nécessaire de reprendre les maçonneries des deux murs latéraux et par conséquent de refaire sans doute la voûte de l'église. Un indice supplémentaire semble indiquer que le chantier dura plus longtemps que deux mois. En attendant l'achèvement de la nouvelle église, les religieuses utilisèrent « la petite chambre qui servoit autrefois de chapelle, et à présent de parloir » où elles firent ériger un autel qui fut béni. Cette pièce avait sans doute été choisie par le ministre (ou supérieur) des trinitaires de Bourmont, ainsi que le recommandait l'évêque de Toul⁴²⁶. Une petite fenêtre fut percée dans le mur, à côté de l'autel, pour permettre aux sœurs de communier⁴²⁷. Quel aurait été

423. Trois des filles du couple devinrent religieuses au couvent des annonciades célestes en 1694. *Ibid.*, p. 47-48.

424. Cette autorisation est retranscrite dans LDAS, Compilation de la correspondance des annonciades célestes de Bourmont avec l'évêque de Toul, son vicaire général et d'autres couvents de l'ordre, registre, 1782, p. 26.

425. LDAS, *Annales de l'annonciade celeste de Bourmont*, partie I, p. 54-55.

426. LDAS, Compilation de la correspondance des annonciades célestes de Bourmont avec l'évêque de Toul, son vicaire général et d'autres couvents de l'ordre, registre, 1782, p. 26.

427. LDAS, *Annales de l'annonciade celeste de Bourmont*, partie I, p. 54-55.

l'intérêt de faire ces aménagements pour ne les utiliser que deux mois ? De plus, la chronique indique bien que la communauté utilisa la chapelle et le chœur des religieuses provisoires « durant un ans ». Une fois encore, la religieuse chroniqueuse a bien commis une erreur de datation dans les annales, mais laquelle ? Est-ce la date du début ou celle de la fin du chantier qui est erronée ?

Le registre des requêtes adressées à l'évêque nous rapporte trois informations supplémentaires.

Le 16 juillet 1725, [Claude]⁴²⁸ de l'Aigle, vicaire général de l'évêque de Toul, permit au curé Malombre de bénir l'église reconstruite et son caveau funéraire.

Le 13 juin 1727, l'évêque accorda sa permission « d'employer une partie de la dot de la dernière professe qui a été reçue dans ce couvent à faire relever la toiture et autres ouvrages extraordinaires qui seront jugés nécessaires par monsieur Simon », frère de la prieure.

Le 6 novembre 1727, le vicaire général autorisa la prieure du couvent à inhumer les restes des religieuses défrites dans le caveau de l'église : les travaux sont alors sans doute terminés.

À bien l'analyser, la chronologie des événements manque elle aussi de cohérence dans le registre des requêtes, même si les dates données ici ne sont pas complètement incompatibles. À noter que le registre lui-même ne présente pas toutes les permissions de l'évêque dans l'ordre chronologique, ce qui semble indiquer que le registre n'était pas complété au fur et à mesure, mais par vagues successives et que la copiste a fait des erreurs dans l'organisation des documents. La permission de bénir la nouvelle église arrive un peu tôt en juillet 1725, si le chantier a pu commencer en mai 1725. La permission du 13 juin 1727 pose un autre problème : l'emploi du futur laisse à penser que les travaux n'étaient pas encore entamés ou venaient de l'être depuis peu. Or en novembre 1727, les religieuses pouvaient procéder aux inhumations.

Malgré les différentes sources conservées, il n'est pas possible de déterminer l'erreur de datation des annales, mais aussi peut-être d'autres erreurs opérées dans le registre des requêtes adressées à l'évêque. Ce qui est néanmoins certain, c'est que le chantier a duré un an environ et s'est déroulé entre mars 1725 et novembre 1727.

428. A. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. 4, Nancy, 1751, col. 374.

128 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

D'autres informations nous sont encore parvenues au sujet de l'église, même si elles se raréfient dans les sources au cours du XVIII^e siècle. En 1746, les prêtres se plaignirent des courants d'air qui soufflaient dans l'église et qu'ils ressentait en particulier au moment de donner la communion aux religieuses. Pour tenter de palier à ce problème, la « structure du communicatoire », c'est-à-dire de la fenêtre de communion, fut modifiée. La grille fut placée dans un renforcement du mur. Les religieuses firent faire en outre une « couronne de sculpture qui est au dehors [de la clôture] »⁴²⁹, c'est-à-dire à l'intérieur de l'église. Dans les années 1760, les annonciades célestes remanièrent l'ameublement : elles firent exécuter un nouveau tabernacle (1763) pour le prix de 400 livres, repeindre la voûte (1764), aménager un nouvel autel doté d'une table de marbre, d'un « rideau », d'un devant d'autel et d'une « boissure » (1764) pour 1 700 livres et reconstruire leur clocher « menasant ruine » (1766) pour 800 livres⁴³⁰.

d) La construction du couvent proprement dit

La construction d'une « partie de l'aile qui donne sur la grande rue et la place »⁴³¹ aboutit en 1691, probablement à la fin de l'année. À cette période, le prévôt des chanoines de Bourmont, Henri⁴³² Martin, bénit le couvent et le caveau funéraire situé sous l'église où devait être enterrée une religieuse, décédée le 20 novembre 1691⁴³³. Cette aile conventuelle comprenait notamment le chœur des religieuses, précédé d'un avant-chœur, une sacristie, des cellules et était surmontée de greniers, utilisés pour stocker le grain⁴³⁴.

Cette aile est relativement bien documentée sur une vue de Bourmont depuis le nord-ouest, réalisée peut-être à la fin du XVII^e siècle⁴³⁵. S'il ne présente pas le profil de la colline et pâtit d'une absence de perspective géométrique, ce croquis est particulièrement fiable dans sa manière de représenter le bâti, comme en témoigne une comparaison du dessin et des vestiges actuels. Les bâtiments des annonciades adoptent un plan en U, comme le montrent les deux corps formant saillie,

429. LDAS, *Annales de l'annonciade celeste de Bourmont*, partie I, p. 67.

430. *Ibid.*, p. 72.

431. LDAS, *Cartulaire des annonciades célestes de Bourmont*, introduction non paginée.

432. J. Salmon, « Les Dames de Bourmont... loc. cit. », p. 421, n. 14.

433. LDAS, *Annales de l'annonciade celeste de Bourmont*, partie I, p. 21-22.

434. *Ibid.*, p. 25 et 79.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 129

de part et d'autre de l'aile centrale dominée par le clocher. L'aile en retour à gauche se distingue par sa haute toiture et ses quatre baies à croisées, cantonnée d'un étroit édifice à la toiture individualisée (une tourelle d'escalier ? un pigeonnier ?) : ces caractéristiques sont celles de l'habitat civil aisé au XVI^e siècle et cette maison correspond certainement à celle de Gabrielle de L'Isle. Le percement de l'aile centrale et l'aile latérale droite ne sont pas représentés. Cette vue est donc postérieure aux travaux d'extension du couvent, achevés en 1691-1692.

Cet agrandissement du couvent le long de la rue principale de la ville n'a pas suffi à la communauté qui entreprit au XVIII^e siècle de prolonger la maison de Gabrielle de L'Isle vers le nord, c'est-à-dire le long de la rue du Verpot. En 1720, les annonciades célestes firent d'abord l'acquisition d'une petite maison « située au verpot, joidant nos jardins que l'on a mis en cloture par le moien de muraille de jonction », en échange d'une vieille écurie qu'elles possédaient dans la Grand Rue. Cette habitation était en mauvais état puisque l'un de ses pignons s'effondra en 1722⁴³⁶.

À la place de cette maison et « sur la place qui se[r]voit de cours », la communauté décida de bâtir une nouvelle aile conventuelle en 1733, car le bâtiment ne suffisait plus pour abriter toutes les religieuses. Une petite écurie et une chambre à four devaient être démolies, peut-être localisées dans l'habitation acquise en 1720. Le chapitre conclut donc « le marchez accordé a 6700 # avec le sieur Pierre Merad et Nicolas Plastre auquel on abandonnat les preparatif de chaux sable pierre verre et bois que l'on avois fait de longue mains qui pouvoit monter a plus de deux mil livres en sorte que ce petit batiment peut couter 9000 et quelques cens livres ». La pose de la première pierre eut lieu le 19 mai. Les fondations « sur terre ferme » furent bâties à six ou sept pieds [entre 1,7 et 2 mètres⁴³⁷] de profondeur, hormis à l'angle du Verpot où le sol marécageux nécessita vingt-cinq pieds [7,15 m] de fondation. Pour donner accès à la nouvelle aile qui comprendrait de nouveaux dortoirs et des greniers, « il falut defaire l'escalier de pierre qui montoit au grenier encien et les murs de pierre de taille qui environnois celui qui subsiste

435. Une reproduction de ce croquis est conservée dans les archives de la mairie de Bourmont.

436. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 50.

437. Partant du principe que le pied à Bourmont est le pied lorrain, celui-ci équivaut à 28,59 cm. H. Doursther, *op. cit.*, p. 412.

encore ; de meme que la muraille de pierre de taille qui fesoit la separation du noviciat ; en place de quoi on a fait un mur de brique et le noviciate est plus estrois de toute l'allée qui conduit au neuf batiment ; et on a fait la balustrade en place des murs de pierre de taille qui estoit aussi haute que le plafond ». Grâce à l'aide financière du frère de la prieure, Monsieur Simon, le chantier dura un an et demi (soit jusqu'en 1735) sans que les religieuses eussent à manquer d'argent⁴³⁸.

Au XVIII^e siècle, la communauté entreprit aussi de lambrisser un grand nombre de pièces. Ainsi, plusieurs chambres (1714)⁴³⁹, le chœur des religieuses (1771)⁴⁴⁰ furent dotés de boiseries, de même que les cellules et le poêle (1777) « pour la comodité de celles qui habitent le corridor d'embas des neuf batiment »⁴⁴¹. Pourtant les conditions météorologiques ne se dégradent pas forcément en Europe au XVIII^e siècle : après une phase de refroidissement du climat au siècle précédent, le XVIII^e siècle se caractérise par une certaine douceur hormis quelques années exceptionnellement froides (en 1725 et 1740)⁴⁴². Néanmoins, les annonciades célestes relevèrent dans leurs annales plusieurs phénomènes météorologiques assez violents. La grêle du 30 juillet 1708 fit de gros dégâts dans les toitures⁴⁴³. À peine le toit de la nouvelle église était-il achevé vers 1726-1728 qu'un ouragan l'emporta en partie. Un des amis de la communauté obtint du duc de Lorraine, Léopold I^{er} (1697-1729), « des bois considerable pour le retablir »⁴⁴⁴. En 1739, un orage causa bien du dégât en emportant une partie du clocher et de nombreuses tuiles du dortoir et de l'église et en brisant plus de cinquante panneaux de vitres qui fermaient les fenêtres⁴⁴⁵.

Enfin, d'autres indications sur les bâtiments conventuels concernent des réparations réalisées ponctuellement au XVII^e siècle. À ce sujet, les religieuses écrivirent en 1788 que leur « monastaire est sy malle construit qu'ils faut annuellement y faire des aisances », comme paver

438. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 58-59.

439. *Ibid.*, p. 46.

440. *Ibid.*, p. 77.

441. *Ibid.*, p. 79.

442. E. Leroy-Ladurie, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, 1967, p. 513-526 et 559-562. J. Bérénger, Ph. Contamine, Y. Durand et Fr. Rapp, *Histoire générale de l'Europe. 2, L'Europe du début du XIV^e à la fin du XVIII^e siècle*, sous la dir. de G. Livet et R. Mousnier, Paris, 1980, p. 378-379.

443. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 33-34.

444. *Ibid.*, p. 56.

445. *Ibid.*, p. 63.

en pierre la chambre du four, le cabinet du réfectoire « qui est attenent au chapitre » ainsi qu'une « bonne moitié de la chambre ou on vas a l'écurie pour remedier a l'inconvenient que l'on laissoit souvent tombé des eaux dans cette endroit qui pendroizt au dessus ou est une cave de vin »⁴⁴⁶.

Les informations sur le mobilier sont assez rares, mais il est intéressant de mentionner l'installation d'une « chaire [de lecture] » au réfectoire en 1777⁴⁴⁷. Durant le repas pris au réfectoire, la communauté écoutait en silence (sauf exceptions⁴⁴⁸) la lecture d'« un livre spirituel⁴⁴⁹ tel que la Mere [prieure] ordonnera [...] de laquelle lecture chacune taschera d'en repaistre l'ame, pendant qu'elle donnera la refection au corps »⁴⁵⁰. Si aucune chaire de lecture n'est mentionnée dans la règle et les cérémoniaux de l'ordre, elle est clairement identifiée à Bourmont.

2.4. L'ajout d'annexes et de nouvelles infrastructures

Au fil des décennies, les annonciades célestes de Bourmont améliorèrent la fonctionnalité du couvent en le dotant de dépendances. En 1694, elles acquièrent un terrain avec l'intention d'y faire paître leur bétail et d'y construire une écurie⁴⁵¹. Dix ans plus tard, la prieure, « ayant le désir de faciliter et soulager la communauté particulièrement aux sœurs converses », fit ériger une « lavanderie » dans la « fontaine du jardin » en 1704⁴⁵². Les annonciades célestes possédaient plusieurs points d'eau au XVIII^e siècle. En 1745, elles firent creuser un nouveau puits dans la cour pour ne plus manquer d'eau⁴⁵³. L'année suivante, la

446. *Ibid.*, p. 88.

447. *Ibid.*, p. 79.

448. C'est-à-dire les jours de détente (dits de « grande récréation »), des prises d'habit et de professions de religieuses, des élections, le 19 mars (saint Joseph), le 25 mars (Annonciation), le 5 août (Notre-Dame des Neiges), le 28 août (saint Augustin), le 15 décembre (jour de la fête de Maria Vittoria Fornari) et le soir du carnaval. LDAS, *Coutumier du monastère des annonciades célestes de Bourmont*, p. 13.

449. Les « règles et adresses » de l'ordre contiennent la liste des ouvrages destinés à être lus au réfectoire. *Règles, et adresses pour les Officières de Monasteres de l'Annonciade, fondés à Gennevilliers, l'an de nostre Salut 1604*, Lyon, 1628, p. 114-116.

450. *Ibid.*, p. 128-129.

451. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 24. C'est sans doute cette écurie qui s'écroula en 1771 et que les religieuses firent reconstruire au prix de 2 200 livres (*Ibid.*, p. 77).

452. J. Salmon, « Les Dames de Bourmont... loc. cit. », p. 423.

453. *Ibid.*, p. 428.

132 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

communauté entreprit « d'agrandir et de perfectionner la fontaine du jardin d'an bas, et d'i faire un bassin de pierre telle qu'il est a present », au prix de 500 livres⁴⁵⁴.

En 1788, les annonciades célestes firent ajouter un second four dans un coin du « premier jardin pour avoir la commoditez de faire secher des fruits ». Pour fabriquer la voûte de ce four, 2 000 briques furent nécessaires⁴⁵⁵. Un an plus tard, un incendie prit dans la cheminée de l'un des deux fours et la communauté le reconstruisit en plan carré, soit seize pieds sur dix-sept [4,6 m sur 4,9 m], « pres de la grande cour pour qu'il ne soit point attenant au corps de logis » et elle profita de l'occasion pour construire aussi un hallier de dépendances. Les travaux furent achevés en l'espace de quatre mois⁴⁵⁶.

L'ajout d'infrastructures hydrauliques et de bâtiments ne fut pas seulement opéré dans l'enceinte de la clôture. Entre 1687 et 1692, la communauté reçut 1 000 francs lorrains des religieuses d'Épinal qui les chargèrent en échange de faire dire une messe hebdomadaire à leur place : elle employa l'argent à la construction d'une maison pour son confesseur⁴⁵⁷. Cette maison pourrait correspondre avec l'habitation du confesseur localisée en 1790 dans la Grand Rue, non loin du couvent⁴⁵⁸.

Avec les rudes hivers des dernières années, la communauté connaissait des difficultés financières au début du XVIII^e siècle, comme le reconnut l'évêque de Toul, François Blouet de Camilly (1706-1723) lors de sa visite pastorale en 1710, ayant trouvé le couvent « bien propre et net, mais fort pauvre et surtout les cellules, ne pouvans supporter ny approuver cette article de [la] regle qui deffent que [les annonciades célestes aient] des pavillons et tours de lits » en raison du grand froid⁴⁵⁹. L'évêque contraignit donc les religieuses à prendre des pensionnaires en 1711 pour obtenir des revenus supplémentaires. Le logement de ces pensionnaires obligea sans doute les religieuses à faire des travaux, mais ce n'est qu'en 1762 qu'un bâtiment dédié à cet effet fut construit⁴⁶⁰. Son emplacement demeure inconnu.

454. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 67.

455. *Ibid.*, p. 88.

456. *Ibid.*, p. 93.

457. *Ibid.*, p. 23.

458. ADHM, 33 H 1.

459. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 43-45.

460. *Ibid.*, p. 71.

2.5. *L'extension des jardins*

Au XVIII^e siècle, les religieuses firent aussi agrandir leur parcelle en acquérant un terrain contigu, appartenant au domaine ducal. À l'issue de cet achat, elles firent ériger de nouveaux murs de clôture pour ceindre leur propriété et réparer les murs en mauvais état. Cette extension permit à la communauté de profiter d'un point d'eau supplémentaire, d'augmenter la surface de production agricole et de bénéficier de plus d'espace pour se détendre⁴⁶¹. Le jardin servait également de lieu de méditation, surtout depuis que la prieure Marie Jésus de Rémy y avait fait installer un calvaire en 1721⁴⁶².

En 1753, les annonciades célestes acquirent auprès des héritiers de la famille Bourguignon un jardin fruitier d'un demi-hectare en contrebas de leur couvent, au-delà de la rue dite « sous les murs », c'est-à-dire au-delà des remparts urbains. Le prix s'éleva à 1 600 livres, sans les frais de notaire. Elles firent ériger des murs de clôture⁴⁶³ au prix de 10 000 livres « tant pour les matériaux que pour la main d'œuvre » tout autour de la nouvelle parcelle et un passage voûté sous la rue leur permit de se rendre dans leur jardin sans être vues de quiconque. En outre, les religieuses firent un échange d'un champ avec un autre jardin contigu à celui des Bourguignon pour pouvoir encore étendre leur fonds⁴⁶⁴.

2.6. *La suppression de la communauté et la réaffectation des bâtiments*

Comme les communautés de Joinville et de Langres, les annonciades célestes de Bourmont durent se soumettre à l'inventaire de leurs biens. Dressé le 19 juillet 1790⁴⁶⁵, un inventaire livre des informations

461. *Ibid.*, p. 27-28.

462. *Ibid.*, p. 53.

463. Le voisin Bernard intenta un procès aux annonciades célestes pour ces murs de clôture, lui qui possédait un terrain juste à côté. Les religieuses finirent par lui acheter son propre jardin la même année.

464. LDAS, *Annales de l'annonciade céleste de Bourmont*, partie I, p. 68-69. À cause de cet achat, les annonciades célestes eurent de grands ennuis avec la famille Blanchelaine, héritière du terrain, lorsque décéda le 21 mars 1768 la prieure Marie Gabrielle Blanchelaine (LDAS, *Annales de l'annonciade céleste de Bourmont*, partie III, non paginée). Le procès est relaté en détail par Marcel Maure, « Les Annonciades à Bourmont... loc. cit. », p. 69-122.

465. ADHM, 33 H 1.

134 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

très intéressantes sur la composition intérieure des bâtiments. Les commissaires chargés de l'inventaire identifièrent les différents espaces et semblent les avoir présentés dans leur rapport dans un ordre relativement cohérent, c'est-à-dire de la rue du Verpot jusqu'à la place publique, donc du nord-est au sud-ouest. La « maison conventuelle » proprement dite se composait ainsi de trente cellules individuelles, d'une cuisine et d'un réfectoire, d'une infirmerie, d'un ouvroir, d'une salle capitulaire, d'une chambre affectée au noviciat, du chœur des religieuses et d'une « petite » sacristie. Un deuxième inventaire⁴⁶⁶, daté de janvier 1790, indiquait quelques mois plus tôt la présence d'une « sacristie externe » et d'une « sacristie interne », de la chambre de la procure, d'une bibliothèque, de la roberie et de la lingerie. L'église, dite « extérieure » [à la clôture], terminait l'extrémité du bâtiment. En juillet⁴⁶⁷, les commissaires rapportèrent que la salle du chapitre était un lieu de passage très fréquenté, car « on est obligé d'i passer sans cesse tant pour aller au chœur que pour communiquer à toutes les autres pièces de la maison ». On peut déduire de cette précision que les principales pièces du couvent étaient probablement placées en enfilade, car un couloir aurait tout simplement permis d'éviter d'avoir à traverser la salle capitulaire pour se rendre dans les pièces voisines.

Pour mieux saisir la disposition des différents corps de bâtiments et leur affectation globale, on peut rapprocher la description des commissaires avec le plan réalisé par l'arpenteur O. Salé [ill. 28], daté du 5 avril 1791⁴⁶⁸. La parcelle des annonciades célestes s'étendait entre la Grand Rue au sud, une place publique à l'ouest, la rue dite sous les murs au nord et à l'est la rue du Verpot. Formant le bâtiment principal en U adossé à la Grand Rue (A), l'aile conventuelle et l'église adjacente étaient juxtées au nord-est et à l'ouest de deux petites cours, l'une d'elles comprenant un « bâtiment qui sert de décharge [...] et où travaillent les ouvriers pour les ouvrages de l'intérieure de la maison » (B). À partir de cette construction, le jardin s'étageait en terrasses pour épouser le dénivelé. Une volée d'escaliers conduisait sur une terrasse en contrebas, où se trouvaient le four et la boulangerie (D), mais aussi un hallier comme l'indique l'inventaire⁴⁶⁹. Enfin, une « écurie » ou plus certainement une étable était accessible par la rue du Verpot (J-L) :

466. ADHM, 1 Q 1109.

467. ADHM, 33 H 1.

468. ADHM, E dépôt 6909.

469. ADHM, 33 H 1.

elle abritait le bétail de la communauté et jouxtait le mur de clôture. Le reste de la parcelle était composé de cours (G-H) avec un colombier (g), de jardins fruitiers et potagers (E-F-M-N-O-P) accessible par un passage couvert sous la rue, dite « sous les murs », ainsi que d'un jardin d'agrément avec parterre (C), derrière l'église et même d'un pré (Q). D'une surface d'environ quatre « jours » (environ 8 200 m²)⁴⁷⁰, le pré était cerné de murs d'environ dix pieds (± 2,8 mètres) de hauteur⁴⁷¹.

Les annonciades célestes quittèrent leur couvent le 2 octobre 1792⁴⁷². Vidé de ses occupantes, le complexe conventuel fut réaffecté en maison de réclusion. Le 15 prairial an II (3 juin 1794), l'entrepreneur Vincent Goujon remit au district son devis des réparations à faire. Ce document fournit des indications sur les locaux. Les parloirs étaient mitoyens d'une cuisine : serait-ce un aménagement postérieur au départ des religieuses ? Car l'ancienne cuisine des sœurs était avoisinée d'un poêle (c'est-à-dire d'une pièce chauffée) et avait déjà perdu sa plaque de cheminée. Le réfectoire, converti en magasin de planches et la salle capitulaire étaient tous les deux revêtus de planchers en bois. L'entrepreneur mentionna aussi « deux petites chambre tenant au chœur de la cy devant église » qui pourraient correspondre aux deux anciennes sacristies ou au confessionnal des annonciades célestes. Un grand escalier conduisait aux cellules, situées donc à l'étage. Un niveau supérieur contenait les « cellules du haut ». Une lucarne perçait la toiture de l'église côté Grand Rue et la toiture en tuiles du couvent nécessitait des réparations, notamment depuis la démolition du clocher, effectuée par un autre entrepreneur, entre octobre 1792 et juin 1794⁴⁷³.

2.7. Les transformations des bâtiments aux XIX^e et XX^e siècles

Au cours de la première moitié du XIX^e siècle, le complexe conventuel (y compris l'église) subit des remaniements au gré des changements de propriétaires et d'affectations. Si à la fin du XVIII^e siècle, les bâtiments servaient de prison, ils étaient entièrement employés

470. Une journée ou un journal valait en Lorraine 20,44 ares, soit 2 044 m². H. Doursther, *op. cit.*, p. 180.

471. ADHM, 33 H 1.

472. Selon Marcel Maure, elles rejoignirent leurs familles ou demeurèrent chez des habitants de Bourmont. M. Maure, « Les Annonciades à Bourmont... loc. cit. », p. 122.

473. ADHM, 1 Q 914.

comme caserne de gendarmerie en 1805. Cette année-là, le ministre de la Guerre remit au département de la Haute-Marne une partie du complexe, celle « située à gauche [c'est-à-dire au sud-ouest] du bâtiment des annonciades », dont son service n'avait plus l'utilité. Le reste du couvent, c'est-à-dire la partie nord-est, conserva sa fonction militaire⁴⁷⁴. La frontière marquant la séparation de l'édifice n'est pas très précise, mais manifestement la partie cédée au département comprenait l'ancienne église et une partie de l'aile principale, comme on peut le comprendre grâce à la lecture de documents postérieurs.

L'ancien complexe conventuel fut donc divisé en deux propriétés différentes à partir de 1805. Ces deux parties connurent une destinée différente.

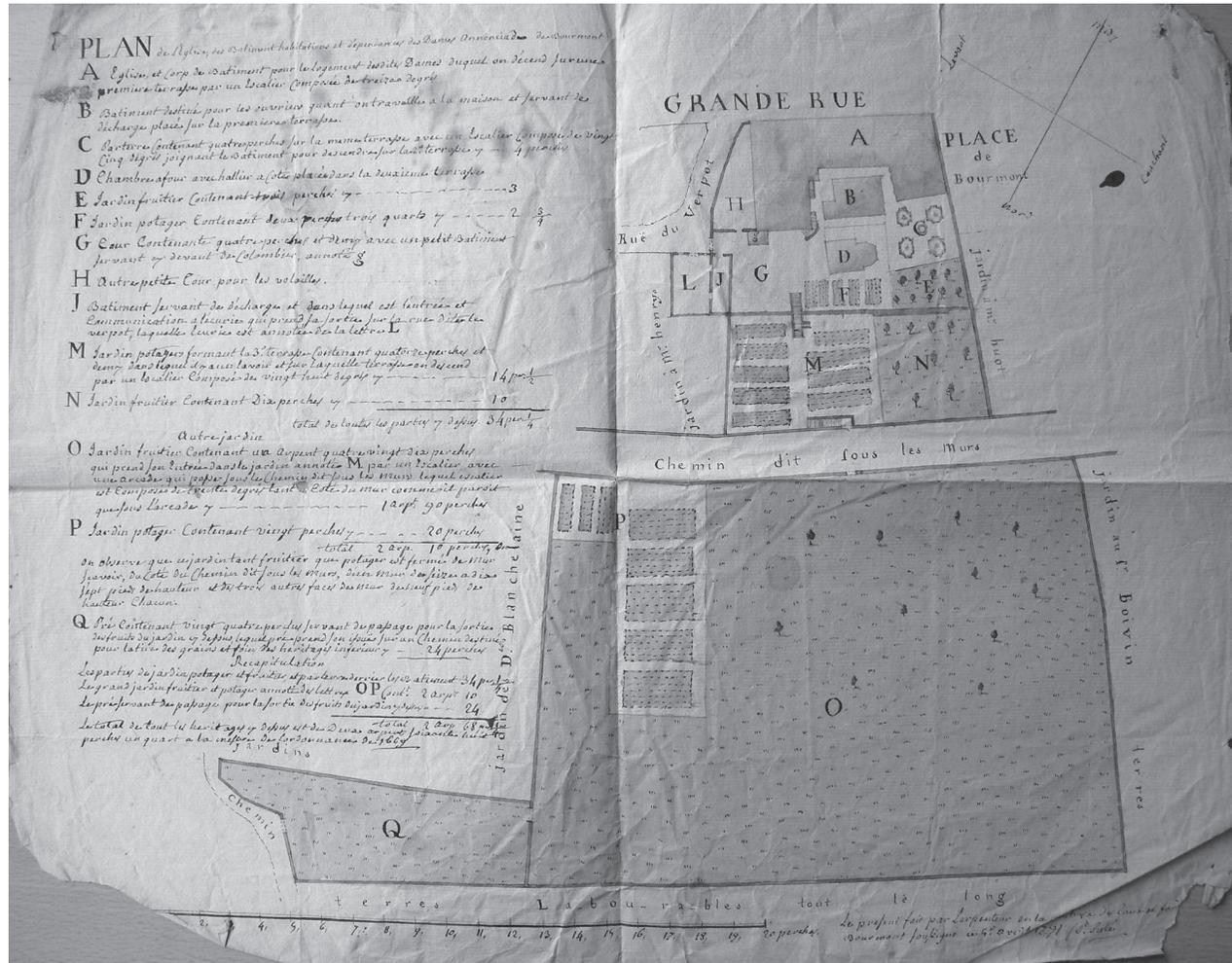
a) L'ancienne église et la majeure partie de l'aile adjacente

Deux ans après l'avoir obtenue, le département de la Haute-Marne mit la section des bâtiments en vente en janvier 1807, au titre de bien national et la divisa en deux lots. Le premier consistait en « l'église et les sacristies des ci devant annonciades de Bourmont à prendre de fond en comble dans l'alignement des longs murs de l'église prolongés jusque sur le jardin sans y comprendre l'allée couverte qui mène du chœur intérieur aux dites sacristies ». Le reste du couvent, consistant en « batiments, cour et jardins y attenant », devait être séparé et toute communication avec la caserne de gendarmerie mitoyenne devait être fermée. Louis François-Xavier Bouchard, ancien officier de gendarmerie demeurant à Bourmont, acquit les deux portions au nom de la ville de Bourmont à qui il céda tout droit de propriété en 1811. Cinq ans plus tard, Louis-François Bouchard d'Aubeterre, héritier sans doute de François-Xavier, céda les deux lots à la ville de Bourmont pour un bail de vingt ans, afin de « faciliter l'établissement d'un marché à grains » à l'intérieur. Il n'attendit toutefois pas la fin du bail pour faire donation du bien à la municipalité, le 27 mai 1822⁴⁷⁵.

Par la suite, la municipalité divisa le bien en trois portions. En 1834, elle songea à installer une salle d'école dans la section directement mitoyenne de l'église, tandis que les deux autres portions étaient déjà occupées par des particuliers. Un devis fut proposé pour effectuer des

474. ADHM, 1 Q 87.

475. ADHM, E dépôt 6909.



28 – Arpenteur O. SALÉ, « Plan de l'église, des bâtiment, habitations et dépendances des Dames annonciades de Bourmont », 5 avril 1791. Archives départementales de la Haute-Marne, E dépôt 6909.

138 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

travaux dans la future salle de classe, accompagné d'un plan du rez-de-chaussée. Ce plan permet d'identifier la distribution intérieure ancienne en se basant sur l'épaisseur des murs⁴⁷⁶. L'entrée depuis la rue était encadrée de deux baies, l'une simple à gauche et l'autre jumelée à droite. À gauche en entrant se trouvait un petit local et à droite, une cage d'escalier rampe-sur-rampe. Côté jardin, trois baies ajouraient les pièces. Une cheminée s'adossait au mur oriental du logis⁴⁷⁷.

Il semblerait que la salle de classe ne fut jamais créée, car la ville décida en 1836 de vendre ce lot qui jouxtait l'ancienne église, devenue « magasin de la ville », comme en témoigne le plan dressé la même année⁴⁷⁸. Le segment mis en vente, accessible depuis la rue Saint-Nicolas (actuelle rue du Général Leclerc), comportait alors deux caves voûtées avec une entrée depuis le jardin. Au rez-de-chaussée, on trouvait une première pièce, un vestibule incluant une cage d'escalier, une deuxième pièce et une grande salle dont les fenêtres prenaient jour côté jardin. L'escalier en pierre rampe-sur-rampe conduisait à l'étage, puis aux greniers situés dans les deux derniers niveaux. Au premier étage, se trouvaient une cuisine, une chambre avec cabinet côté rue, une chambre à cheminée et une autre pièce côté jardin. Derrière la maison, le jardin communiquait avec la rue du Verpot par un escalier en pierre. La propriété comprenait aussi un petit bâtiment adossé à l'ancienne église. La maison, jardin compris, fut estimée à 6 000 francs⁴⁷⁹.

b) L'extrémité et l'aile latérale nord-est de l'ancien couvent

Affectée en caserne depuis au moins 1805, l'extrémité nord-est de l'ancien couvent n'était plus habitée par les gendarmes « depuis longtemps » en 1811, car elle était en mauvais état. Le ministre de l'Intérieur formula le souhait de la vendre et elle fut finalement cédée gratuitement au département de la Haute-Marne le 11 juillet 1822⁴⁸⁰. À cette occasion, un plan fut dressé par le géomètre Parmentier [ill. 29]⁴⁸¹.

476. Les fines cloisons sont celles proposées par le nouveau projet de distribution des espaces intérieurs.

477. ADHM, E dépôt 6912.

478. ADHM, E dépôt 6909.

479. Un an plus tard, le prix fut revu à 5 000 francs « attendu le grand nombre de maisons qui sont à vendre à Bourmont et le peu d'amateurs qui se rencontre en ce moment ». ADHM, E dépôt 6909.

480. ADHM, 1 Q 87 et E dépôt 6909.

481. ADHM, E dépôt 6909.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 139

Ce dessin vient confirmer que la caserne de gendarmerie était bien située à l'angle de la rue Saint Nicolas et de la rue du Verpot. L'examen de ce plan permet de comprendre plusieurs choses sur l'évolution des bâtiments au cours des premières décennies du XIX^e siècle.

Le plan permet d'identifier deux lots différenciés par les deux entrées sur la rue. Inclus dans l'aile principale, le premier lot se composait côté rue de deux petites pièces encadrant un vestibule d'entrée, et à l'arrière d'une grande pièce (n°6 à 9). Contigu au premier, le second lot comprenait trois pièces disposées autour d'un couloir en L (n°1 à 5). Formant une légère saillie sur la façade arrière de l'aile, cette partie correspond manifestement aux vestiges d'une des ailes du bâtiment en U. Toutefois, elle a été clairement amputée, probablement de la moitié environ de sa longueur originelle. La légende du plan indique d'ailleurs « l'ancien emplacement des cuisines et réfectoires démolis » (n°11) : même si les archives ne l'affirment pas, il apparaît clairement que la cuisine et le réfectoire démolis étaient ceux des annonciades célestes. Malgré ce remaniement important, deux autres corps de bâtiment semblent avoir été conservés depuis le départ des religieuses : une « écurie » (n°13) est représentée à l'emplacement de l'étable des annonciades célestes et une boulangerie (D) subsistait pratiquement là où se trouvait le four des religieuses. Ce plan permet de donner une fourchette chronologique de la démolition partielle de l'aile latérale nord-est : cette réduction fut opérée entre 1803⁴⁸² et 1822.

En 1828, cette partie de l'ancien couvent appartenait donc au département de la Haute-Marne, lorsque Bernard de Crevechamps se proposa de l'acquérir. L'aliénation fut approuvée par le ministre de l'intérieur en janvier 1829⁴⁸³.

c) Après 1840

Documenter l'histoire des bâtiments devient plus difficile à partir des années 1840, car la majorité d'entre eux est devenue propriété privée. Seule l'église, utilisée par la municipalité comme dépôt de grains ou « halle au blé », conserve sans doute des traces dans les archives et

482. Comparé au plan de 1791 [ill. 28], le plan cadastral de Bourmont, levé par Léopold Parmentier et Achille Vincent en 1803 (Bourmont, archives communales, sans cote), montre que le couvent des annonciades célestes n'avait encore subi aucune démolition.

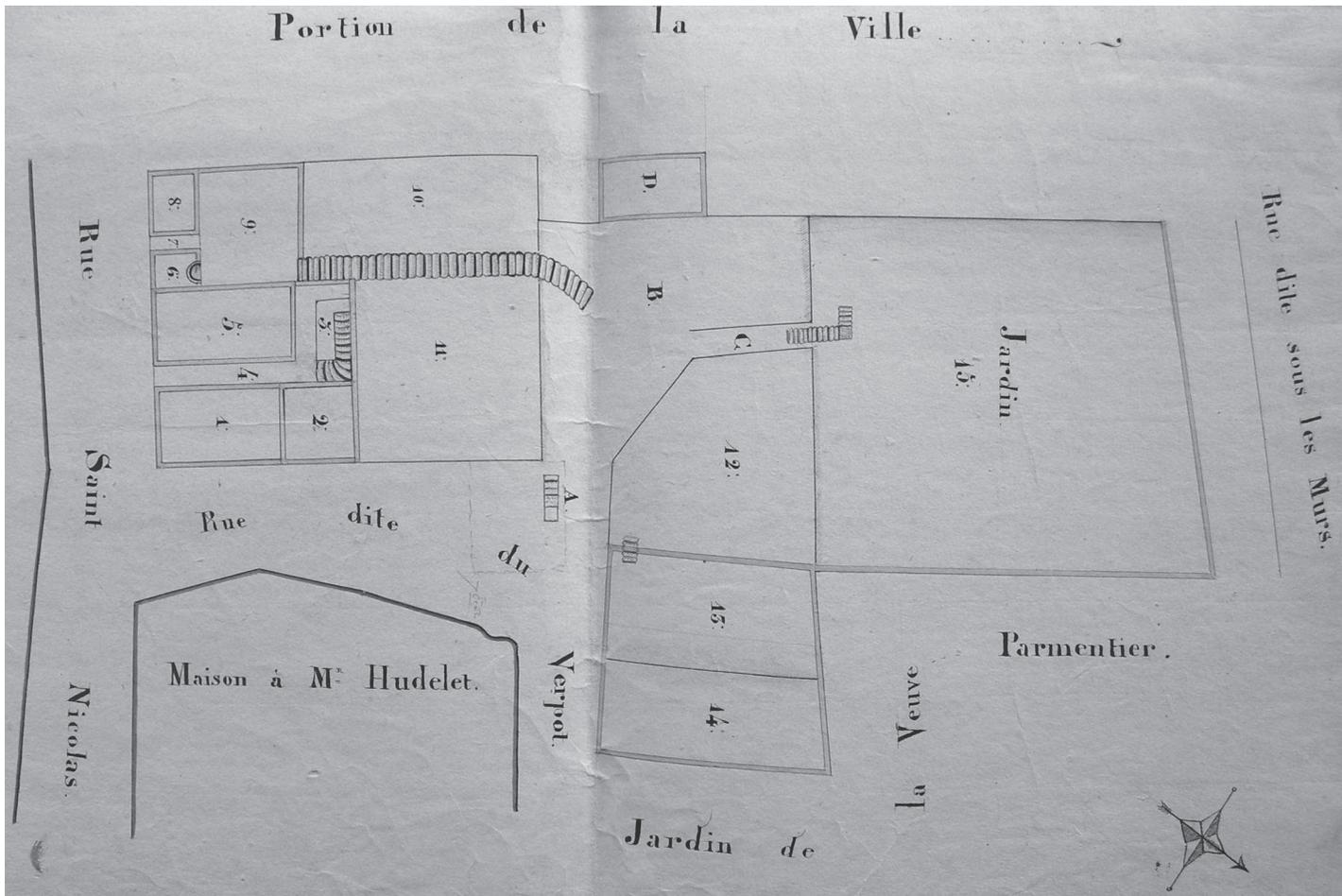
483. Archives nationales, F13 796A.

140 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

les registres communaux dans la seconde moitié du XIX^e siècle⁴⁸⁴. D'après une photographie datant de la première moitié du XX^e siècle [ill. 30], la façade de l'église est percée d'un portail d'entrée en pierre de taille, encadré de deux baies jumelées surmontées d'un petit jour circulaire. La porte est prise entre deux pilastres toscans, sous une frise de triglyphes et une corniche saillante. Une agrafe lisse marque le sommet de l'arc au-dessus de la porte. Un fronton en doucines affrontées est interrompu par l'édicule à niche qui couronne l'ensemble. La niche reproduit le même ordonnancement et est cantonnée de volutes adossées au pied des pilastres. Son fronton en ailerons est percé d'un jour circulaire.

Quant à l'ancienne aile conventuelle, sa division en une série d'habitations particulières subsiste encore : son affectation n'a sans doute guère changé entre les années 1830-1840 et nos jours. Les propriétaires privés ont effectué des travaux à l'intérieur de leurs habitations et remanièrent aussi le percement de la façade, comme en témoigne une carte postale [ill. 30]. L'ancien couvent se divisait alors en trois sections, individualisées par leur percement et appartenant à quatre propriétaires différents. Le logis contigu à l'ancienne église se caractérise par des travées assez irrégulières. Au rez-de-chaussée et au premier étage, deux baies rectangulaires étroites percent chaque niveau. La troisième travée s'aligne sur la porte d'entrée, percée sans doute après le départ des religieuses. Entre les niveaux, deux jours rectangulaires ajoutent les repos d'une cage d'escalier. Les deux fenêtres inférieures ont été réduites, mais étaient à l'origine plus grandes que celles qui les dominent. Sous la corniche, s'aligne un dernier rang de trois baies rectangulaires, mais plus petites, occupant les deux premières travées. Une petite lucarne s'ouvre dans le comble, au-dessus de la première travée. La deuxième habitation présente un percement particulièrement régulier : une façade de trois travées et de trois baies identiques, sauf celles du troisième niveau, plus petites. Au rez-de-chaussée, la porte d'entrée se situe à la troisième travée. Enfin, la troisième maison se distingue des autres par sa toiture plus haute et à pente plus raide. La photo montre une façade large de trois travées également. Au rez-de-chaussée, seule une fenêtre et une porte sont visibles. Les deux étages comportent chacun trois baies, celles du dernier niveau étant une fois encore plus petites. Une petite lucarne ajoute le comble, alignée sur la première travée.

484. Je n'ai pas mené ces recherches qui permettraient sans doute de dater la pose d'un plancher à mi-hauteur de la nef de l'église et d'un escalier pour y accéder, tels qu'on peut encore les voir aujourd'hui.



29 – Géomètre PARMENTIER, *Plan pour être annexé au procès verbal de la remise faite à Mr le Préfet de la Haute-Marne [...], 1822.*
Archives départementales de la Haute-Marne, E dépôt 6909.



30 – Ancien complexe conventuel des annonciades célestes de Bourmont, carte postale, première moitié du xx^e siècle (?).
Collection personnelle de l'auteur.

2.8. Description des vestiges actuels

Aujourd'hui, l'ancienne église et l'aile adjacente forment encore quatre propriétés distinctes. Détenue par Gilles Renard, peintre en bâtiment, à la fin des années 2000, l'église est à nouveau propriété de la municipalité depuis juillet 2010.

a) L'extérieur

Au sud-est, la façade latérale de l'église ne comporte aucune ouverture, hormis une large porte cochère moderne, encadrée de béton. Un cadran solaire est fixé au mur près de la chaîne d'angle depuis au moins un siècle [ill. 30]. Le portail de l'église n'a subi aucun remaniement depuis la prise de cette photographie. Les encadrements des baies sont en pierre de taille et la finesse de la sculpture (notamment les volutes) démontre le travail d'un artisan habile. Une coquille occupe l'intérieur de l'édicule à niche. La moitié supérieure des deux battants



31 – Bourmont, rue du Général Leclerc, église et couvent des annonciades célestes, 2009. Cliché M.-É. Henneau.

et l'imposte de la porte sont sculptées de panneaux moulurés : n'étant pas spécialiste de la menuiserie, je pense qu'elles pourraient peut-être dater du XVIII^e siècle, sans certitude toutefois. La partie inférieure des battants a été en tout cas restaurée au XIX^e ou au XX^e siècle, sans doute pour remplacer les parties endommagées.

Les vestiges permettent également d'observer minutieusement la maçonnerie et de découvrir les indices des remaniements, documentés ici par les sources écrites. Sur la rue du Général Leclerc, la liaison de l'église et du couvent atteste de la reconstruction de la première : une ligne verticale se dessine de manière assez nette entre les deux édifices, démontrant ainsi la reprise d'une partie de la maçonnerie lors de la reconstruction de l'église en 1725-1727.

La façade du couvent [ill. 31] a subi quelques modifications depuis la photographie de la carte postale. D'une part la seconde habitation (n°9, rue du Général Leclerc), juste à côté de l'église, a vu ses fenêtres

144 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

du rez-de-chaussée considérablement agrandies et encadrées d'une structure en béton. Un siècle plus tôt [ill. 30], elles consistaient en de simples fenêtres rectangulaires verticales, à l'encadrement en pierre de taille. D'autre part, la toiture a été refaite, car les petites lucarnes ont disparu.

La dernière habitation (n°5, rue du Général Leclerc) n'étant guère lisible sur la carte postale, les vestiges actuels permettent de noter la présence au rez-de-chaussée de plusieurs baies murées, notamment un œil-de-bœuf qui éclairait peut-être une pierre à eau. Mais c'est le pignon nord-est de l'aile qui est particulièrement intéressant. Il présente trois travées, percées de trois niveaux de fenêtres prenant jour sur la ruelle du Verpot [ill. 32]. Malgré ces remaniements manifestes, la lisibilité des structures primitives est encore possible. Ce pignon présentait autrefois, aux deux premiers niveaux, deux baies à croisées en pierre de part et d'autre d'une fenêtre plus étroite à simple meneau. Les linteaux et les seuils des baies sont saillants. Toutes les baies de ces deux niveaux ont été réduites et partiellement murées. Sous le comble s'ouvre un rang de petites fenêtres en plein-cintre reposant sur les montants sculptés à la façon de petits pilastres. Le soubassement du pignon est haut, en raison de la pente du terrain. Seul un petit soupirail le perce. L'extrémité nord de la façade a été renforcée d'un contrefort, montant pratiquement de fond en comble. Les caractéristiques de cette façade et la hauteur impressionnante de son comble sont ceux d'une habitation confortable, construite sans doute au cours du XVI^e siècle. Les différentes campagnes de construction opérées par les annonciades célestes sont venues agrandir cette maison préexistante, identifiée à ne pas en douter, comme celle de la bienfaitrice, Gabrielle de L'Isle.

La façade postérieure du bâtiment présente la même hétérogénéité que la façade sur rue. Pour poursuivre le tour de l'édifice, commençons par son extrémité orientale, correspondant au n°5, rue du Général Leclerc. Le mur de cette partie se distingue du reste de l'édifice : il est construit en moellons et est pratiquement aveugle [ill. 33]. Au rez-de-chaussée, une porte (devenue fenêtre) est encadrée en pierres de taille sous un linteau bombé. À hauteur du premier étage, seul un jour est visible. Toutefois, près de l'angle du corps, à gauche, apparaissent les vestiges d'un encadrement en pierre de taille, mais l'ouverture a été murée. Deux fenêtres rectangulaires percent enfin le mur, juste sous le comble. La maçonnerie aux angles de la façade témoigne manifestement d'une destruction : les chaînages laissent des pierres saillantes à fleur de mur et l'emploi du moellon sur cette façade confirmerait la démolition.



32 – Bourmont, ruelle du Verpot, pignon nord-est du couvent des annonciades célestes, 2009. Cliché de l’auteur.

En outre, ce mur est le seul qui comporte des boutisses, employées lors de la construction pour servir d’appui aux échafaudages. Pour rappel, cette extension de la maison de Gabrielle de L’Isle avait été construite en 1733-1735 par Pierre Merad et Nicolas Plastre. Elle fut démolie entre 1803 et 1822 [ill. 29].



33 – Bourmont, rue du Général Leclerc, n°5-7, façade arrière du couvent des annonciades célestes, 2010. Cliché de l’auteur.

Le segment suivant de la façade arrière correspond au n°7 de la rue du Général Leclerc. Comme sa voisine, cette façade a subi de considérables remaniements [ill. 33]. Elle est percée au rez-de-chaussée d’une porte encadrée de deux fenêtres. À l’étage, deux baies ont remplacé une fenêtre à six jours au linteau saillant, probablement pourvue autrefois d’une croisée puis d’une traverse unique en pierre, avec un seuil mouluré (à l’imitation du pignon nord-est de l’aile, sur la rue du Verpot). Deux petits jours carrés percent le dernier niveau, sous la toiture. Les quatre baies inférieures ont sans doute été réalisées durant le même chantier : elles sont alignées et identiques. Ici encore, le percement permet de faire remonter cette façade au XVI^e siècle ou même plus tôt.

Ce corps de bâtiment faisait sans doute partie de la donation de Gabrielle de L’Isle : la maison offerte à la communauté en septembre 1663 comportait en effet une partie plus ancienne, une autre plus récente comme en témoignent les deux expressions de l’acte « vieux corps de

logis » et « nouveau corps de logis »⁴⁸⁵. Au vu des caractéristiques du percement sur la rue du Verport, le « nouveau corps de logis » pourrait correspondre au n°5 de la rue du Général Leclerc. Plus ancien, le n°7 était peut-être moins bien conservé et a sans doute déjà été remanié par les annonciades célestes, à partir de la fin du XVII^e siècle.

La façade arrière du n°9 s'étire sur quatre travées. Les deux caves s'ouvrent d'abord par deux portes en plein-cintre, séparées par deux fenêtres rectangulaires. Les deux baies à droite sont murées. L'église formant saillie par rapport à cette aile, il est possible d'entrer dans la cave de l'église depuis le jardin⁴⁸⁶. À côté de la porte, une niche est partiellement dissimulée derrière le mur de l'escalier, construit à une période relativement récente. Le rez-de-chaussée s'ouvre sur les jardins par trois fenêtres et deux portes : chacune des baies est surmontée d'un arc de décharge en moellons, mais leur encadrement régulier semble récent. À l'étage, deux grandes fenêtres rectangulaires alternent avec deux baies plus petites, de forme presque carrée, la première étant murée. Enfin, au dernier niveau, quatre fenêtres carrées s'alignent sur les quatre travées du niveau inférieur. Dans le jardin, se trouve un puits.

Le mur nord de l'église est caractérisé par ses deux hautes fenêtres terminées par un arc en plein-cintre, faisant écho aux baies de la façade d'entrée. Un appentis s'adosse à la partie inférieure de l'église, prolongé par une construction moderne alliant le moellon et le parpaing. Aucune baie ne perce le flanc oriental de l'ancienne église.

La toiture débordante du bâtiment, en tuiles, est haute et les pans sont assez raides. Au-dessus de l'église, à l'ouest, elle présente une croupe, terminée par un coyau. Il en est de même au-dessus du pignon oriental. Cependant, le toit de la quatrième habitation, à l'extrémité orientale de l'aile, est plus haut et plus pentu que ses voisins. Cette différence distingue véritablement cette partie de l'aile contiguë qui la prolonge et regroupe les trois autres portions de l'ancien couvent et l'église sous une toiture uniforme.

Des constructions bordent aujourd'hui le boulevard des États-Unis, mais elles sont toutes postérieures à la construction du boulevard, tracé au travers du jardin des religieuses vers 1843⁴⁸⁷. L'écurie et le four des annonciades célestes ont tous deux disparu, démolis probablement au XIX^e siècle.

485. ADHM, 33 H 1.

486. Je n'ai pas eu l'occasion d'entrer dans la cave de l'église.

487. Le projet de tracé de cette nouvelle route au travers du jardin est antérieur à 1843 et est conservé dans les archives de la mairie de Bourmont, sans cote.

b) L'intérieur

Depuis la rue du Général Leclerc, on accède à l'intérieur de l'église, divisée en deux niveaux par des plafonds et des planchers en bois. Seules quelques niches dans le mur révèlent l'ancienne affectation du bâtiment. L'une d'elles est particulièrement intéressante. Haute d'environ deux mètres, elle s'ouvre dans le mur par une embrasure concave et une voussure réglée en plein-cintre. En son centre, un culot en pierre soutient une petite plateforme et une niche. Je pense qu'il s'agit peut-être de la fenêtre de communion des sœurs qui assistaient à l'office depuis leur chœur qui jouxtait l'église sur son flanc oriental. Sur la gauche, dans le même mur, des fissures et une teinte différente de l'enduit ont retenu mon attention. Ces éléments dessinent sur le parement un arc surbaissé, que nous avons interprété comme l'emplacement possible de la grille du chœur des religieuses. La charpente a subi des restaurations manifestes. Les pièces les plus anciennes semblent être les fermes, certains arbalétriers, quelques pannes et peut-être quelques entrails.

La distribution intérieure de la maison contiguë (rue du Général Leclerc, n°9) a été modifiée et aujourd'hui, il est difficile de déterminer quelles sont les structures les plus anciennes. Deux caves voûtées en berceau et aux murs épais subsistent sous l'habitation. L'escalier rampe-sur-rampe, côté rue, est certes demeuré à son emplacement connu au XIX^e siècle. Dans le comble à surcroît, les pièces maîtresses de la charpente m'ont semblé assez anciennes : les fermes, les pannes et les entrails de la charpente qui traversent encore les pièces du dernier étage pourraient remonter aux temps des religieuses.

La deuxième maison (rue du Général Leclerc, n°7) porte les traces de transformations opérées au XIX^e siècle : petites pièces et cheminées de taille modeste. Malgré ces aménagements, d'autres éléments sont sans doute plus anciens. Dans l'épaisseur du mur mitoyen avec la maison précédente, s'ouvre une petite porte. Elle débouche directement sur un étroit escalier en vis, aéré par un soupirail prenant jour sur la rue. Cet escalier conduit probablement à la cave que je n'ai pu voir. Autre vestige de l'époque des annonciades célestes : une cheminée haute et large, soutenue par deux piédroits profilés en doucine. La plaque de cheminée qui s'y trouve, ornée d'un blason aux trois lys, pourrait avoir été rapportée d'une autre maison⁴⁸⁸. La charpente et la toiture de cette

488. Les plaques de cheminée conservées dans d'autres couvents des annonciades célestes sont sobres dans leur composition, décorées au mieux d'un millésime, d'un IHS (à Saint-Amour dans le Jura), d'un cœur transpercé (à Gray) ou éventuellement de fleurs de lys (à Dole). Or, ce n'est pas le cas ici.

portion ont été refaites récemment et il ne subsiste presque plus aucune pièce de bois qui soit ancienne.

Je n'ai pas pu obtenir l'autorisation d'entrer dans la troisième et dernière maison (rue du Général Leclerc, n°5), sans doute la mieux conservée et la plus ancienne. Son propriétaire actuel a d'ailleurs rédigé vers 1988 une note sur l'habitation qui atteste de la présence de deux cheminées monumentales, l'une remontant à la Renaissance, d'un four, de planchers et de plafonds « à la française » ainsi que de caves imposantes. La charpente fut restaurée en 1965 et le poinçon mesurerait autour de dix mètres de haut⁴⁸⁹.

III - Analyse du plan du couvent

N'ayant pu avoir accès à l'intérieur de l'ancienne maison de Gabrielle de L'Isle, il n'est pas possible de pouvoir présenter ici la distribution intérieure de la maison et les travaux qui y furent entrepris à partir de 1667 pour l'adapter aux besoins de la ville conventuelle. Les sources écrites ont rapporté qu'une chapelle fut aménagée dans une pièce donnant sur la rue principale. Une pièce contiguë faisait office de chœur des religieuses⁴⁹⁰. Avant l'agrandissement de la maison entamé à partir de 1688, les religieuses dormaient sans doute à plusieurs dans les chambres de la maison, comme ce fut le cas à Joinville durant quelques années et à Langres entre 1623 et 1708.

3.1. À l'extérieur de la clôture

L'église est sans doute la partie du complexe conventuel la mieux identifiable. De la première église édifée de 1688 à 1692⁴⁹¹, il est difficile d'identifier des vestiges à l'heure actuelle. Mal conçus, la voûte et les murs se fissuraient en 1724 et l'église fut reconstruite entre mars 1725 et novembre 1727. Dotée d'une nef unique et d'un chevet plat, l'église des annonciades était couverte d'une voûte, repeinte en 1764⁴⁹². À droite en entrant, les fidèles remarquaient la grille du chœur des

489. Note historique par Claude Gocłowski, architecte et propriétaire du n°5, rue du Général Leclerc, réalisée dans le cadre d'un dossier des travaux d'électrification de Bourmont, vers 1988 (archives privées).

490. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 3-4.

491. *Ibid.*, p. 17-23.

492. *Ibid.*, p. 88.

150 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

religieuses, dessinant un arc surbaissé. Plus près de l'autel, le même mur était percé d'une fenêtre destinée à la communion des sœurs, encadrée d'un décor sculpté à partir de 1746⁴⁹³. Si les sculptures ont disparu, l'emplacement de la fenêtre de communion a été préservé dans une niche où un homme debout peut se tenir. Au premier tiers de sa hauteur, un culot de pierre localise peut-être le guichet ou la petite porte qui s'ouvrait du côté des religieuses. La cave de l'église servait de caveau funéraire pour l'inhumation des religieuses défunt⁴⁹⁴.

Le couvent ne comportait sans doute que deux portes d'entrée sur la rue. Outre celle de l'église, le visiteur disposait d'un autre accès pour se rendre aux parloirs. Les parloirs et le tour ne furent posés qu'en 1678, lors de l'instauration officielle de la clôture du couvent⁴⁹⁵. On ignore leurs emplacements jusqu'à la fin du XVII^e siècle, lorsque la construction d'une véritable église permet de libérer l'ancien oratoire aménagé en 1667 et de le convertir en parloir. Au XVIII^e siècle, au moins un parloir occupait une pièce de la maison de Gabrielle de l'Isle, située en façade⁴⁹⁶ et il jouxtait également la cuisine de la communauté⁴⁹⁷. Il est intéressant de rappeler que ce parloir fut réutilisé comme oratoire durant les travaux de reconstruction de l'église : la nécessité obligeait donc parfois les religieuses à s'accommoder d'autres espaces et à les utiliser pour d'autres usages que ceux qui étaient prévus initialement, ne serait-ce que pour une courte période.

Autre infrastructure que l'on s'attend à trouver hors de la clôture : le pensionnat. Au XVIII^e siècle, les annonciades célestes furent contraintes par leur supérieur d'accueillir des pensionnaires pour améliorer leurs revenus. On ignore toutefois quelles pièces de leur complexe conventuel les religieuses attribuèrent à l'hébergement et à l'éducation de ces pensionnaires. Un bâtiment destiné au pensionnat fut construit en 1762⁴⁹⁸, mais son emplacement demeure inconnu.

Enfin, la communauté possédait aussi une maison pour son confesseur, bâtie vers 1692⁴⁹⁹ et située dans la Grand Rue au moment de la Révolution⁵⁰⁰ : elle ne jouxtait vraisemblablement pas le couvent.

493. *Ibid.*, p. 67.

494. *Ibid.*, p. 21-23.

495. *Ibid.*, p. 8-9.

496. *Ibid.*, p. 3-4.

497. ADHM, 1 Q 914.

498. LDAS, *Annales de l'annonciade celeste de Bourmont*, partie I, p. 71-72.

499. *Ibid.*, p. 23.

500. ADHM, 33 H 1.

3.2. À l'intérieur de la clôture

Prise entre l'église et la maison de Gabrielle de L'Isle, l'aile conventuelle qui longe l'ancienne Grand Rue (actuelle rue du Général Leclerc) abritait des espaces réservés au seul usage des religieuses. Contre l'église, se trouvait le chœur des religieuses. À partir de ce chœur, un couloir ou « allée couverte »⁵⁰¹ permettait de gagner les deux sacristies mitoyennes, l'une située dans la clôture, l'autre en dehors⁵⁰², telles qu'elles existaient aussi à Joinville. Pour gagner le reste du couvent, les religieuses sortaient du chœur en retraversant l'« avant-chœur »⁵⁰³. C'est dans l'avant-chœur, identifié aussi à Langres, que la communauté s'assemblait pour former un cortège avant de pénétrer dans le chœur⁵⁰⁴. L'utilisation des autres pièces du rez-de-chaussée de cette aile demeure incertaine. Peut-être que l'on y trouvait la cuisine de la communauté, joutée d'un poêle⁵⁰⁵ ou chauffoir, situé sans doute au revers de la cheminée. L'étage de cette aile était occupé par un dortoir de cellules⁵⁰⁶. D'après les vestiges, des escaliers rampe-sur-rampe permettaient d'accéder à l'étage et un escalier à vis donnait accès à la cave du bâtiment qui abritait probablement des réserves et notamment une cave à vin, citée en 1788⁵⁰⁷.

À l'intérieur de l'ancienne maison de Gabrielle de L'Isle, il y avait un parloir, mentionné précédemment, mais sans doute aussi la salle capitulaire qui était le nœud de l'organisation intérieure du couvent, car il fallait y passer pour pouvoir accéder au chœur des religieuses et à toutes les autres pièces de la maison⁵⁰⁸. La salle du chapitre joutait le réfectoire, identifié dans l'extension du couvent construite en 1733-1735 le long du Verpot⁵⁰⁹ : le réfectoire (comme d'autres locaux indispensables à la communauté) existait depuis l'origine de la fondation, même

501. ADHM, E dépôt 6909.

502. ADHM, 1 Q 1109.

503. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 79.

504. C'est du moins l'utilisation qu'en font les annonciades célestes de Saint-Denis. Archives nationales, L 1040 (7), *Cérémonial du monastère de l'Annonciade céleste de Saint-Denys en France*, XVIII^e siècle, p. 7 et 9.

505. ADHM, 1 Q 914.

506. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 18.

507. *Ibid.*, p. 88.

508. ADHM, 33 H 1. Cela signifierait que les pièces du couvent à ce niveau étaient placées en enfilade.

509. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 88.

152 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

s'il connut sans doute différents emplacements au fil de l'agrandissement des bâtiments. En plus du parloir et de la salle capitulaire, la maison de L'Isle abritait le noviciat, cité lors de travaux de construction en 1733-1735⁵¹⁰.

L'affectation de l'extension du couvent est relativement bien identifiée. Outre le réfectoire qui occupait probablement une bonne partie du rez-de-chaussée, des cellules se répartissaient à l'étage⁵¹¹. Avec celles placées à l'étage de l'aile principale, trente cellules furent répertoriées dans le couvent en 1790⁵¹².

Faute de sources, plusieurs locaux n'ont pu être localisés dans le couvent : indispensables à la vie de la communauté, ils ne sont toutefois cités dans les sources qu'en 1789 ou 1790⁵¹³. Il s'agit de la chambre de l'infirmerie, l'ouvrier ou salle de travail, la roberie où sont rangées les tuniques qui ne sont pas utilisées⁵¹⁴, la lingerie ou « chambre du linge »⁵¹⁵ ainsi que la « procure ». À Chambéry⁵¹⁶, la procure abritait les armoires de la bibliothèque et les archives : elle contient les papiers administratifs du couvent, ainsi que les registres de comptabilité⁵¹⁷. On peut donc supposer que c'était le cas également à Bourmont où la « bibliothèque » de la communauté se composait de 180 volumes imprimés⁵¹⁸ et de six manuscrits, mais elle ne consistait peut-être pas en une véritable pièce : la réalité pouvait être plus modeste que ce que ne laissent parfois sous-entendre les mots employés pour la désigner.

510. *Ibid.*, p. 58-59.

511. *Ibid.*, p. 58-59.

512. ADHM, 1 Q 1109.

513. *Idem.*

514. Selon les constitutions de l'ordre, chaque religieuse dispose d'une robe en laine pour l'hiver et d'une robe en simple toile pour l'été. La sœur « robière » est chargée de la gestion des vêtements et du linge de lits et elle supervise leur nettoyage. *Constitutions des reverendes meres... op. cit.*, p. 32 et 167.

515. ADHM, 33 H 1.

516. Archives départementales de Savoie, L 1767.

517. La procureuse gère les recettes et les dépenses du monastère et rend tous les trois mois l'état des comptes à la prieure. Elle effectue les achats et les redistribue aux autres officières : les textiles pour la sœur « robière », les vivres à la dépensière et le reste à la sacristaine, l'infirmière... *Constitutions des reverendes meres... op. cit.*, p. 161-163.

518. Une partie des ouvrages a été retrouvée en 2010 par Marie-Élisabeth Henneau et moi-même dans les archives de la mairie de Bourmont, grâce aux marques d'appartenance laissées par les annonciades célestes sur les frontispices des livres.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 153

D'autres constructions abritaient ce qu'on peut désigner comme les dépendances du couvent : une série de locaux annexes, utiles pour les tâches quotidiennes, la cuisson des aliments, l'entretien des bâtiments et la production agricole de la communauté. La communauté disposait de deux fours au XVIII^e siècle et tous deux étaient construits sans doute en briques⁵¹⁹. Le premier faisait office de boulangerie et permettait de cuire le pain ; le second était construit dans un coin du « premier » jardin et servait à faire sécher des fruits⁵²⁰. Ces fours étaient placés à distance des bâtiments conventuels, l'un d'eux se dressait sur l'une des terrasses du jardin [ill. 28, cote D] et adoptait un plan presque carré, incluant un hallier⁵²¹. En outre, dans une cour derrière le couvent se trouvait un bâtiment utilisé par les ouvriers lors des travaux et employé en temps normal comme « décharge », c'est-à-dire comme réserve [ill. 28, cote B]. Les religieuses firent bâtir une étable [ill. 28, cote J-L] en 1694 pour y mettre du bétail (sans doute des vaches)⁵²². Un colombier appartenait aussi à la communauté, reconstruit durant la décennie 1760⁵²³ contre l'aile longeant la rue du Verpot [ill. 28, cote G].

Outre les jardins reçus par la donation de Gabrielle de L'Isle⁵²⁴, les religieuses agrandirent leur propriété par des achats de jardins et de prés en 1698 et en 1753⁵²⁵ : ces espaces verts s'étendaient derrière leur couvent, mais aussi au-delà des murs urbains, auxquels les annonciades accédaient par un passage voûté [ill. 28]. La clôture de cette parcelle toujours plus grande coûta de grosses sommes d'argent à la communauté. À chaque extension, des maîtres maçons restés anonymes bâtirent sur le périmètre des murs hauts d'environ trois mètres. À noter qu'une fontaine se trouvait dans le jardin de la communauté et qu'elle fut dotée d'une « lavanderie » (c'est-à-dire d'un lavoir) en 1704⁵²⁶.

519. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 88.

520. *Ibid.*, p. 88.

521. *Ibid.*, p. 93.

522. *Ibid.*, p. 24-25.

523. *Ibid.*, p. 71-72.

524. ADHM, 33 H 1. LDAS, *Annalles de l'anonci[a]de celeste de Bourmont*, partie I, p. 2.

525. *Ibid.*, p. 27-28 et 68-69.

526. *Ibid.*, p. 32.

IV - Le couvent de Bourmont dans son environnement architectural

Le parcellaire de Bourmont est avant tout celui d'un bourg castral, perché au sommet d'une butte. Pour la période des XVI^e-XVII^e siècles, l'habitat est relativement bien conservé, à commencer par plusieurs maisons de notables, placées en périphérie de la ville et dotées de grands jardins en terrasses s'étendant à l'arrière. Pour l'essentiel, l'implantation des maisons est identique : le mur gouttereau étant placé parallèlement à la rue, elles comportent plusieurs niveaux de soubassement pour compenser le dénivelé de la colline⁵²⁷. C'est précisément cette configuration qu'adopte le couvent des annonciades célestes, construit à partir d'une maison préexistante le long de la Grand Rue (actuelle rue du Général Leclerc).

Le matériau de construction de la ville est principalement le moellon de pierre calcaire, tandis que la pierre de taille est employée dans les chaînes d'angle, les encadrements de baies et les corniches. Les moellons sont toujours enduits (au moins en façade) de mortier de chaux aérienne et de sable de rivière (souvent remplacé par un enduit moderne à base de ciment)⁵²⁸.

En ce qui concerne l'ensemble architectural des annonciades, les sources écrites mentionnent relativement peu les matériaux employés : la pierre est visiblement le matériau principal, liée par du mortier de sable et de chaux, le bois est bien sûr utilisé dans les charpentes à fermes et pannes, la menuiserie, les planchers et plafonds à solives apparentes. Le verre fermait les baies. La brique fut réservée à l'édification des fours, fabriquée à partir d'argile provenant de Morvilliers, village situé à une petite centaine de kilomètres de Bourmont. Enfin, le marbre servit très ponctuellement pour garnir la table de l'autel.

Les vestiges complètent plus sûrement ces quelques constats. Les façades du corps de logis principal sont érigées en pierres plus ou moins équarries. Le complexe conventuel des annonciades célestes se situe donc parmi les constructions les plus aisées au regard du bâti environnant. Mais comme les édifices en moellons, la pierre de taille est utilisée ici aussi pour les chaînes d'angle et encadrer les baies. Seule la façade postérieure de l'extrémité nord (n°5, rue du Général Leclerc)

⁵²⁷. S. Fuselier, *Bourmont. Haute-Marne* (coll. Itinéraires du Patrimoine, n°258), Langres, 2002, p. 13-18.

⁵²⁸. *Ibid.*, p. 14.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 155

présente un parement en moellons, mais elle résulte précisément de la destruction partielle d'une aile au cours des deux premières décennies du XIX^e siècle. Comme dans le reste de la ville⁵²⁹, les toitures en tuile de l'église et du couvent s'étirent en de longs pans et se terminent au nord-est et au sud-est par des croupes ou demi-croupes. Les pans du toit étaient autrefois percés de lucarnes qui permettaient d'éclairer le haut comble [ill. 30].

La maison de Gabrielle de L'Isle occupe une place à part dans le complexe conventuel des annonciades célestes. Initialement, elle était sans doute bâtie entièrement en pierre de taille, comme en témoigne la façade sur la rue du Verpot qui est relativement bien conservée. Cette maison était manifestement celle d'une famille aisée, au rang social élevé. La façade-pignon présente des baies – certes remaniées – caractéristiques du XVI^e siècle à Bourmont⁵³⁰, telles qu'on peut encore les voir sur les façades des maisons aux n°2 et n°20, rue du Général Leclerc : prises entre un linteau et un seuil mouluré et saillant, les fenêtres comportaient des meneaux et traverses en pierre, comme en témoigne la seule baie demeurée intacte. Les trois petites ouvertures au dernier niveau sont terminées chacune par un arc en plein-cintre. Le jeu de saillie des linteaux et des seuils des baies anime la façade, tout autant que la hiérarchisation du percement.

Depuis le XVI^e siècle, le décor architectural à Bourmont est concentré sur les baies, principalement les portes. Celles-ci sont encadrées de pilastres surmontés de chapiteaux toscans et couvertes d'un linteau plat ou d'un arc portant en leur centre une agrafe sculptée. À ce titre, le portail d'entrée de l'église des annonciades célestes s'inscrit tout-à-fait dans les pratiques locales. Ce portail est l'unique élément véritablement décoratif du complexe conventuel.

Encadrée de deux pilastres toscans, la double porte est surmontée d'un arc en plein-cintre marqué d'une agrafe. Une frise de trois triglyphes alternant avec des métopes sans décor compose avec la corniche saillante l'entablement dorique. Un fronton en doucines affrontées est interrompu par un édicule à niche concave, soutenu par deux pilastres cantonnés de volutes. Une coquille orne la voûte en cul-de-four de la niche. Aucune frise ne précède la corniche et le fronton à ailerons de l'édicule. Un jour circulaire sépare les deux ailerons.

529. *Ibid.*, p. 17-18.

530. *Ibid.*, p. 16-17.

156 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

À Bourmont, d'autres exemples de portails permettent d'entreprendre des comparaisons. Bien que remaniée, la porte cochère de l'habitation, rue du Général Leclerc n°20, date du XVI^e siècle⁵³¹. Cette maison particulière présente pratiquement les mêmes éléments architecturaux que le portail des annonciades célestes, bien qu'ils forment une saillie moins importante. Deux pilastres doriques ornent les piédroits de la porte couverte d'un arc en plein-cintre. L'entablement ne comporte aucun décor, mais le fronton brisé est lui aussi interrompu d'un édicule à niche, encadré de volutes soutenant un fronton cintré. Deux demi-sphères se trouvent de part et d'autre du fronton. La niche est garnie d'une coquille sculptée sur la voûte en cul-de-four.

L'autre maison religieuse de Bourmont sous l'Ancien Régime était le monastère des trinitaires, fondé en 1707 par Érard Marchal, chanoine de Bourmont⁵³². Comparé à celui des annonciades célestes, le portail de l'église du collège, réalisé au XVIII^e siècle, fait preuve d'une richesse ornementale plus expressive, même si la structure est globalement identique. Les pilastres à chapiteaux doriques sont sculptés d'un renforcement bordé d'une moulure en quart de rond. L'arc en plein-cintre qui domine la porte est terminé par une moulure en quart de rond et doté d'une agrafe lisse. Il comprend un tympan en bois déposé sur une première corniche en pierre. Un entablement couvre l'ensemble. Il se compose d'une architrave décorée de trois groupes de gouttes (placés respectivement au-dessus des chapiteaux et de l'agrafe) et d'une frise alternant cinq groupes de cannelures à congé en contre-profil et des métopes lisses. La corniche saillante est soulignée d'un rang de denticules et supporte un fronton cintré à modillons rampants, brisé par un édicule à niche. Comme chez les annonciades célestes, l'édicule comporte une niche à coquille encadrée de deux pilastres doriques, mais cannelés. Deux volutes courent le long des pilastres. Une statue moderne repose aujourd'hui sur le culot mouluré. Les extrémités latérales de l'édicule sont sculptées de pilastres similaires à ceux de la partie inférieure du portail, mais terminés par une volute. L'entablement comprend une rangée de denticule et une corniche soutenant un fronton cintré, profilé d'une moulure en quart de rond suivi d'un cavet. Le tympan renferme un panneau sculpté en retrait dans la pierre de taille. Le portail des trinitaires n'hésite pas à mélanger la sobriété des pilastres

531. *Ibid.*, p. 22.

532. Pour l'histoire des trinitaires, voir J. Salmon, « Les Annonciades, les Trinitaires de Bourmont et leur bibliothèque », *Les Cahiers haut-marnais*, 1980, n°141, p. 49-57. S. Fuselier, *op. cit.*, p. 26-28.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 157

doriques et la richesse des corniches et des frontons ornés de denticules de l'ordre corinthien. Par la finesse de la sculpture et la diversité du vocabulaire décoratif, le portail des trinitaires fait preuve d'un travail de qualité, plus abouti encore que celui des annonciades célestes.

Le motif du portail à pilastres doriques, corniche saillante, édicule à niche et fronton brisé n'est donc pas exceptionnel à Bourmont. Au contraire, il y est présent tant dans l'architecture religieuse que civile, du XVI^e au XVIII^e siècle. Des trois exemples, le portail des annonciades célestes se situe à mi-chemin dans l'évolution du langage architectural, entre les prémisses du vocabulaire maniériste du XVI^e siècle et l'hétérogénéité, la finesse et la souplesse des formes du XVIII^e siècle.



34 – Bourmont, portail de l'église des annonciades célestes (à gauche) et portail de l'église du collège des trinitaires (à droite), 2009 et 2011.
Clichés M.-É. Henneau et Fr. Griot.

Conclusions

Exceptionnellement longue, l'aventure des annonciades célestes dans l'espace haut-marnais se déroula au cœur de trois cités : Joinville, Langres et Bourmont. Même si l'histoire factuelle de ces trois maisons varie d'un cas à l'autre, il est toutefois possible de dégager des tendances communes, partagées de manière générale avec les complexes conventuels de l'ordre édifiés dans le reste de l'Europe.

Répondant à l'appel de postulantes ou de mécènes, les fondatrices vinrent respectivement de Nancy, de Paris et d'Épinal pour essaimer de nouvelles communautés. Sur place, elles saisirent les opportunités pour trouver une maison et l'aménager le mieux possible en un espace conventuel conforme à leurs besoins. Progressivement, l'acquisition des maisons et terrains contigus permit d'agrandir la première parcelle, acquise ou reçue en donation. À la fin du XVIII^e siècle, la forme de la propriété des religieuses résulte donc d'une série de possibilités d'extensions du parcellaire, au gré des circonstances particulières à chaque établissement. Toutefois, il faut remarquer que le réseau viarie a permis de limiter l'extension de ces domaines, sauf à Bourmont où les religieuses acquièrent des prés situés au-delà de la rue et la franchissaient via un passage sous-terrain qui les préservaient des regards⁵³³.

Avec le temps, le manque de place et/ou le mauvais état des constructions nécessita d'édifier des nouveaux bâtiments. Si l'avis de l'évêque joua un rôle dans la sélection du projet final (comme ce fut le cas pour le clocher de Langres au début du XVIII^e siècle), les annonciades célestes définirent elles-mêmes le programme architectural à Joinville (peut-être aussi à Langres et à Bourmont, mais les sources ne permettent pas de l'attester) et exécutèrent un dessin qui servit de plan directeur à la construction. Peut-être ces dessins n'étaient-ils que de simples croquis schématiques, suggérant la disposition générale des bâtiments ou l'agencement des pièces intérieures⁵³⁴. On ignore presque tout de la formation des religieuses en matière d'architecture, mais d'après les

533. Il existe d'autres alternatives formulées par les ordres religieux cloîtrés pour rejoindre les jardins situés au-delà des limites de la ville. Par exemple, les visitandines de Saint-Amour (Jura) construisirent un passage couvert qui enjambait la route, toujours conservé à l'heure actuelle, rue Lamartine.

534. Pour plus de détails à ce sujet, voir les conclusions de ma thèse (p. 463).

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 159

sources, seules des religieuses expérimentées, c'est-à-dire conscientes des besoins de la future communauté, semblent avoir esquissé des plans, individuellement ou en groupe. Parallèlement, les communautés s'investirent physiquement durant le chantier en effectuant les travaux qui ne nécessitaient pas de qualification particulière, comme le transport des gravas par exemple. Malgré la stricte clôture dans laquelle elles ont évolué et qu'elles revendiquent sans cesse au travers de leurs écrits comme un véritable marqueur identitaire, les annonciades célestes – comme d'autres ordres religieux féminins – se sont véritablement impliquées dans la construction de leur cadre de vie, en tant que simples manouvrières, intendantes et gestionnaires de leurs chantiers, voire parfois comme « architectes ».

Pour les aspects techniques de la construction et de sa mise en œuvre, les religieuses confièrent l'essentiel de l'ouvrage à des maçons et des charpentiers locaux, supervisés par un homme qualifié d'entrepreneur ou d'architecte. Malgré les recommandations de l'évêque sur le soin à accorder au choix du constructeur, les religieuses confièrent parfois leur chantier à des personnes incompetentes, comme le révèle la réception de travaux du couvent langrois.

Conditionnée par les revenus de la communauté, l'édification des bâtiments fut réalisée en plusieurs étapes, ce qui explique sans doute pourquoi ces ensembles manquent d'homogénéité, que ce soit à Langres ou à Bourmont. Les constructions exigeaient des investissements importants, même s'ils ne représentaient pas des coûts exorbitants au regard d'autres constructions similaires. Ces complexes architecturaux partagent d'ailleurs une apparente sobriété du décor en façade : les éléments sculptés sont rares et de petites dimensions à Langres, pour ne pas dire inexistantes à Joinville et à Bourmont. L'absence de sculptures et de décor réduit évidemment les coûts. Pourtant, les annonciades célestes ont été soucieuses de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre. Dès lors où se situe la limite entre la recherche d'un dépouillement idéal et la manifestation d'une pauvreté réelle ? La question mérite d'être posée, car malgré les efforts financiers consentis, les complexes de Joinville et de Langres restèrent inachevés, à en croire les écrits des religieuses.

Mais qu'en est-il du plan adopté ? Le plan traditionnel du cloître carré n'est pas une constante chez les annonciades célestes : en Haute-Marne, il fait même figure d'exception, n'ayant été mis en œuvre qu'à Joinville. Néanmoins, le cloître définit le « couvent » à l'époque

160 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

moderne⁵³⁵ et semble faire figure de modèle idéal dans l'esprit des annonciades célestes. Cet espace fermé renvoie symboliquement à l'*hortus conclusus*, entouré de mur et conçu pour favoriser la relation à Dieu⁵³⁶. Il est difficile de définir les raisons qui poussent les religieuses à retenir un plan plutôt qu'un autre, de déterminer pourquoi les couvents de Langres et de Bourmont n'ont pas adopté la forme du cloître, car les sources sont trop discrètes sur ce point. Certes on peut reconnaître que l'économie de la communauté et les possibilités du parcellaire ont joué un rôle non négligeable, mais peut-être que d'autres éléments ont également influencé le plan du complexe, comme la personnalité de l'architecte, l'opinion du mécène ou l'avis de l'évêque.

Comme les autres couvents de l'ordre en Europe, les bâtiments haut-marnais regroupaient l'église juxtée d'un chœur des religieuses, d'une ou deux sacristies et d'un confessionnal, ainsi que les parloirs, l'infirmerie, la salle capitulaire, la salle de travail, les dortoirs de cellules individuelles, la cuisine et le réfectoire, des annexes de stockage, des étables ; en somme, toutes les pièces prescrites par la règle et qui sont surtout induites par le mode de vie de ces religieuses. Ces espaces intérieurs sont d'abord hiérarchisés par une « géographie de la clôture » depuis la rue jusqu'au fond de la parcelle, en fonction de leur degré d'accessibilité par les personnes extérieures. Église, parloirs et infrastructures d'accueil des visiteurs étaient situés à front de rue, tandis que les espaces réservés aux religieuses étaient placés en retrait. À l'intérieur de la clôture, la distribution des pièces est induite par beaucoup de bon sens et fait écho au parcours des religieuses au gré de leurs activités (prières, travaux manuels, repas, périodes de détentes), depuis leur lever jusqu'à leur coucher.

Au travers de ces monographies, la construction progressive des bâtiments laisse apparaître en filigrane les véritables desseins des annonciades célestes. L'aménagement puis la construction de leur couvent ne sont pas des objectifs en soi, même s'ils répondent à la

535. P. Richelet définit le couvent comme « une maison de religieux, ou de religieuses qui ont quitté le monde, & qui vivent saintement ensemble dans un cloître, & ne songent qu'à prier Dieu, & à faire leur Salut ». Quant au cloître, il consiste en un « lieu clos, lieu environné de galeries ouvertes », mais aussi « signifie proprement un Monastère ». P. Richelet, *Dictionnaire françois, contenant generalement tous les mots, tant vieux que nouveaux, etc.*, nouv. éd., Amsterdam, 1706, p. 192 et 237.

536. Cette image du jardin clos a été largement entretenue par le *Cantique des Cantiques*, 4, 1 et 4.12. Ph. Guignet, « De la clôture et de ses usages », *Histoire, économie et société*, 2005-3, p. 323.

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 161

nécessité de se loger et de s'abriter. Ils doivent contribuer à l'accomplissement de leurs désirs les plus élevés, spirituels, en se conformant au mieux à leur règle et à leur clôture : aux yeux des annonciades célestes, leur complexe est la matérialisation de la règle et n'a pas d'autre fonction que d'être un instrument pour vivre pleinement leur spiritualité et leur relation exclusive avec Jésus Christ, leur époux céleste⁵³⁷.

En édifiant ces bâtiments, les annonciades célestes ont laissé les traces de leur présence quadri-séculaire dans l'actuel département de la Haute-Marne. L'étude architecturale de ces couvents a permis de pénétrer un peu le mystère de leur vie recluse, mais de démontrer aussi leur capacité d'adaptation aux contraintes du terrain comme aux pratiques architecturales locales. Encore largement méconnus, les établissements d'autres ordres féminins aux XVII^e et XVIII^e siècles mériteraient aussi une analyse approfondie, afin de revaloriser un patrimoine discret (mais bien présent !) dans le département et de dévoiler encore davantage les motivations et les besoins de ces nombreuses femmes animées par un esprit d'entreprise étonnant, au cœur de l'Europe des Temps Modernes.

537. Outre les annales écrites par les religieuses elles-mêmes, la spiritualité des annonciades célestes peut être abordée au travers de plusieurs ouvrages anciens, notamment : F. A. Spinola, *Vie de la Mère Marie-Victoire Fornari, fondatrice de l'ordre de l'Annonciade Céleste*, trad. française par le Père Charles Le Breton de la compagnie de Jésus, Paris, 1662 ; *Méditations sur les constitutions des religieuses de l'ordre de l'Annonciade Céleste*, Lyon, 1688.

Répertoire des sources inédites

Châlons-en-Champagne, service régional de l'inventaire général (Champagne-Ardenne)

Dossier d'enquête PA00132592 : Ancien couvent des annonciades célestes/ancien couvent des bénédictines de Notre-Dame de Pitié à Joinville (1994).

Chaumont, Archives départementales de la Haute-Marne

C 145 : Requête des échevins de Langres adressée à l'évêque pour approbation d'un échange de propriété entre les annonciades célestes et la ville (2 août 1737).

C 530 : Plan de Joinville avec un projet de tracé de la route royale (vers 1750).

33 H 1 : Acte de donation par Gabrielle de L'Isle, épouse du seigneur de Malaincourt, de ses biens à Bourmont aux annonciades célestes d'Épinal (9 septembre et 27 septembre 1663, 21 et 28 mai 1666) – Consentement des autorités municipales de Bourmont pour l'installation des annonciades célestes (1^{er} novembre 1663) – Copie du testament de Gabrielle de L'Isle en faveur des annonciades célestes de Bourmont (12 mars 1679) – Copie des lettres patentes par Louis XIV pour la confirmation d'établissement du couvent des annonciades célestes de Bourmont (avril 1680) – Dossier des actes, transactions et sentences entre les annonciades célestes et les héritiers du seigneur de Malaincourt (1663-1682) – *Inventaire des dames religieuses annonciades bleue celeste de la ville de Bourmont* (19-24 juillet 1790).

1 J 597 : Fragment d'un contrat de vente d'une maison et écurie aux annonciades célestes de Langres (21 mars 1699).

1 Q 30 : Description et estimations des maisons religieuses des bénédictines, annonciades, ursulines et capucins de Joinville par Joseph Passerat, arpenteur (29 messidor an III) – Description et estimation du petit bâtiment « en forme de boutiques » adossé à la maison des annonciades par Joseph Passerat (3 fructidor an III) – Extrait des registres des délibérations et arrêtés du département de

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 163

la Haute-Marne autorisant l'aliénation des couvents des capucins et des annonciades de Joinville (séance du 3 prairial an IV) – Description et estimation du couvent des annonciades de Joinville, par l'architecte Pierre Maugot (14 prairial an IV) – Vente du couvent des annonciades de Joinville au citoyen Hubert Joseph Petit Jean Roger (18 fructidor an IV).

- 1 Q 87 : Lettre du ministre des finances au préfet de la Haute-Marne lui remettant le soin de réaffecter une partie de l'ancien complexe conventuel des annonciades célestes de Bourmont (20 ventôse an XIII) – Lettre du directeur de l'Enregistrement et des Domaines au préfet de la Haute-Marne annonçant la libération de l'ancien couvent des annonciades célestes de Bourmont par les gendarmes (11 juin 1810) – Lettre du ministre des Finances suggérant la vente de la portion en ruine du couvent des annonciades célestes (16 août 1811) – Lettre du directeur de l'Enregistrement et des Domaines au préfet de la Haute-Marne (7 novembre 1828).
- 1 Q 320 : *Déclaration de tous les biens meubles et immeubles appartenant à la communauté de l'annonciade céleste établie en la ville de Langres* (23 février 1790) – Inventaire des titres, papiers et mobilier du couvent des annonciades célestes de Langres (10 juillet 1790).
- 1 Q 663 : « Inventaire [mobilier] du monastère des annonciades de Joinville » (16 août 1790) – Compte rendu des administrateurs du directoire qui ont obligé les annonciades de Joinville à quitter leur vie commune (22 septembre 1792) – « Extrait de la minute du directoire » (22 septembre 1792) – « Vente [des biens mobiliers] au couvent des annonciades de Joinville » (5 novembre 1792).
- 1 Q 914 : Devis des réparations à faire dans l'ancien couvent des annonciades célestes, devenu maison de réclusion, et le monastère des trinitaires de Bourmont (15 prairial an II).
- 1 Q 1109 : Déclaration des biens et titres des annonciades célestes de Bourmont (31 décembre 1789-7 janvier 1790).

Archives communales de Bourmont déposées

- E dépôt 6909 : Arpenteur O. SALÉ, *Plan de l'église, des batiment, habitations et dépendances des Dames annonciades de Bourmont* (5 avril 1791) – Procès-verbal de la vente de l'église, sacristies et jardin des annonciades célestes de Bourmont (5 janvier 1807) –

164 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Procès-verbal de la vente du reste des bâtiments, cours et jardins du couvent des annonciades célestes de Bourmont (5 janvier 1807) – Location pour un bail de vingt ans de l'église et d'une partie des bâtiments des annonciades célestes par Louis Bouchard d'Aubeterre à la municipalité pour la création d'un marché à grains (15 juin 1816) – Lettre du préfet de la Haute-Marne au maire de Bourmont au sujet de l'affectation adéquate à donner au couvent des annonciades dont vient d'hériter le département (22 juillet 1822) – Extrait de l'ordonnance du roi Louis XVIII accordant la donation de Louis François Bouchard à la ville de Bourmont de l'ancienne église des annonciades (22 septembre 1822) – Géomètre PARMENTIER, *Plan pour être annexé au procès-verbal de la remise faite à Mr le Préfet de la Haute-Marne par la Direction Générale des Domaines de l'ancien couvent des annonciades de Bourmont qui a servi de casernement de gendarmerie* (11 octobre 1829) – Procès-verbal d'estimation et plan joint d'une maison située dans l'ancien couvent des annonciades célestes de Bourmont, en vue de sa vente par la municipalité (20 janvier 1836) – Estimation d'une maison située dans l'ancien couvent en vue de sa vente par la municipalité (10 mars 1837).

E dépôt 6912 : Extrait des registres de délibération du conseil communal portant sur l'établissement d'une salle d'école dans un local du couvent des annonciades célestes de Bourmont (10 mai 1834) – Devis des travaux à réaliser dans l'ancien couvent des annonciades célestes en vue de l'installation d'une salle de classe (15 avril 1834).

Joinville, archives communales

Sans cote : ANONYME, Vue à vol d'oiseau de Joinville, peinture sur toile, 1639.

Sans cote : Ingénieur CONTENOT, Vue à vol d'oiseau de Joinville, plan manuscrit aquarellé, 1750.

Sans cote : Plan cadastral de la ville de Joinville, 1841.

Joinville, médiathèque municipale

LESPRIT (Fr.), *Contribution à l'Histoire de Joinville. Chronique de la Révolution (1789-1800)*, t. 1, ms, 1983, p. 86-92.

Langres, bibliothèque municipale

Ms 39 (18) : A. SENAULT, *Mémoires historiques*, p. 243 (1-5), chronique des annonciades de Langres (1623).

Langres, dépôt d'art sacré (ancien couvent des annonciades célestes)

Album de photos des annonciades célestes de Langres et de Joinville II, XIX^e-XX^e siècles.

Annales de notre monastère de notre Dame de l'Annonciade céleste de Langres, mises en ordre en l'année 1840. Premier volume (1623-1783), XIX^e siècle, 303 p.

Annales de notre monastère de l'Annonciade céleste de Langres. Second volume (1783-1806), XIX^e siècle, 46 p.

Annales de notre monastère de notre Dame de l'Annonciade céleste de Langres. Troisième volume (1871-1915), XIX^e-XX^e siècles, ± 490 p.

Annales de notre monastère de notre Dame de l'Annonciade céleste de Langres. Quatrième volume (1915-1951), XX^e siècle, ± 440 p.

Annales de notre monastère de notre Dame de l'Annonciade céleste de Langres. Cinquième volume (1951-2002), XX^e-XXI^e siècles, ± 240 p.

Annales du monastère de l'Annonciade céleste de Saint-Denis en France, XIX^e siècle, 476 p.

Annales du Monastère de Notre Dame de l'Annonciade Celeste de Joinville, mises en ordre l'année 1698, XVII^e-XVIII^e siècles, 544 p. ; suivi *Des bienfaiteurs du monastère de l'Annonciade céleste de Joinville*, 15 p. et *Des fondations qui y ont été faites*, 16 p.

Annalles de l'anonc[a]de celeste de Bourmont commencés en l'année mil six cent nonente trois, XVII^e-XIX^e siècles, en trois parties, 97 p., 47 p. et 30 p.

Cartulaire des annonciades célestes de Bourmont, vers 1756, 55 p.

Coutumier du monastère des annonciades celestes de Bourmont telle qu'il s'observe des les commencements de la fondation, XVIII^e siècle, 53 p.

« Documents anciens sœurs annonciades » : Requête approuvée des filles de Langres à l'évêque pour pouvoir établir un couvent de l'annonciade (27 novembre 1621) – Lettre de recommandation à

166 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

la municipalité des pères des demoiselles postulantes pour la fondation d'un couvent d'annonciades célestes à Langres (16 octobre 1622) – Requête approuvée des échevins de Langres pour l'installation d'un couvent d'annonciades célestes (21 novembre 1622) – Autorisation de Sébastien Zamet, évêque de Langres, pour l'établissement des annonciades célestes de Langres (31 janvier 1623) – Requête approuvée des filles de Langres à l'évêque pour pouvoir établir un couvent de l'annonciade avec les religieuses de Paris (5 juillet 1623) – Bref de fondation du couvent des annonciades célestes de Langres, signé par Louis XIII (21 juin 1623) – Copie du rapport des experts Antoine Parisot, architecte, Pierre Ferry, maître charpentier, et Pierre Logerot, maçon, après la construction du nouveau couvent des annonciades célestes de Langres (14-22 décembre 1707).

Compilation de la correspondance des annonciades célestes de Bourmont avec l'évêque de Toul, son vicaire général et d'autres couvents de l'ordre, registre, 1782, 104 p.

Liasse « Annonciades de Langres » : Acquisition d'une maison des annonciades célestes comme bien national par Claude Justice, boulanger (3 avril 1793) – Acte de vente d'une maison appartenant autrefois aux annonciades célestes de Langres, passé entre Claude Justice et Antoine Séjournant (21 ventôse an VI) – Extrait du décret impérial autorisant les annonciades célestes de Langres à célébrer la messe dans une chapelle de leur couvent (29 mai 1806) – Note historique sur le retour des annonciades à Langres le 28 septembre 1805 (s. d.).

Liasse « Annonciades de Langres – Immeubles » : Acte de vente d'une partie du couvent de Langres par Henri Nicolas Parisot et son épouse à Nicolas Degand et son épouse (30 messidor an XIII) – Acte de vente d'une partie du couvent de Langres par Henri Nicolas Parisot et son épouse à Benjamin Buzenet, marchand et son épouse (30 messidor an XIII) – Acte de vente d'une partie du couvent de Langres par Henri Nicolas Parisot et son épouse à Catherine Petitjean, annonciade céleste (15 décembre 1806) – Acte de vente d'une partie du couvent de Langres par Nicolas Degand et autres aux annonciades célestes (1^{er} février 1816) – Acte de vente de l'ancien couvent par Catherine Petitjean, annonciade à la communauté des annonciades célestes de Langres (7 mars 1820) – Quittance du paiement de l'achat de la maison Hodot (5 mars 1866).

ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES 167

Liasse de documents concernant le rétablissement du couvent : Facture des travaux de restauration des bâtiments (1^{er} tiers du XIX^e siècle ?)
– Actes de donation des bâtiments du couvent par la prieure et des sœurs de Langres au reste de la communauté (11 août 1828 et 24 octobre 1828).

Liasse concernant l'estimation et la vente des bâtiments : Rapport concernant l'avenir de la communauté des annonciades célestes de Langres (mai 1983) – Estimation de la valeur du couvent des annonciades célestes de Langres en vue de sa vente (septembre 1983)
– Estimation de l'immeuble 4, rue Longe-Porte (24 septembre 1984)
– Promesse de vente d'une maison 6, rue Longe-Porte entre les annonciades célestes et le couple Chevrier (8 novembre 1984).

Liasse contenant des documents sur la fondation de Langres : Délégation par les annonciades célestes de Paris du prêtre Alexandre Clozier pour acquérir une maison à Langres en vue de la fondation d'un couvent (21 mai 1623) – Autorisation du vicaire général de Paris accordée aux annonciades célestes de Paris pour l'établissement d'un couvent à Langres (16 octobre 1623).

Liasse de plans modernes : Élévations des façades du bâtiment dit « de la roberie » [XIX^e siècle ?] – Plans, coupes et élévations de la chapelle et du chœur des annonciades célestes de Langres en vue de sa restauration (1990).

Liasse « vente des bâtiments » : Acte de vente d'une partie du couvent des annonciades célestes à l'hôpital de la Charité de Langres (24 septembre 1985) — Arrêté d'inscription de l'ancien couvent des annonciades célestes à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (13 août 1986) – Extrait des registres de délibérations communales accordant la vente des communs des annonciades célestes à l'hôpital de la Charité (26 janvier 1988)
– Projet de vente de l'immeuble 4, rue Longe-Porte à Jean-Claude Fourtier et son épouse (s. d.).

Livre de fondations n°4 : p. 321-338, *Fondation du monastère de l'Annonciade céleste de Langres 1623 – Suite du récit (traduit de l'italien)*, XX^e siècle ; p. 335-338, *Lettre de la Rde Mère M. Jeanne Françoise prieure du monastère de Langres à la prieure de Gênes (copie textuelle)*, XX^e siècle.

Livre des choses les plus remarquables arrivées en notre monastère de l'Annonciade de Langres depuis sa fondation ... commencé le 1^{er} mars 1645 par forme de recueil, XVII^e-XVIII^e siècles, ± 330 p.

168 ÉTUDE ARCHITECTURALE DES COUVENTS DES ANNONCIADES

Livre où est rapporté le temps de la fondation du couvent de l'annonciade établie a langres l'annee mil six cent ving trois le vingtieunieme du mois d'octobre, en ce mesme livre sescry les ordonnances des superieurs et les personnes qui ont esté eslues aux ofices principaux depuis le commensemant de ladite fondation, actes capitulaires, XVII^e-XVIII^e siècles, ± 350 p.

Livre où sont rapportés les principaux actes de chapitre de nostre monastere de l'annonciade celeste de cette ville de langres, 1674-1734, partiellement paginé.

Registre des actes de ventes immobilières aux annonciades célestes de Langres (1806-1896), XIX^e siècle, 67 p.

Registre des décès et récit du rétablissement des annonciades célestes de Langres (1792-1823), ± 145 p.

Registre des décès, vêtures, élections et événements importants des annonciades célestes de Langres (1792-1823), 139 p.

Nancy, Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle

Sans cote : Suite de l'abrégé des vies et morts de nos vénérables mères et sœurs proffesses qui sont décédées en ce monastère ou aillieurs en qualité de fondatrices. Tome second, XVIII^e siècle, 693 p.

Paris, Archives nationales

F13 796A : Autorisation du ministre de l'Intérieur pour la revente d'une partie de l'ancien couvent des annonciades célestes de Bourmont affecté en caserne de brigade de gendarmerie (23 mai 1829).

G9 138 (6) : *État des maisons religieuses du diocèse de Langres, avec l'avis de M. L'évêque de Langres (1728).*

Paris, médiathèque de l'architecture et du patrimoine

Archives n°0081/052/0019 : Dossier de réaffectation de l'ancien couvent des annonciades célestes de Langres en maison de retraite (1986-1989).

San Cipriano, monastero della SS. Annunziata e SS. Incarnazione

Fondations n°30, Langres : *Le rétablissement de notre maison de Langres après la grande révolution et la rentrée dans ce monastère en 1805*, p. 7-15.

Fondations n°33, Joinville : Lettre de la prieure de Joinville, Marie Séraphine Flondre, à la prieure du couvent de l'Annonciation à Gênes (13 octobre 1625).

Fondations n°34, Langres : Lettre de sœur Marie Jeanne Françoise, prieure de Langres, à la prieure du couvent de l'Annonciation à Gênes (14 septembre 1627) ; *Le commencement de l'establissement de la maison de l'annonsiade de Lengre*, xvii^e siècle, non paginé ; *Fondazione del monastero della SSma Annunziata di Langhre in Francia*, xvii^e siècle (?), 14 p.

Varie fondazioni di Francia, chap. 7 : Joinville, xviii^e siècle (?), 17 p.